

comment sauver les haies ?

Philippe Hirou
Jacques Tassin

COMMENT SAUVER LES HAIES ?

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

38 rue Saint-Sabin – 75011 Paris/France

www.eclm.fr

Maison d'édition de la **Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain** (FPH), les Éditions Charles Léopold Mayer (ECLM) offrent un service éditorial aux acteurs de la transition écologique, sociale et économique. Elles éditent ainsi des ouvrages qui doivent leur permettre de développer, mettre en forme et diffuser leur plaidoyer autour des thèmes suivants : économie écologique, territoires en transition, démocratie technique, low-tech, démocratie et État de droit, mouvements altermondialistes, systèmes alimentaires durables...

Les ECLM sont membres de l'Alliance internationale de l'édition indépendante (www.alliance-editeurs.org).

© Éditions Charles Léopold Mayer

Essai n° 264

ISBN : 978-2-84377-247-4

Correction : Élisabeth Privat

Mise en pages : Émilie Boismoreau

Conception graphique : Nicolas Pruvost

Les auteurs

Philippe Hirou est ingénieur paysagiste de formation. Il s'est particulièrement intéressé aux questions du remembrement agricole et des haies dès le début de sa carrière en 1984. Il a exercé dans plusieurs régions de France et structures territoriales : CPIE d'Alsace, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, département des Côtes d'Armor et a créé, à Limoges, le bureau d'études paysagères Lisières. Philippe Hirou s'est investi dans Réseau Haies France (anciennement Afac-Agroforesteries), dès sa création en 2007, en tant que bénévole administrateur, conscient de l'importance que peut jouer une telle structure à l'échelle nationale. Il a fondé en 2019 l'association Histoires de paysage à Crozant (Creuse). Depuis 2020, il est président de Réseau Haies France.

Jacques Tassin est directeur de recherche en écologie au Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Il a été notamment rédacteur en chef de la revue scientifique *Bois et forêts des tropiques*, membre de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), et il est aujourd'hui membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France. Il promeut une écologie prenant en compte les manifestations sensibles du vivant et a écrit à ce titre *Pour une écologie du sensible* et *Écoute les voix du monde* (chez Odile Jacob). Il a contribué à faire connaître l'agentivité du végétal, avec deux autres livres : *À quoi pensent les plantes ?*

et *Penser comme un arbre* (également chez Odile Jacob). Il est aujourd'hui fortement impliqué dans les rapports entre l'écologie et les arts, qu'il s'agisse de littérature, mais aussi de chorégraphie, d'arts graphiques et de musique. Il est enfin le biographe de l'écrivain Maurice Genevoix, auquel il a également consacré plusieurs ouvrages.

Organisations associées à la diffusion et à la promotion

Réseau Haies France est une association nationale reconnue d'utilité publique qui agit pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité et de résilience face à la crise climatique.

Pour mener ce projet, Réseau Haies France travaille en étroite collaboration avec les associations régionales Réseau Haies et s'appuie sur plus de 450 organismes adhérents, qui agissent sur le terrain en faveur du développement de l'arbre et la haie.

Issu des structures pionnières qui travaillent pour l'arbre et la haie depuis quarante ans, Réseau Haies France a été créé en 2007, il s'est d'abord appelé AFAHC, puis Afac-Agroforesteries.

<https://reseauhaies.fr/>

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient les éditions Charles Léopold Mayer, et en particulier Isabelle Yafil pour sa relecture et ses remarques pertinentes tout au long de son écriture.

Ils remercient également l'équipe de Réseau Haies France, en particulier Baptiste Sanson pour sa participation importante à la définition de l'ouvrage, et Catherine Moret pour sa relecture attentive et les nombreux compléments et précisions qu'elle a apportés au texte.

Cet ouvrage doit bien entendu beaucoup aux échanges, au fil du temps, avec différents acteurs de terrain de la haie, adhérents de Réseau Haies France : les associations historiques de l'arbre et de la haie, le réseau des fédérations de chasse, le réseau des chambres d'agriculture, les CIVAM, les Parcs naturels régionaux, les Conservatoires d'espaces naturels, les CPIE, les CAUE, les SCIC...

Il doit aussi beaucoup aux échanges et aux travaux menés avec des chercheurs, qu'ils soient agronomes, géographes, sociologues, en particulier Léo Magnin, Thibaut Preux, Daniel Delahaye, Magali Watteaux et Florence Pinton.

Il a bénéficié du soutien et des réflexions engagées avec les partenaires publics de Réseau Haies France au sein des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, de l'Office français de la biodiversité (OFB), de l'ADEME, des agences de l'eau.

Lui ont également apporté leur soutien et leurs réflexions : le Fonds pour l'arbre, la Fondation Yves Rocher,

Olga, Maisons du Monde Foundation, la Fondation Ecotone, la Fondation Nature et Découvertes, La Boulangère Bio, le groupe M6, la Fondation Truffaut, le Fonds de dotation familial Peugeot, Caudalie, Beauvallet, Avril, Soven.

Ces réflexions ont enfin été nourries par les échanges et les travaux menés avec les ONVAR (organismes nationaux à vocation agricole et rurale) dont Réseau Haies France fait partie : la Fédération nationale des CUMA, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB), TRAME, le réseau CIVAM et Terre de liens.

INTRODUCTION

Nous sommes le 24 février 2024. Des agriculteurs mécontents se dirigent vers Paris au volant de leur tracteur, résolus à faire connaître leur désarroi légitime auprès du grand public. La haie, qu'on ne connaissait au mieux que comme un élément paysager agréable à contempler depuis la fenêtre d'une rame de TGV, a désormais revêtu les traits d'un intercesseur malencontreux, si ce n'est d'un bouc émissaire. Elle s'est transmuée en symbole du ras-le-bol de ces agriculteurs à l'égard de pesanteurs administratives adjointes à des contraintes trop nombreuses. Elle n'est plus seulement l'objet écologique vertueux que dépeignaient, de temps à autre, les tribunes des grands quotidiens : elle recouvre désormais une dimension sociale et politique jusque-là ignorée.

Autre constat : on découvre que les haies n'ont pas cessé de reculer ces dernières années, avec plus de 20 000 kilomètres par an de perte de haies dans l'ensemble de l'Hexagone. Pourtant, la haie s'était installée dans un ordre présumé éternel des champs, et là où le remembrement l'avait épargnée, cette structure agricole ligneuse qualifiée de « pérenne » dans tous les manuels traitant des milieux ruraux paraissait vouée à se maintenir. Jusque-là, les haies ne semblaient donc pas en péril ni mériter autant d'égards de la part de l'ensemble de la société. Mais la réalité est plus préoccupante. Dès lors, comment sauver les haies quand elles sont si méconnues

du grand public et si mal perçues par certaines franges du milieu rural ?

Nous verrons dans ce livre que, certes, ces haies n'ont émergé que de manière récente, à l'aube des Temps modernes, quand on les aurait intuitivement plutôt crues contemporaines du développement de l'agriculture ou, tout au moins, issues d'un lointain Moyen Âge. Et si elles multiplient les intérêts environnementaux, y compris au sein des processus de la production agricole, elles n'ont jamais acquis le statut d'édifices vivants à jamais indéradicables. Bien au contraire, la sémantique de la politique agricole européenne (PAC) prévoit aujourd'hui, assez étrangement, de « déplacer » des haies d'une parcelle à une autre. La pérennité des haies ne va plus de soi.

La haie ne peut s'envisager autrement que comme l'une des expressions d'une évolution agraire accordée à des nécessités multiples. Tel était le cas, nous le verrons, lorsque la haie se positionnait au cœur d'une production pleinement intégrée. Les interactions entre les composantes de la production agricole étaient maximisées pour gagner en robustesse et en résilience. Aujourd'hui, l'agriculture repose sur une maximisation de l'efficacité du travail et une orientation exportatrice destinée à rééquilibrer la balance commerciale de notre pays, cela sans considération immédiate pour les conséquences sociales et environnementales. Évacuée des préoccupations des décideurs, la haie s'en trouve précarisée et échappe d'autant plus à toute immuabilité. La considérer pleinement, dans ses effets sur l'ensemble du vivant, de même que dans ses implications économiques et environnementales, constitue

pourtant une nécessité pour penser judicieusement les modèles agricoles à venir. Sauver les haies aujourd'hui, c'est trouver les voies d'une conciliation entre elles et les modèles agricoles en devenir.

UNE ENTITÉ VIVANTE DOTÉE D'INNOMBRABLES VISAGES

Dans le langage commun, le terme de haie est usuellement entendu comme désignant une structure linéaire composite d'arbres ou d'arbustes marquant la limite entre deux parcelles ou entre deux propriétés. Elle est, en ce sens, un trait sur une carte. Envisagée selon une approche agronomique, écologique ou géographique, elle revêt une nature cependant plus complexe, liée à sa physionomie, à sa composition floristique, aux pratiques de gestion qui s'y appliquent ou encore au contexte paysager dans lequel elle s'insère. Elle devient dès lors vivante et intégrée.

Selon l'angle où on la considère, la haie présente donc un visage particulier qui est celui que l'on projette sur elle. Elle est non seulement multiple dans sa composition biologique, en tant que havre réputé de la biodiversité, mais aussi protéiforme au gré des perspectives humaines, économiques ou sociales. Elle est à la fois une interface entre deux espaces cultivés, et un lieu où se confrontent, parfois durement, les différentes représentations du monde rural. À la vision parfois simpliste de la haie, notamment dans ses attributions environnementales, s'adjoint donc une réalité particulièrement complexe, au point que le dialogue à son sujet s'en trouve souvent compromis, faute de savoir ce qu'elle recouvre précisément.

Dépeindre une telle entité et rendre compte de son caractère si multiforme et composite tient donc de la gageure, à laquelle se risque néanmoins ce livre. L'enjeu reste de taille puisqu'il s'agit faire en sorte qu'on puisse appréhender les haies au plus près de leur réalité profondément hybride, puisque à la fois écologique, économique et sociale. Cette hybridité multiple est la source même de blocages et de malentendus qui s'installent au détriment d'un dialogue interdisciplinaire pourtant appelé à devoir s'instaurer entre les diverses franges de la société.

La haie nous montre aujourd'hui son plein visage politique. Elle incarne des revendications sociales multiples et devient le lieu de conflits d'expression et de représentation du milieu rural. Tout comme, dans certains pays du Sud, des populations rurales mettent le feu aux pâturages, aux brousses ou aux forêts pour exprimer leur mécontentement, en France, des haies disparaissent invisiblement sous l'effet d'épareuses trop zélées. La haie se donne désormais à voir comme support vivant de revendications sociales.

UNE INFRASTRUCTURE CLÉ DE L'AVENIR AGRICOLE

La haie a donc quelque chose d'insaisissable. Elle paraît se soustraire à notre regard, s'évanouir au moment même où nous comptons la recenser. Elle se dérobe sous nos réflexions visant à lui accorder une large place au sein des espaces ruraux, en tentant d'abord de la maintenir là où elle a été opportunément préservée. Elle nécessite, pour quiconque est convaincu de sa pertinence agricole,

d'être entrevue selon sa réalité multiple et de faire preuve de beaucoup de ténacité et d'optimisme. Elle est un objet pour la défense duquel on peut s'épuiser jusqu'à être tenté de renoncer.

Pourtant, comme nous le verrons enfin, la haie ne peut plus être considérée comme une relique inutile d'un passé révolu, ou une pseudo-verrue de l'agriculture, à laquelle tout détracteur serait, bien contre son gré, tout juste tenu de consentir. Sous l'angle restrictif de la production agricole comme sous celui de la gestion territoriale des ressources et des risques, la haie s'impose désormais, chiffres à l'appui, comme une infrastructure incontournable. Et si rien n'oblige à rétablir les maillages bocagers aujourd'hui disparus, tout plaide désormais, à nouveau, pour des considérations de gouvernance des territoires et de santé économique, sociale et environnementale, en faveur d'une reconquête de la haie au sein de nos paysages ruraux.

Selon cette même perspective, la haie et les politiques de la haie constituent aujourd'hui un symbole vivant mais précaire des politiques environnementales et de notre capacité ou incapacité à faire face à l'urgence écologique et à l'implacable nécessité d'une agriculture redevenue durable. La portée générale d'une telle thématique ne peut plus échapper à personne, ce qui donne à la haie une importance contemporaine exacerbée. La haie est dès lors considérée par-delà elle-même, en tant que tremplin et levier d'action pour une transition agro-écologique de l'espace rural. Elle est devenue un objet d'attention centrale au sein du monde rural. Elle mérite, de ce fait, d'être soigneusement considérée.

AUX ORIGINES DE CE LIVRE

Les pages qui suivent ne sont pas celles d'un essai à visée intellectuelle ou d'une synthèse de type universitaire. Elles ont été rédigées à la suite du constat selon lequel, malgré des moyens parfois colossaux investis depuis plus de quarante ans, les résultats observés ne permettent pas de résorber le problème de l'érosion quantitative et qualitative des haies en France. Cela a des conséquences environnementales immédiates, s'agissant notamment de l'intensification des inondations en aval et de l'effondrement de la biodiversité rurale.

Ce livre a pour objet d'identifier les points de blocage qui entravent inmanquablement de tels efforts. Il est né des retrouvailles de deux auteurs qui s'étaient longtemps perdus de vue depuis leurs lointaines études et ont reconnu dans les haies une aspiration commune. Ils ont alors longuement échangé sur l'avenir des haies, partagé leurs expériences de ces quarante dernières années, notamment celles acquises au sein de Réseau Haies France. Et ils ont décidé de restituer leurs réflexions sous forme écrite. Puisse cet ouvrage contribuer, en éclairant des zones d'ombre encore trop étendues, à faciliter les indispensables dialogues à renouer autour des haies.

Comment sauver les haies ? En réponse au titre interrogateur de l'ouvrage, les auteurs soutiennent avec conviction qu'il est assurément possible de sauver les haies et de promouvoir leur extension dans les paysages ruraux. Cette urgente nécessité ne repose certes pas sur une idéologie présumée, mais, bien au contraire, sur la reconnaissance

objective des valeurs multiples des haies, valeurs qui, si on les considère sous un angle territorial, demeurent aujourd'hui largement sous-évaluées. Car les haies représentent bien « un investissement d'avenir¹ » pour l'agriculture et pour les territoires.

1. Philippe Hirou, Jacques Tassin, « Protéger les haies, un investissement d'avenir », *Libération*, 16 février 2025.

PREMIÈRE PARTIE

INTÉGRER LES FONDEMENTS
HISTORIQUES
ET ANTHROPOLOGIQUES
DES DYNAMIQUES
DE LA HAIE

I. LES FONDEMENTS SOCIÉTAUX ET HISTORIQUES DES RÉSEAUX DE HAIES

D'abord qu'est-ce qu'une haie? Comme on l'observe pour la forêt, la définition formelle de la haie demeure encore à stabiliser. Ce n'est pas un détail car cela représente un enjeu très important, pour des questions autant de règlement que de suivi des réseaux de haies. Sous l'angle de l'administration des territoires, et notamment pour l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), une haie est définie comme une formation linéaire comportant des arbres, des arbustes ou des arbrisseaux sur au moins 25 mètres de long, sans interruption de plus de 20 mètres, sur une largeur inférieure à 20 mètres, et d'une hauteur potentielle supérieure à 1,30 mètre. Ces critères se sont ajustés aux possibilités présumées d'un recensement automatisé, fondé sur la valorisation d'images satellitaires. Mais pour le registre parcellaire graphique (RPG), qui sert de référence à l'instruction des aides financées par la politique agricole commune (PAC) et qui décrit des obligations associées, avec notamment, depuis 2015, la conservation des haies, il s'agit d'un élément de végétation ligneuse autrement défini. La haie du RPG, établie sur une largeur inférieure à 20 mètres, présente une forme longiligne d'une longueur supérieure

à deux fois la largeur, sans interruption supérieure ou égale à 5 mètres. Elle est composée d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux. Dans les deux cas toutefois, ainsi circonscrite, la haie a été en mesure de rejoindre les rangs des données agricoles quantifiées, précisément métrées et numérisées, et a pris place dans les bureaux de Bruxelles.

Le bocage est lui-même un terme générique, parfois hypertrophié, recouvrant une réalité polymorphe. Il n'est pas légitimement utilisable pour l'ensemble des situations paysagères marquées par des réseaux de haies champêtres : qui dit « haie » ne dit pas nécessairement « bocage ». Ce dernier terme contient en outre une ambiguïté dans la mesure où sa signification a évolué au fil du temps. Il a longtemps désigné, dès le XII^e siècle et sous sa forme ancestrale de « boschage » ou de « boschage », dérivée du latin *boscum* (bois), dans une acception qu'on retrouvait encore parfois au début du XX^e siècle, des espaces ruraux boisés, variablement plantés de bosquets, de vergers et d'arbres isolés. En vérité, il n'y était guère question de haies et le fameux bocage des bords du Loir que chantait Ronsard à l'aube de la Renaissance en était encore dépourvu. Les géographes ont en revanche, à la fin du XIX^e siècle, donné un sens nouveau à ce terme, appelé à désigner des systèmes agraires particuliers. Ceux-ci sont marqués par des pseudo-damiers de champs et de pâtures entourés de haies, immanquablement associés à un habitat dispersé et à un réseau dense de chemins. En résultent des complexes paysagers caractérisés, sur le plan visuel, par d'omniprésents assemblages réticulés de haies. En ce sens, le bocage représente désormais une entité paysagère rurale spécifiquement dominée par la haie.

LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DE HAIES ET LE BOCAGE

Le bocage, dans son acception géographique aujourd'hui devenue dominante, est conventionnellement rapporté à un type de paysage caractéristique de l'ouest de la France (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire). Y dominait, jusqu'à la moitié du ^{xx}^e siècle, un système agraire associant la polyculture et l'élevage, inséparable d'une parcellisation du terroir et d'une mise en protection nécessitant une enclosure matérialisée et valorisée par la haie. Le bocage revêt dès lors une valeur identitaire partagée par des espaces géographiques pourtant différenciés et contrastés, mais où se maintient un imaginaire commun qui se double d'une certaine manière d'habiter et de mettre en valeur la terre. Dans cet imaginaire prévaut ce que l'on qualifiait de « bon sens paysan », forme d'adéquation entre nécessités de la terre et du vivant, d'une part, et besoins humains, d'autre part. Le bocage transparaît sous la forme d'une co-production rurale harmonieuse assurée par l'ensemble des acteurs en présence, humains comme non-humains.

Cette identité tient moins des réseaux de haies eux-mêmes que des paysages ruraux qui les accueillent et de la nature des systèmes de cultures qui les caractérisent. Le bocage est aujourd'hui synonyme d'un modelé paysager incompatible avec une céréaliculture hypermécanisée. Il héberge de ce fait une population rurale davantage tournée vers des perspectives agroécologiques, elles-mêmes moins soumises aux exigences du gigantisme du machinisme agricole. Cette même population revêt ses propres spécificités

d'organisation sociale, y compris syndicale, et ses propres représentations du monde¹. Le bocage est donc un habitat à la fois biophysique et culturel, riche de symboles et d'imaginaires, où s'expriment encore des aspirations et des revendications particulières. Il recouvre toutefois, sur un plan tant géographique qu'historique, une grande diversité de situations paysagères où la haie elle-même n'a pas toujours valeur de porte-drapeau. En revanche, si l'on en croit le point de vue des archéogéographes, la dynamique et la résilience des formes parcellaires, plutôt que les haies qui les bordent, pourraient constituer une signature historique plus notoire du bocage².

La haie demeure dès lors une réalité composite et variable, dont l'unité apparente portée par un terme générique procède sans doute davantage de l'imaginaire que de la réalité qu'il tente de désigner. Aux xv^e et xvi^e siècles, lors de l'émergence du bocage, les faciès restaient eux-mêmes très hybrides entre le bocage comme lieu de bois et le bocage comme lieu de haies, avec des formes intermédiaires et hétérogènes inclassifiables. Aujourd'hui, cette même diversité encore présente, ou nouvellement présente du fait des arasements de haies et des plantations qui parfois leur

1. Florence Pinton, « "Ces haies qui divisent" : une approche par le(s) territoire(s) », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 119-141.

2. Gérard Chouquer, « Entre héritages et projets, l'archéogéographie », *Les Carnets du paysage*, 2015, n° 27, p. 114-127.

succèdent, oppose une difficulté aux esprits qui tentent d'adopter des approches de la haie parfois trop formelles ou, admettons-le, trop idéologisées.

LA HAIE COMME OBJET D'UN PROCESSUS RURAL TRANSFORMATIF

La haie constitue une entité composite et de physionomie très variable. Si le talus et le fossé qui la caractérisaient dans les pays de bocage, notamment emblématiques du bocage breton, ne persistent que rarement dans les haies nouvellement plantées, du moins y observe-t-on un étagement des strates de végétation. Ces dernières demeurent toutefois diversement représentées d'une exploitation agricole à une autre, et tendent actuellement à être simplifiées, si ce n'est dans leur composition, du moins dans leur structuration. Il est vrai que les déterminants ne sont plus les mêmes.

Néanmoins, la haie est toujours née d'un processus transformatif sociétal de l'accès à la terre agricole et de sa valorisation. Elle se manifeste sous une forme à la fois individualisée sur un plan productif et collective sur un plan environnemental, et apparaît selon des formes composites et différenciées. Nos représentations contemporaines de la haie, parfois imparfaites et peut-être trop souvent pétries par des considérations essentiellement environnementales et paysagères, s'ajustent très mal aux conditions initiales d'émergence de la haie. Il n'est dès lors pas superflu de replonger un peu dans l'histoire du bocage et des haies.

L'émergence de réseaux de haies dans l'Ouest s'enracine à peu près exclusivement, selon un fil historique surtout circonscrit aux cinq derniers siècles, dans trois facteurs essentiels. Le premier relève de la fin de la vaine pâture, pratique agraire selon laquelle le bétail paissait librement sur les parcelles de culture après la récolte, et de la disparition des rotations obligatoires des cultures au sein des propriétés foncières agricoles. Les deux autres facteurs sont l'intégration de l'élevage à l'agriculture, et l'édiction de lois de restriction de l'accès aux espaces forestiers et de la collecte de produits ligneux. Ces trois causes, plus ou moins concomitantes et interdépendantes, ont conduit progressivement, rarement selon un processus tout à fait linéaire, à une parcellisation du terroir et à une individualisation de la production agricole, ainsi qu'aux prises de décision qui s'y rattachent. Convergentes dans leurs effets sur le monde paysan, elles ont donné lieu à l'émergence des haies comme éléments de réponse aux nouvelles problématiques posées. En quelque sorte, les communs ancestraux jadis constitués des espaces soumis à la vaine pâture ont alors laissé la place à de nouveaux communs représentés par l'émergence d'un bocage dont, à la même échelle du terroir, chacun bénéficiait désormais des effets environnementaux favorables.

La haie correspond donc d'abord à une autonomisation de la production et à une moindre circulation du bétail, désormais maintenu en enclos. Les réseaux de haies champêtres signent dès lors une agriculture davantage individualisée. Les externalités positives de ces nouvelles structures boisées, qu'elles soient de nature environnementale

ou agronomique, n'ont pas été délibérément visées selon une échelle ou une organisation collectives. Elles sont apparues comme des services opportunément induits. Cela étant, de tels effets, tel le retard de l'assèchement des cultures et des prairies en période estivale, n'ont certainement pas tardé à être observés, d'abord par empirisme, puis, dès la fin de la seconde moitié du XIX^e siècle, au terme d'une procédure résolument expérimentale³.

Les flottements demeurent quant aux premières émergences de faciès proto-bocagers dans le monde rural. À quelle période de l'histoire faut-il ancrer les toutes premières haies ? On les fait parfois remonter, sans aucune certitude ni rigueur, à la période de reconstruction qui a suivi la guerre de Cent Ans, aux grands défrichements des XI^e et XII^e siècles, ou bien à l'Antiquité, voire à la préhistoire⁴. Autant d'approches spéculatives qui ne permettent pas de comprendre les conditions d'émergence de réseaux de haies qu'il serait hasardeux de renvoyer à une période antérieure aux tout derniers siècles du Moyen Âge. C'est plutôt dans une série de bouleversements sociaux qu'il s'agit de placer l'origine des réseaux de haies.

3. Annie Antoine, « D'un espace ouvert à un espace poreux. Bocage et élevage dans la France de l'Ouest du Moyen Âge au début du XIX^e siècle », in Annie Antoine et Dominique Marguerie (dir.), *Bocages et sociétés*, Rennes, PUR, 2008, p. 185-200.

4. Magali Watteaux, « (re)Faire l'histoire du bocage : un atout pour la valorisation des paysages de haies champêtres ? », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 53-69.

LE MOUVEMENT DES ENCLOSURES VENU DE L'ANGLETERRE

La haie s'enracine dans le foncier et dépend de son organisation. Or, la fin de la vaine pâture et des assolements obligatoires régis par le droit coutumier correspond à un bouleversement juridique considérable de l'accès à la terre et de sa valorisation, au profit d'une privatisation progressive de l'espace agricole. Il est inspiré du mouvement des enclosures que concrétise la révocation d'un système de coopération et de communauté d'administration de terres appartenant à un seigneur local. Ce mouvement, apparu dans l'aristocratie anglaise dès le ^{xiii}^e siècle sous ses premières formes et désigné sous le terme d'Enclosure Acts, se diffuse en France à partir du ^{xvi}^e siècle, où il s'exprime néanmoins surtout à partir de la fin du ^{xvii}^e siècle. Les communs disparaissent avec les droits d'usage qui s'y réfèrent et sont partagés par le seigneur auprès de quelques laboureurs choisis par lui-même. Les reconfigurations induites ne sont pas seulement paysagères ou agraires, mais sont aussi profondément sociales, tant ces communs étaient pourvoyeurs de ressources vitales pour les paysans qui y accédaient.

Dans le même temps, les parcelles agricoles, autant que les unités de paysage, s'individualisent. La société rurale se recompose. Le pouvoir de décision est décentralisé et la production agricole procède dès lors d'une individuation caractérisée par la reconnaissance de l'individu par-delà le collectif dont il dépend. Le bocage comme lieu de bois se transfigure en bocage comme lieu de haies qui

représentent de nouvelles interfaces productives, paysagères et territoriales. Ces haies assurent désormais, en l'absence de tout cadastre, une fonction de délimitation foncière indérogeable. Elles servent aussi de cloison visant à étanchéifier les parcelles agricoles à l'égard de l'intrusion de bétail et à enclore les pâtures afin d'empêcher la possible divagation des animaux. Plus accessoirement, à propos notamment de haies plessées, c'est-à-dire renforcées par des entrelacements de branches vives et épaissies d'une strate basse d'arbustes épineux, il peut s'agir de remparts contre l'intrusion de prédateurs tels que loups ou chiens, mais aussi de voleurs de bêtes. En somme, d'une manière ou d'une autre, la haie dessine une limite physique et symbolique qui se doit d'être infranchissable.

Au plan symbolique, par l'individuation économique qu'il sous-tend et le choix des assolements qui prévaut désormais au sein de chaque métairie, le mouvement des enclosures représente selon Karl Marx un préalable au capitalisme. Il est vrai qu'un tel mouvement s'observe, à son essor, autour des domaines des élites seigneuriales et des établissements monastiques. Il est ensuite relayé par les fermiers les plus aisés, également tentés d'enclore leurs biens afin d'assurer les trois fonctions précédemment explicitées et, ce faisant, d'appliquer le concept de propriété foncière qui émerge dans le même temps. Il est également vrai que les paysans voient alors supprimer quelques-uns de leurs nombreux droits vitaux à la valorisation des communs. Ces droits sont déclinés sous forme d'essartage (extension de la culture en forêt), d'affouage (prélèvement de bois mort), de pacage (mise en pâture du bétail), de faucillage (fauche

des fourrages), de panage (mise en pâture directe pour les porcs), d'étrépage (décapage de la litière forestière comme amendement), de soutrage (prélèvement de plantes herbacées et de feuilles pour servir de litière), de glandée (récolte des glands de chênes) ou de fainée (récolte des faines de hêtres). Les « paysans du bocage » sont dès lors enclins à s'opposer régulièrement aux services forestiers pour faire valoir leurs anciens droits d'usage. Mais ils trouvent aussi dans les haies des substituts permettant de transférer ces usages dans leurs propres parcelles.

Le mouvement des enclosures permet aux seigneuries de reconstituer des domaines morcelés et leur offre le vecteur d'une « réaction féodale⁵ » : les ressources jadis partagées dans les communs passent dans les mains d'une aristocratie privilégiée et élitaire. De manière non paradoxale, ce mouvement s'inscrit aussi dans la reconnaissance de l'individu en tant que sujet, selon un renversement que Descartes formalisera plus avant dès le premier quart du xvii^e siècle. Cette double évolution se révèle toutefois très profitable non seulement pour l'aristocratie, mais pour les tenanciers les plus favorisés qui confortent leur position privilégiée, voire leur ascendance sociale. Cela se concrétise, pour ces derniers, par de nouveaux aménagements parcelles autant que par l'adoption de pratiques novatrices, en recourant à une population rurale que le mouvement des enclosures a mise en grande difficulté.

5. Marc Bloch, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1931.

Pour autant, les paysans s'adaptent peu à peu à ces nouvelles contraintes et trouvent dans les réseaux de haies une réponse au moins partielle à leurs besoins. Le bocage progresse invariablement du ^{xvi}^e au ^{xix}^e siècle. La Révolution, qui institue la propriété privée en droit « inviolable et sacré », fournit un coup de pouce supplémentaire pour affermir le processus d'individualisation et de privatisation de la production et de l'espace agricoles. Selon de telles modalités, le bocage est voué à se densifier, du ^{xvi}^e au ^{xix}^e siècle, avec le nouveau morcellement des grands domaines, le développement de la petite propriété et, les générations se succédant, avec la division concomitante des terres.

Ce faisant, les réseaux de haies, d'abord épars et incomplets, se referment progressivement sur eux-mêmes et font valoir une connectivité écologique croissante, par laquelle circulent des êtres vivants jadis inféodés aux espaces forestiers. Ces réseaux se densifient plus encore en Bretagne avec la « loi de partage » du 6 décembre 1850 qui engage chaque propriétaire à partager ses terres en autant d'unités que d'enfants présents dans la famille.

Cette densification conduit à une réorganisation de la production agricole marquée par une séparation physique plus affirmée de la production végétale et de la production animale. En outre, elle tire parti d'une intégration fonctionnelle de l'élevage à l'agriculture, déterminante dans la formation du bocage proprement dit.

L'ALLIANCE INTÉGRATRICE ENTRE L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

Étant donné l'ampleur des réaménagements du terroir qu'elle sous-tend, l'émergence de réseaux de haies rend compte d'innovations agraires déterminantes. Celles-ci se sont plutôt manifestées dans le courant du XVIII^e siècle, mais étaient déjà présentes en substance dans l'œuvre de l'agronome Olivier de Serres⁶ datée de 1600. Ce précurseur de l'agronomie, issu de l'aristocratie du Vivarais, défendait le mouvement d'enclosure promu par sa classe sociale. Ce faisant, il préconisait l'arrêt de l'assolement triennal lié à la double pratique de la jachère et de la vaine pâture, qu'il suggérait de remplacer par la mise en place de prairies artificielles reposant en grande partie sur la culture de légumineuses. De la sorte, la fertilité était maintenue durablement et la productivité s'accroissait.

Ce nouveau système agraire de type « polyculture-élevage » remplace celui qui a émergé au XII^e siècle. Il recourt désormais à la force de traction animale autorisée par une modernisation de l'attelage et une meilleure transmission énergétique. Il s'appuie sur l'usage d'outils en fer telle la charrue, désormais munie d'un coutre métallique et d'un versoir adaptés à la préparation des sols mis en cultures fourragères. Enfin, il assure un premier raccourcissement de la jachère entrant dans l'assolement

6. Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, Jamet-Métayer, 1600.

triennal obligatoire. L'ancien système, qui reposait sur la vaine pâture au sein d'un espace agricole maintenu ouvert sous la forme d'un *openfield* – que l'on peut littéralement traduire par « champ ouvert » ou « champagne » – et qui valorisait aussi le pacage conduit dans les communs, s'appuyait fortement sur un transfert de fertilité assuré depuis ces espaces communs vers les espaces cultivés. Il prit fin avec le mouvement des enclosures et la petite révolution agricole qui le soutenait.

La plus signifiante des innovations accompagnant les enclosures est dès lors l'intégration de l'élevage à l'agriculture, en tant que réponse à la disparition du transfert de fertilité garanti par l'*openfield*. Productions végétales et animales sont désormais assurées dans des espaces assignés et nécessairement cloisonnés, le bovin étant de nature mobile, voire nomade, et dès lors enclin à étendre son domaine vital au-delà de l'espace clos qui lui est affecté.

Les transferts de fertilité jusqu'alors assurés par la fumure du bétail durant la période de libre pacage des champs ayant disparu, d'autres formes de restitution de la fertilité sont instaurées. L'intensification de la production agricole, à l'échelle de la métairie, est garantie par l'amélioration agronomique des pratiques et le recours à des rotations de cultures plus longues avant la mise en jachère, en association avec une augmentation de la charge en bovins. Ces innovations s'inscrivent donc dans un schéma tenant d'une intensification de la production à surface agricole égale, mais sollicitant un surcroît de main-d'œuvre. Celle-ci, constituée de paysans, mais aussi de nombreux journaliers et domestiques occupant de petites bâtisses,

concourent à l'émergence d'un paysage rural très humanisé. Intégration de l'élevage à l'agriculture, aménagement de haies et forte valorisation de la main-d'œuvre composent un triptyque dont chaque composante ne peut s'affranchir des deux autres.

De cette triple alliance résulte un paysage type marqué par un maillage de plus en plus serré nécessitant un réseau dense de sentiers permettant la circulation des paysans et de leurs bovins entre des parcelles de petite taille. Il est également caractérisé par la mise en place de talus et de fossés assurant protection et, par voie de conséquence, drainage et assainissement des sols, ainsi que par le creusement de mares utilisées comme points d'eau pour le bétail. Il induit en outre l'adoption de pratiques d'entretien et de conduite des haies visant à entraver plus encore la libre circulation des animaux, tout en tirant parti des produits ligneux d'intérêt agricole.

Sur un plan strictement utilitaire et productif, en se substituant à la forêt, la haie s'avère généreuse. Elle fournit du bois de feu pour le chauffage domestique et la cuisson des aliments, du bois d'œuvre pour la construction des bâtiments agricoles ou pour la vente, du bois de service pour la fabrication d'outils, du fourrage produit par le frêne, l'orme ou le mûrier, des fruits pour la consommation humaine mais aussi porcine – châtaignes, glands et faines – et enfin du petit gibier garantissant un complément de protéines animales.

En somme, ce réaménagement de l'espace rural s'accompagne opportunément d'un transfert spatial de la

satisfaction des usages autrefois assurés en forêt⁷. Cette intégration demeure toutefois également liée à la valorisation des landes, encore largement présentes jusqu'à leur conversion agricole au cours du XIX^e siècle, et conduisant alors à une autonomisation plus complète des métairies.

L'ÉLEVAGE BOVIN COMME DÉTERMINANT COMMUN DU BOCAGE

Toutes les zones de bocage ne sont pas inféodées à l'ouest de la France, puisqu'on les observe également dans des régions centrales, vouées à l'élevage bovin, comme le Limousin ou le Charolais, ou encore, ce qui est moins connu, dans le Nord, en particulier dans l'Avesnois où est produit le fromage de Maroilles. L'élevage s'est fortement développé dans ces régions au cours du XIX^e siècle et l'extension des réseaux de haies y a été concomitante.

Lorsque l'on regarde la carte des densités des réseaux de haie en France, la petite région de l'Avesnois se détache très nettement, isolée tout en haut de la carte. Au début du XIX^e siècle, l'arrivée du train a permis à la coopérative de Maroilles de multiplier ses ventes de fromages vers Paris et cette croissance de la demande a fait abandonner la culture au profit de l'élevage, dans des terrains qui étaient plus propices à la prairie qu'à la culture. De sorte qu'en

7. Stéphane Sachet, « Des origines à la désuétude du bocage : sociohistoire de la séparation progressive entre sylviculture et agriculture », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 71-83.

Avesnois-Thiérache, on peut dire que « le bocage est né de l'ouverture de la région et non pas de son isolement⁸ ». Que ce soit dans l'Ouest ou ailleurs, notamment dans la périphérie nord du Massif central et plus particulièrement dans le Bourbonnais⁹, l'élevage bovin demeure donc un dénominateur commun de cet aménagement paysager. En d'autres termes, d'une manière ou d'une autre, « c'est l'élevage qui détermine le bocage¹⁰ », duquel il est consubstantiel.

Dans les zones plus spécifiquement tournées vers l'élevage et la valorisation herbagère, loin des alpages et des estives, les réseaux de haies réservés à un élevage non transhumant prennent un visage particulier et obéissent à des besoins propres aux terroirs associés. S'observent notamment des haies basses, telles celles du Morvan où les arbres épars assurent eux-mêmes la fonction d'ombrage pour les troupeaux, et des haies de plus grande hauteur, valorisées pour d'autres usages que l'effet de clôture. Le bocage de l'Avesnois se caractérise par des haies de charmes têtards qui permettaient la récolte de branches utilisées comme bois de chauffage, alors que la disponibilité des bois forestiers, fortement utilisés au XIX^e siècle par l'industrie, restait très limitée.

8. Rodolphe Dumouch, *L'Origine du bocage de l'Avesnois-Thiérache, synthèse de biogéographie historique*, université d'Artois, 2010. <https://hal.science/hal-00542941v1>

9. Antoine Paillet, *Archéologie de l'agriculture en Bourbonnais*, Créer, 1999.

10. Annie Antoine, « D'un espace ouvert à un espace poreux. Bocage et élevage dans la France de l'Ouest du Moyen Âge au début du XIX^e siècle », art. cité.

L'INTERDICTION DE L'ACCÈS LIBRE AUX ESPACES ET PRODUITS FORESTIERS

Comme indiqué plus haut, le troisième facteur déterminant de l'émergence du bocage relève de l'interdiction du libre recours aux ressources forestières. Il concourt à faire de la haie une entité pourvoyeuse de produits ligneux de substitution. Par plusieurs édits royaux remontant au ^{xvi}^e siècle, les pratiques agricoles, a fortiori le recours au libre pacage comme droit d'usage, sont brutalement exclues de l'espace forestier. L'édit de Moulins de 1566 réaffirme l'inaliénabilité des forêts du domaine royal, un précédent édit du roi Charles IX ayant déjà précisé que les bois du domaine de la couronne, aussi bien que ceux de tous les gens d'Église, devaient être conservés pour croître en haute-futaie.

En 1669, l'ordonnance de Colbert a pour objet de mettre en place une administration des forêts qui se tourne vers une gestion répondant à des besoins militaires et préindustriels, à laquelle l'agriculture ou l'élevage ne sauraient prendre part. Ces dispositions soudaines sont mal vécues par le monde paysan qui voit en outre les seigneurs et autres puissants tirer parti de cette mouvance d'inspiration royale. En substance, le droit d'enclosure s'applique dès lors, par extension, aux forêts privées. Mais il s'étend aussi, peu à peu, aux nombreuses landes encore présentes à cette époque, où les paysans emmènent paître leurs troupeaux.

Cette nouvelle restriction des droits d'usage justifie, aux yeux des plus petits paysans, des révoltes dont l'une des plus emblématiques est, dans les Pyrénées ariégeoises, la guerre des Demoiselles. De 1829 à 1832, en réaction à la promulgation du Code forestier de 1827, des paysans, le visage grimé de noir et dans des habits empruntés aux femmes, se soulèvent pour résister aux gardes forestiers et aux gendarmes. Ces derniers proscrivent les intrusions de bétail en forêt, tout en accordant une mansuétude à l'égard des acteurs de la révolution industrielle en germe, tels que charbonniers et maîtres de forges¹¹. Ici comme ailleurs, les paysans, fortement réprimés, sont invités à se débrouiller par eux-mêmes. En quelque sorte, lorsqu'elle émerge comme réponse à une restriction des droits d'usages, la haie formalise une injustice sociale.

L'autonomie de la production des produits ligneux nécessités par la vie domestique et agricole s'est en outre doublée d'une demande des villes, et donc de la possibilité d'une marchandisation de ces produits offerts par les haies. Des débouchés sont assurés dans les villes proches, parfois de manière très spécifique, comme pour le renouvellement des brise-lames des plages de Saint-Malo, par exemple. La fourniture de bois devient une nouvelle forme de diversification de la production garantie par les haies. La sylviculture et l'agriculture font alliance au sein même de l'espace agraire.

11. Guillaume Decocq, Chloé Vlassopoulos, Bernard Kalaora, *La Forêt salvatrice. Reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Champ Vallon, 2016.

Selon cette perspective économique nouvelle, la haie revêt dès lors une fonction de production forestière qui concourt à la refaçonner. Elle représente encore aujourd'hui, sur un plan davantage symbolique et paysager, un objet de redéploiement de la forêt au sein de l'espace agricole¹². On pourrait aussi y voir une extension de la *sylva*, porteuse de vie sauvage, jusqu'à assimiler cette extension à un mouvement d'ensauvagement teinté de libre évolution, ce qui ne peut alors manquer de générer des résistances et des incompréhensions légitimes au sein des sociétés rurales. Cela suscite bien évidemment d'indispensables pratiques de contrôle de cette extension, parfois sous des formes cependant excessives comme nous le verrons.

LA CONSTRUCTION ET LA CONDUITE DE LA HAIE

Les plantations de haies ne sont renseignées que depuis peu et échappent aux écrits anciens, d'autant que, traditionnellement, elles ne justifiaient pas de savoir particulier nécessitant d'assurer des sous-traitances et restaient assurées par les tenanciers ou des ouvriers agricoles ordinaires¹³. En l'absence de toute pépinière, la mise en place de la haie ne pouvait s'envisager autrement qu'en prélevant des sauvageons dans des terrains boisés ou en

12. Stéphane Sachet, « Des origines à la désuétude du bocage : sociohistoire de la séparation progressive entre sylviculture et agriculture », art. cité.

13. Annie Antoine, « D'un espace ouvert à un espace poreux. Bocage et élevage dans la France de l'Ouest du Moyen Âge au début du XIX^e siècle », art. cité.

effectuant des semis – de glands, par exemple –, puis en donnant plus ou moins libre cours à une régénération naturelle, notamment de la strate basse épineuse, qu'il s'agissait toutefois de contenir et de piloter.

Quelle que soit la modalité opérée, un accès à un bois ou à une portion de forêt devait être initialement garanti par une autorité locale. Cette seule contrainte permet, au moins partiellement, d'expliquer pourquoi les réseaux de haies ont été d'abord aménagés autour des domaines aristocratiques et des terres tenues par des métayers privilégiés. Avec la densification de l'espace rural, qui rencontra son apogée au milieu du XIX^e siècle, la haie devint peu à peu nourricière, les plants de châtaigniers, pruniers myrobolans, poiriers, cormiers et merisiers étant greffés sur place, en complément des arbres fruitiers et, surtout, des pommiers à cidre installés dans les pâtures. Le recours massif à l'aubépine, à partir de 1870, permettait de disposer d'une strate épineuse qui ne drageonne pas au détriment des cultures, contrairement au prunellier, et qui est plus aisée à contrôler.

Les faciès de haies aujourd'hui observés, remontant parfois à plus de deux siècles, ne peuvent évidemment rendre compte de leur physionomie initiale, tant par la végétation en présence que par l'état du talus, qui peut s'être affaissé, ou celui du fossé attenant, susceptible d'avoir été comblé. Lorsque cela est le cas, par exemple en Bretagne ou dans une partie des Pays de la Loire, la plantation sur talus, dont la terre est plus meuble et moins exposée aux ennoissements, facilite l'enracinement en profondeur, dont le développement s'appuie ultérieurement sur les eaux

infiltrées au niveau du fossé. L'entretien régulier de ce dernier permet en outre de fertiliser les plants en matière organique décomposée. Cette partie plantée de la végétation constitue la haie en terre. Les rejets et les arbres ou arbustes issus de semis naturels relèvent quant à eux de la haie, sans plus de précision. Lorsqu'il s'agit de mettre en valeur un nouvel espace inculte, la mise en place de la haie précède la valorisation agricole proprement dite en assurant à la fois délimitation et protection. Des piquets de bois ou des semblants de barrières servent à colmater des espaces que l'on peut aussi boucher d'épineux morts prélevés sur place, selon une pratique qui persiste parfois encore aujourd'hui.

Comme mentionné, il s'agit parallèlement d'assurer la « relève » de la haie, c'est-à-dire de remonter la terre du talus ayant glissé dans le fossé attenant. Cette tâche s'avère particulièrement consommatrice de main-d'œuvre. Il importe, en outre, de garantir l'écoulement de l'eau afin de ne pas fragiliser le talus ni entraîner son écroulement. De sorte que, dans les terrains trop humides, l'aménagement de fossés est évité, ce qui tend à récuser l'hypothèse selon laquelle ces fossés auraient été délibérément pensés pour assurer le drainage et l'assainissement des parcelles, au-delà de leur fonction d'obstacle à la divagation du bétail.

Peu à peu, la fonction de clôture de la haie se double d'une fonction de production de plus en plus patente. La physionomie de la haie se conforme naturellement aux usages qui en sont tirés. Les arbres sont émondés afin de réduire l'ombre portée sur les champs attenants,

et des éclaircies peuvent être opérées. Le bois des chênes, des châtaigniers et des fruitiers est réservé au propriétaire des lieux, tandis que les bois d'émonde reviennent au métayer.

La forme des arbres de haut-jet résulte des pratiques de taille et des outils utilisés, en fonction des usages et des débouchés assignés. Cela donne lieu à des profils d'arbres caractéristiques de chaque région, avec les ragolles ou ragosses de Haute Bretagne liées à la production et à l'écoulement de fagots, les émousses ou trognes du Maine, ou les têtards de l'Anjou. À la fin du XVIII^e siècle se rencontrent aussi des hausses, émondées sur toute la hauteur du tronc mais ayant conservé la partie terminale du houppier, sans que l'on sache aujourd'hui ce qui justifiait ce mode de taille spécifique.

De nos jours, les plantations de haies sont appelées à répondre à des nécessités environnementales, à des contextes économiques autres et à des formes de valorisation nouvelles. Elles sont en outre conviées à s'ajuster à des situations sociales bouleversées, caractérisées par un effondrement du nombre des actifs agricoles et des petites exploitations en faveur de complexes de plus en plus grands, fonctionnant dans une logique de firme centrée sur une production particulière, très loin du modèle de la polyculture-élevage qui prévalait dans une partie des campagnes au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Ce premier chapitre révèle que la haie demeure invariablement le marqueur de changements sociaux. Son arasement résulte tout autant de changements de nature sociale, comme cela sera présenté dans le chapitre qui suit.

Et sa réimplantation signe d'autres transformations inhérentes au fonctionnement social. C'est bien la société, à une échelle de décision de plus en plus large, qui gouverne l'émergence de la haie et son devenir.

II. LES FACTEURS DÉTERMINANTS DANS LE REcul DES HAIES

Le remembrement foncier du parcellaire agricole constitue, historiquement et symboliquement, l'événement constitutif majeur du recul des haies. Il s'oppose au morcellement du sol, concomitant du développement de la petite propriété jusqu'à la III^e République, qui représenta un puissant levier de plantation des haies¹. De fait, dans les années 1950, le parcellaire agricole demeure essentiellement composé de parcelles irrégulières, enclavées et de petite taille, illustrant un morcellement qui apparaît en décalage avec les ambitions gouvernementales d'après-guerre.

Dans le sillage du déclin de la polyculture-élevage et des modèles agricoles compatibles avec de petites exploitations, cela au profit d'une intensification et d'une recherche de productivité, le remembrement instaure une réorganisation foncière estimée incontournable. Il s'agit de promouvoir la mécanisation agricole requise par une Europe en cours de reconstruction et aspirant à accroître le volume des produits d'exportation.

1. Stéphane Sachet, « Des origines à la désuétude du bocage : sociohistoire de la séparation progressive entre sylviculture et agriculture », art. cité.

UN PREMIER DÉTERMINANT AUSSI RÉEL QUE SYMBOLIQUE : LE REMEMBREMENT

Cette mécanisation, associée au productivisme et à une normalisation des pratiques qu'autorise un recours systématique aux intrants, devient alors un objectif en soi. C'est elle qui permet une évolution considérable, voire démesurée, de la productivité agricole puisqu'un actif agricole produisait 100 quintaux de blé en 1900 quand il en produit aujourd'hui 10 000 par an². Dès 1950, la production agricole a certes retrouvé son niveau d'avant-guerre, mais la France revendique alors une place de premier rang pour l'agriculture dans une Communauté européenne en voie de constitution³. Les mesures d'accompagnement à une métamorphose de l'activité agricole abondent au sein des deux lois d'orientation de 1960 et 1962, cette dernière initiée par le ministre de l'Agriculture Edgar Pisani. On réforme le statut du fermage, du Crédit agricole, on crée l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et on développe l'enseignement agricole. Mais les machines que l'on promeut ont leurs propres exigences. Elles ne tolèrent ni chemins creux, ni haies, ni ruisseaux non rectifiés, qui deviennent autant d'obstacles à leur libre progression. Elles instaurent de nouvelles métriques, de nouveaux ordres de grandeur et de nouvelles géométries paysagères.

2. Edgar Pisani, *Un vieil homme et la terre*, Seuil, 2004, p. 89.

3. *Ibid.*, p. 77.

Le remembrement résulte foncièrement de cette modernisation agricole imposée, opérée à grande échelle, dont il est parfois devenu le symbole. Il apparaît visuellement sous la forme d'une violence manifestée à l'égard d'un patrimoine paysager mais surtout à l'encontre de la propriété privée et des personnes, de surcroît exercée avec la diligence de l'État⁴. Cette politique du remembrement est toutefois aussitôt soutenue par le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), branche résolument moderniste de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) créée en 1946. Des commissions communales d'aménagement foncier (CCAF) sont réunies à la demande des conseils municipaux. Composées d'élus, d'agriculteurs et de membres de l'administration, elles sont chargées d'instruire les projets de remembrement en garantissant les droits et les intérêts de chacun. Mais dans les faits, le remembrement a permis d'imposer un modèle à un monde paysan qui y était en très grande partie opposé et il a été la source de conflits profonds et durables entre les personnes concernées.

L'ironie de l'histoire fait que l'individualisme agraire et le paysannat, qui ont accompagné l'émergence du bocage à l'aube de l'époque moderne et se sont renforcés avec le changement du régime de propriété lors de la Révolution française, ont disparu au profit d'un nouveau modèle

4. Léo Magnin, *La Vie sociale des haies. Enquête sur l'écologisation des mœurs*, La Découverte, 2024, p. 30 ; Inès Léraud, Pierre Van Hove, *Champs de bataille. L'histoire enfouie du remembrement*, bande dessinée, Delcourt, 2024.

agricole appelé à rétablir de grands domaines. Ces derniers ont parfois retrouvé l'ampleur des domaines seigneuriaux qui, précisément, avaient précédé l'époque moderne. En ce sens, les plantations de haies n'auront constitué qu'un marqueur de la transition foncière entre les domaines seigneuriaux du Moyen Âge et les fermes agricoles qui structurent l'espace agricole contemporain⁵.

Sans surprise, s'il est possible d'en rencontrer des formes embryonnaires dès le XVIII^e siècle, c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, grande période de reconstruction et de modernisation, que le remembrement a pris toute son ampleur. Dans les années 1950, les haies et les talus étaient encore largement conservés, il n'y avait eu, en quelque sorte, que des « remembrements conservateurs », consistant en de simples formes de redistribution des terres. Y a succédé, dès le début des années 1960, plus précisément dès 1962, et sous la poussée d'un machinisme désormais atteint de gigantisme, un remembrement beaucoup moins conciliant. S'accompagnant de l'arrachage des haies et de l'arasement des talus, ce dernier a bouleversé le paysage rural. Les énormes tas de souches entassées dans le coin des champs, restés visibles pendant des années, rappelaient à tous que les arbres avaient payé au prix fort la modernisation de l'espace agricole.

5. François Purseigle, Geneviève Nguyen, Pierre Blanc (dir.), *Le Nouveau Capitalisme agricole. De la ferme à la firme*, Presses de Sciences Po, 2017.

À la fin des années 1950, les arbres et les haies étaient devenus l'ennemi prétendu de l'agriculture et il semblait falloir absolument s'en débarrasser. Sous le terme d'«enclos», le géographe André Meynier en rapportait, en 1958, une image peu flatteuse centrée sur un recensement exacerbé des présumés inconvénients: «L'enclos, principalement planté, fait perdre de la place pour la culture, directement par la surface occupée, indirectement par l'ombre portée [...]. Il gêne les manœuvres des charrues, aujourd'hui celles des machines motorisées. Il est long et fastidieux à entretenir, et à élaguer, pour éviter qu'il n'envahisse une trop large surface. Il maintient l'humidité sur les chemins, gêne l'écoulement des eaux des champs, retarde la fusion des neiges. Il abrite des animaux nuisibles, ennemis de la culture, et sert de réserve aux graines de mauvaises herbes⁶. »

Ces idées, martelées par le conseil agricole, ont perdu jusqu'à aujourd'hui. En outre, le principe d'affectation de subventions par la politique agricole commune (PAC) en fonction de la superficie totale des parcelles effectivement cultivées intervient à son tour pour considérer à nouveau les haies, sur un plan purement foncier et non pas agronomique ni environnemental, comme un manque à gagner. Cet aspect sera développé plus loin et nous verrons qu'avant le changement des règles d'admissibilité, c'était un élément déterminant pour expliquer les arasements des haies.

6. André Meynier, *Les Paysages agraires*, Armand Colin, 1958.

LE CHOIX DU *LAND SPARING*

Par-delà le seul aspect foncier, un déterminant souvent occulté du remembrement, et néanmoins majeur, relève de l'aménagement du territoire assuré selon une séparation nette des affectations fonctionnelles des espaces. L'importation d'un modèle agricole issu de l'Amérique du Nord s'accompagne en effet d'une vision du territoire selon laquelle les espaces naturels et les espaces industriels, auxquels se rattache désormais l'espace rural, sont appelés à se disjoindre. Six des huit parcs naturels métropolitains sont créés au cours des années 1960 et 1970, grandes décennies du remembrement qui font suite aux lois d'orientation agricole de 1960 et 1962. Le mouvement compensatoire de protection de la nature opère sur des espaces désormais non agricoles et désaffectés.

Pourtant, en tant qu'habitat privilégié d'hébergement de la biodiversité, la haie représente au moins pour partie un espace de vie sauvage. Mais son maintien ou sa suppression se positionnent désormais dans les termes d'un choix global pour le partage de l'espace. Un tel choix relève d'une philosophie de la nature, mais aussi de la représentation même de la profession agricole et de ses attributions, dont le rôle de « jardinier du paysage », ressenti comme une forme de dépossession du statut paysan par une élite présumée urbaine, ne saurait plus faire consensus. L'agriculture productiviste dominante est encline à se démarquer des perspectives de préservation des espaces naturels. Le maintien des haies introduit dès lors, aux

yeux des agriculteurs rattachés à ce modèle, une distorsion qui ne leur convient pas.

Le modèle américain, qui sépare nettement les espaces naturels, confinés dans des parcs nationaux, des espaces ruraux, eux-mêmes non différenciés de l'espace industriel, rencontre davantage de faveur auprès des décideurs du monde agricole et des agriculteurs eux-mêmes. La préservation de la circulation des espèces vivantes au sein des réseaux de haies n'est pas tenue, leur apparaît-il, d'être placée sous leur responsabilité. Elle l'est d'autant moins que les forêts constituent quant à elles des espaces plutôt monofonctionnels dans leur dimension productive. Les cas de conciliation entre la foresterie et l'élevage ovin, par exemple, demeurent rarissimes.

De manière schématique, les alternatives au modèle agricole dominant, fondées sur la valorisation des processus biologiques et écologiques, plutôt que sur leur substitution par des intrants, incluent au contraire une vision de l'espace selon des perspectives multifonctionnelles. Elles défendent une vision territoriale de l'espace rural qui réconcilie les attentes productives et environnementales. Cela explique en partie le fait que les haies sont promues par les mouvements d'aménagement contestataires, telles les ZAD (zones à défendre) de Notre-Dame-des-Landes ou de Bure, dans lesquelles la préservation, voire la plantation, de haies revêt une dimension symbolique et opérationnelle majeure. Elles témoignent, par leur seule présence, d'une aspiration à concilier la production avec la préservation. Il convient toutefois de ne pas verser dans

une perception binaire et de garder à l'esprit que les agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique, par exemple, intègrent la haie plutôt plus rapidement que les autres exploitants, mais de manière toutefois pas toujours optimale. À l'inverse, des producteurs pratiquant une agriculture plus conventionnelle ont pu garder des haies.

Le sociologue Léo Magnin évoque dès lors une double marginalité de la haie, exprimée non plus seulement au sens topographique et écologique, en tant que lisière paysagère, mais aussi désormais selon une dimension symbolique, voire politique⁷. En quelque sorte, la haie traduit une confrontation explicite entre le *land sparing* américain et le *land sharing* latin dont Ovide avait forgé nos imaginaires.

LA PERSISTANCE D'UN IMAGINAIRE FORESTIER NÉGATIF POUR L'AGRICULTURE

Dans la continuité du *land sparing*, la forêt a repris possession d'un imaginaire du sauvage qui entre en contraste flagrant, sinon en contradiction, avec un espace agricole voué à être régi et domestiqué. Plus que jamais, conformément à son étymologie fondée sur le latin *foris*, signifiant « exception », la forêt reste invariablement le lieu de l'ailleurs, voire de l'immaîtrisable. S'il y a cent ans, la « forêt paysanne » entrait pour 30 % dans les revenus des

7. Léo Magnin, *La Vie sociale des haies. Enquête sur l'écologisation des mœurs*, op. cit., p.42-43.

agriculteurs propriétaires ou usagers de parcelles boisées, cela n'est plus le cas aujourd'hui, principalement pour des raisons de manque de temps et de déficit de connaissances forestières. C'est pour ces mêmes raisons que les haies sont également devenues une charge pour les agriculteurs. Aux yeux du grand public, la haie est en revanche valorisée comme réservoir de biodiversité et élément de trame verte, sans toutefois nécessairement aller vers une notion de mise sous cloche. Ce faisant, un tel regard n'intègre pas la réalité selon laquelle l'espace agricole reste légitimement, pour l'agriculteur, un espace voué à la production.

Au plan symbolique, la forêt et l'arbre sont rattachés à des espaces protestataires et d'exclusion où confluent désormais des « écolos citadins », dont on sait combien ils sont déconsidérés et stigmatisés en milieu rural. L'espace forestier y est traditionnellement et emblématiquement perçu comme une terre d'accueil de miséreux qui glanent du bois mort, des baies ou des feuilles, de grappilleurs expropriés, de bûcherons et autres tâcherons des bois ne disposant d'aucune terre agricole. Y convergent tour à tour, en naviguant entre le réel et l'imaginaire, les marginaux de la société, les mystiques, les brigands dont on ne sait jamais précisément où ils se cachent, voire des ogres jamais rassasiés peuplant les contes découverts dans l'enfance, jusqu'à la terrible bête du Gévaudan, grande dévoreuse de jeunes bergères. Lesdits « écolos citadins » sont commodément sommés de trouver place dans cet imaginaire forestier où se regroupent indifféremment les marginaux de la société.

Plus récemment, la forêt et son préliminaire, la friche⁸, sont devenus le symbole d'un exode rural dont s'ensuit la « fermeture » des paysages, le couvert arboré ne permettant plus la pénétration du regard. Cet exode rural s'est manifesté après la Seconde Guerre mondiale, sous l'effet de la loi d'orientation agricole de 1962 qui consacrait la modernisation de l'activité. Le principe d'absorption des petites exploitations au profit du modèle agricole dominant et de la mise en place progressive de firmes agroalimentaires est beaucoup mieux accepté en milieu rural, alors qu'il contribue tout autant, si ce n'est davantage encore, à un départ d'une partie de la population vers les villes proches. Il est vrai que, dans cette seconde situation, il n'y a toutefois pas d'abandon de parcelles agricoles, qui est toujours vécu en milieu rural comme un échec et un traumatisme.

Selon une histoire pas si ancienne, l'arbre et la friche ont en effet tiré profit de l'hécatombe des jeunes agriculteurs au cours de la Première Guerre mondiale, dont témoignent les interminables listes gravées sur les monuments aux morts. Ils ont ensuite proliféré sur les terres laissées vacantes par l'exode rural vers les villes, en particulier pendant les Trente Glorieuses et le boom économique des années 1970. Selon cette perspective historique, l'on comprend aisément que le retour de l'arbre entre en consonance avec l'expérience de l'échec et du désaveu d'une profession dont la vocation nourricière n'est elle-même plus reconnue.

8. Éric Fottorino, *La France en friche*, Lieu commun, 1989.

UN OBJET DE SURVIVANCE DE CULTURES PAYSANNES PRÉSUMÉES ARCHAÏQUES

Sous l'éclairage du modèle agricole dominant actuel, la haie renvoie tout aussi symboliquement à un ordre agricole rustique et désuet, d'autant plus rattaché au patrimoine folklorique qu'il témoigne d'une réalité paraissant relever du passé. Évoquant le bocage, elle résonne aussi avec les imaginaires peuplés de fées et de sorcières, depuis *La Mare au diable* de George Sand jusqu'aux ouvrages traitant des pratiques de sorcellerie, par exemple dans le Perche⁹.

Le bocage paraît avoir ainsi prospéré sur des territoires arriérés et repliés sur eux-mêmes. En moquant un « égoïsme étroit dont quatre fossés surmontés d'une haie forment l'exacte limite », l'historien Alexis de Tocqueville établissait une relation directe entre la fermeture paysagère induite par les haies et la présumée fermeture d'esprit de ses habitants, voire leur caractère précisément « borné¹⁰ ». Si cette perception a bien entendu fortement évolué, le bocage n'en reste pas moins parfois envisagé et présenté, au moins sur un plan symbolique, comme un espace aux marges de la société. Il demeure alors perçu comme un archétype de la campagne profonde dont les acteurs ruraux d'aujourd'hui, en quête d'une dignité

9. Alain Morin, *La Sorcellerie dans le Perche*, Authon-du-Perche, Amis du Perche, 2023.

10. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835-1840), Paris, Pagnerre, 1848, p.126.

reconnue de tous, aspirent à se démarquer fortement, y compris de manière ostentatoire en effaçant les traces d'un passé dont ils ne veulent plus se réclamer.

La haie signe également la prédominance, au moins ancienne sinon actuelle, d'un système de polyculture-élevage qui, de fait et dans certaines régions, ne correspond plus aux modes de mise en valeur effective des sols. Avec le recul de l'élevage au profit de la céréaliculture, la haie tend immanquablement à disparaître. Et même là où elle est conservée, elle ne constitue plus un atelier de production et de diversification¹¹. Jusqu'aux années 1950, à l'exception des plaines céréalières fertiles, seules quelques régions pouvaient s'affranchir d'une omniprésence de l'arbre champêtre et de la haie, situation dont le renouveau agricole issu de l'après-guerre aspirait à sortir. Aussi les céréaliers d'aujourd'hui, de ce point de vue, se retrouvent-ils face à une dissonance de signaux visuels qu'expriment les reliquats de haies au sein des parcelles dont ils ont la charge. Les éleveurs trouvent quant à eux dans la clôture électrique un dispositif de substitution dont l'entretien s'affirme beaucoup moins astreignant et dont la mobilité n'est probablement pas étrangère au concept de « déplacement de haie » désormais envisagé par la PAC.

Cette part psychologique des déterminants de la suppression des haies demeure, il est vrai, peu quantifiable.

11. Stéphane Sachet, « Des origines à la désuétude du bocage : sociohistoire de la séparation progressive entre sylviculture et agriculture », art. cité.

Elle n'en reste pas moins majeure, de l'aveu même d'Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture de 1961 à 1966 et qui, en 2010, reconnaissait : « Dans une certaine limite, le remembrement qui consistait [dans] l'abattage des haies et le comblement des rivières était légitime et sans inconvénients. Mais leur suppression a bouleversé le paysage dans certaines régions et j'en suis responsable et me sens un peu coupable¹². » Dans une certaine mesure, l'arrachage des haies fut aussi le produit d'un désir d'émancipation d'agriculteurs aspirant légitimement à se libérer d'une considération rétrograde dont ils ne voulaient plus. Il est vrai qu'en réalité la désaffection des haies est plus ancienne¹³ et se manifestait déjà dans les premières décennies du xx^e siècle. Un fond de rejet prévalait invisiblement çà et là, selon un déroulement à peu près impossible à dater. Le remembrement lui offrit l'opportunité de s'exprimer.

On comprend dès lors que le difficile processus de réconciliation entre la haie et l'agriculture, à l'œuvre depuis les années 1970 comme nous l'avons vu précédemment en évoquant notamment le rôle de l'INRA dans cette évolution, soit souvent mal perçu et mal compris. Il est parfois interprété comme un mépris de classe et une mainmise des populations citadines sur une réalité agricole

12. Cité par Éric de La Chesnais, « Edgard Pisani se sentait "un peu coupable du remembrement" agricole », *Le Figaro*, 21 juin 2016.

13. Bernadette Lizet, « Brider le buisson : une logique de la haie paysanne », in Laurence Bérard, Anne-Marie Brisebarre, Augustin Gilloire et al., *Rôle des savoirs et pratiques naturalistes populaires dans la gestion des écosystèmes humanisés*, MNHN/CNRS, 1984, p. 87.

dont elles sont présumées, non sans raison, à peu près ne rien connaître. Des retournements de situation opèrent parfois de manière surprenante. Ainsi, des ragosses¹⁴, autrefois vestiges déconsidérés, deviennent aujourd'hui les vivants étendards d'une identité socioprofessionnelle, d'authentiques marqueurs de résistance sociale, dès lors qu'elles sont considérées par une frange urbaine mal informée comme des formes de la mutilation des arbres exercée par les agriculteurs¹⁵.

Cela illustre une réalité plus profonde et plus intemporelle selon laquelle les haies constituent des lieux d'affrontement et de politisation de rapports sociaux voués à se recomposer inlassablement dans le temps comme dans l'espace, mais restant souvent difficilement saisissables. La haie se révèle dès lors non pas seulement comme un dispositif agronomique, biologique ou écologique, mais aussi, et peut-être surtout, comme un objet de nature sociale et culturelle. Elle est en quelque sorte un « objet naturel inséré dans des rapports sociaux¹⁶ », ce à quoi nous pourrions ajouter qu'elle est aussi, inversement, un objet social inséré dans des rapports naturels. Dit autrement, la haie se présente, au sens du philosophe et sociologue

14. La ragosse est ce qui reste de l'arbre après l'élagage des branches pratiqué au ras du tronc et, parfois, son émondage.

15. Léo Magnin, *La Vie sociale des haies. Enquête sur l'écologisation des mœurs*, op. cit., p. 91.

16. Florence Pinton Lescure, Thibaut Preux, « Pourquoi les haies divisent-elles ? », *The Conversation*, 19 juin 2024.

Bruno Latour, comme un objet hybride situé à l'interface de la nature et de la culture.

De ce qui précède, il ressort que la suppression des haies résulte de choix opérés à l'échelle collective mais aussi individuelle. Le remembrement institutionnel est commodément rattaché, au moins sur un plan symbolique, à la fragmentation des réseaux de haies. La réalité montre qu'à cette initiative collective fondatrice se sont peu à peu greffées des initiatives individuelles de destruction des haies, parfois difficiles à identifier et donc à inventorier, exercées de manière discrète et discontinue, dès lors peu évaluables mais encore pleinement à l'œuvre¹⁷.

Par ailleurs, comme nous le reverrons plus loin, les pratiques d'entretien actuelles conduisent inexorablement à la dégradation et au dépérissement des haies. Elles paraissent constituer une expression directe de la désaffection des agriculteurs précédemment mentionnée à l'égard des haies. Elles visent à en limiter fortement la largeur, et dans certains cas la hauteur, à l'aide de broyeuses de branches (épareuses) ou de scies circulaires (lamiers) montées sur bras hydrauliques. Mais elles ne permettent aucune régénération de la haie qui finit par disparaître, ce qui est parfois, en réalité, un objectif à peine dissimulé.

17. Thibaut Preux, « De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie », thèse de doctorat en géographie, université de Caen Normandie, 2019, p. 164.

DES MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE AUJOURD'HUI OUBLIÉS

Il serait pourtant erroné de considérer que l'ensemble du monde agricole a accueilli favorablement le remembrement, décrété par les autorités d'État, et la suppression des arbres et des haies. Des oppositions se sont manifestées, sur lesquelles les sciences humaines et sociales ne se sont toutefois que rarement penchées. De surcroît, le remembrement s'est étendu au détriment des agriculteurs les plus modestes, dont les revendications n'ont toutefois guère laissé de traces écrites.

L'hypothèse de la journaliste Inès Léraud, selon laquelle le traumatisme a pu être similaire à celui vécu sur un champ de bataille, est recevable dans la mesure où il a été le déclencheur d'un long mutisme auquel seul le remplacement générationnel est parvenu à mettre un terme. Il aura peut-être fallu autant de temps pour évoquer sans détour les réalités de la guerre d'Algérie qu'il en aura fallu pour dépeindre les heurts sociaux et les blessures psychologiques induits par le remembrement¹⁸. Autant de décennies pour reconnaître également que le remembrement a instauré des clivages durables au sein de sociétés où dominaient l'entraide et la solidarité, mais que la redistribution foncière et le bouleversement des paysages ont brusquement mises à mal.

18. Voir Inès Léraud, Pierre Van Hove, *Champs de bataille. L'histoire enfouie du remembrement*, op. cit.

Si les témoignages directs de cette période douloureuse disparaissent avec les êtres, et si les enfants de paysans décédés n'ont pas toujours gardé les cartons d'archives familiales de leurs parents, les réclamations, les recours et les correspondances établis entre les préfets et le corps du génie rural ont été heureusement, la plupart du temps, préservés dans les archives¹⁹. Il n'échappe plus à personne, aujourd'hui, que les grandes réformes agricoles d'après-guerre ont contribué à liquider une société paysanne qui était résiliente et autosuffisante. Celle-ci apparaissait toutefois déconsidérée, car trop en marge d'une économie néolibérale déjà fleurissante. Elle détenait pourtant les solutions aux graves problèmes environnementaux et sociaux contemporains que cette liquidation a engendrés²⁰.

Le sait-on vraiment ? Les mouvements d'opposition au remembrement se sont accompagnés de violences policières, de tirs de gaz lacrymogènes, d'hommes et femmes traînés à terre par les forces de l'ordre, d'internements psychiatriques abusifs, de menaces verbales et d'intimidations, mais aussi de dépressions et de suicides²¹. Cette histoire, peut-être oubliée de manière officielle, n'est toutefois pas éteinte et sommeille encore dans les campagnes.

19. Stéphane Foucart et Frédéric Potet, « Inès Léraud, journaliste : "Les blessures psychologiques et sociales du remembrement des terres agricoles ne sont pas refermées" », *Le Monde*, 22 décembre 2024.

20. Inès Léraud, Pierre Van Hove, *Champs de bataille. L'histoire enfouie du remembrement*, *op. cit.*

21. *Ibid.*

C'est aussi avec cette histoire qu'il s'agit de composer, si douloureuse soit-elle, pour envisager sans fard, et sans qu'elle fasse obstacle au libre dialogue et à la libre pensée, le devenir de la haie dans les modèles agricoles à venir.

MESURER L'ÉTENDUE DE LA DISPARITION DES HAIES

L'impact paysager d'une telle opération de conversion des espaces ruraux est considérable puisque 15 millions d'hectares ont été remembrés depuis 1945²². Certes, cette valeur est sans doute légèrement surestimée dès lors que des communes ont parfois été remembrées plusieurs fois, ce qui a conduit à prendre autant de fois en compte les mêmes surfaces. La réalité n'en reste pas moins considérable. Sur un plan quantitatif, les haies ont connu leur apogée entre la moitié du XIX^e siècle et la première décennie du XX^e siècle. Des déterminants d'origine diverse ont ensuite guidé leur recul, selon des modalités qui, comme cela vient d'être présenté, furent parfois collectives, parfois individuelles, avec des pics lors de certaines périodes. Globalement, 70 % du linéaire de haies existant a été détruit lors du XX^e siècle, ce qui correspond à environ 1,4 million de kilomètres. Il reste néanmoins peu aisé d'établir des données chiffrées tout à fait fiables quant à l'étendue de ce recul, aussi bien dans l'espace que dans le temps.

22. Philippe Pointereau, « Les haies : évolution du linéaire en France depuis quarante ans », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 2002, n° 46, p. 69-73.

Aussi reste-t-il vraisemblablement plutôt sous-estimé.

Établir un tel bilan ne va pas de soi. Selon une perspective spatiale, sur quel kilométrage total porte précisément la disparition des haies ? Quelles ont été les pratiques prévalant à cette disparition, s'agissant d'arrachage ou, parfois, de formes d'entretien délétères ? Et dans une perspective davantage chronologique, comment ces mêmes pratiques se sont-elles succédé, au gré des contextes politiques, de leurs injonctions, voire d'un simple laisser-faire ? Autant de questions auxquelles il est difficile d'apporter des réponses complètes et satisfaisantes.

Les estimations établies par télédétection, entreprises depuis 2017, sont en effet immanquablement entachées d'erreurs et d'approximations et peuvent être, dans le détail, sujettes à discussion. La définition adoptée par la PAC, selon laquelle une haie est une unité linéaire de végétation ligneuse, d'une largeur inférieure ou égale à 20 mètres, incluant des arbustes et/ou des arbres et autres ligneux, ne fait pas toujours consensus dans les évaluations menées. La question des trouées parfois présentes dans les haies, mais souvent peu aisées à évaluer, représente une difficulté supplémentaire pour assurer ces évaluations.

La régression des haies est gouvernée par de multiples déterminants dont les effets sont plus ou moins brutaux et visibles. Le remembrement des parcelles agricoles et le recul des prairies naturelles, qui a atteint 4,5 millions d'hectares entre 1970 et 2000, interviennent certes au

premier plan²³. La régression du linéaire de haies a culminé du milieu des années 1970 à celui des années 1980, puisqu'il est passé de 1 244 000 à 708 000 kilomètres entre 1975 et 1987, soit une régression de plus de 40%, selon un rythme annuel de 45 000 kilomètres environ.

Mais ces déterminants ne sont pas les seuls et d'autres, restés plus inaperçus, ont pris depuis le relais selon un rythme croissant qui n'a rien de négligeable. Au cours des périodes 2006-2014 et 2016-2021, la France aurait en effet respectivement perdu 10 400 puis 23 571 kilomètres de haies par an²⁴, en dépit de mesures de protection certes volontaristes mais, de fait, restées bien peu efficaces.

De la sorte, le taux annuel d'érosion du linéaire de haies s'élève actuellement à 1,5%²⁵. La PAC est censée protéger les haies depuis 2015. Elle demeure toutefois impuissante face à cette réalité selon laquelle 75% des disparitions de haies sont aujourd'hui dues à l'abandon du renouvellement des arbres morts, à l'absence de comblement des trouées et, surtout, à un entretien inadéquat, tel celui qui est pratiqué par l'épareuse, outil qui multiplie les blessures aux arbres et proscrit toute régénération. Si les données doivent, pour des questions méthodologiques, être considérées comme de simples ordres de grandeur,

23. *Ibid.*

24. Catherine de Menhière, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, rapport n° 22114, CGAAER, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2023, p. 10.

25. *Ibid.*, p. 11.

ces derniers n'en sont pas moins fortement signifiants. De fait, au premier regard, rien ne semble aujourd'hui en mesure d'enrayer la disparition progressive des haies dans notre pays.

Ainsi que le note le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), « l'intensification des productions, la régression de l'élevage à l'herbe, la baisse constante du nombre d'agriculteurs avec en corollaire l'augmentation de la taille des exploitations ont fait des haies une contrainte pour l'exploitant agricole²⁶ ». Dit autrement, avec l'avancée du modèle agricole dominant actuel, en dépit de mesures de compensation potentiellement efficaces mais dont l'application et le suivi restent questionnables, et à la faveur de sanctions trop peu dissuasives, le recul des haies se poursuit selon une logique implacable.

DE LA PLANIFICATION AU LIBRE ARRACHAGE

Le remembrement n'a pas couvert tout le territoire français, mais il a eu un fort effet d'entraînement, manifeste dès les années 1960. De nombreux agriculteurs ont alors arraché les haies eux-mêmes, en dehors de toute planification publique. Et il a été démontré que la période récente s'avère, contre toute attente, aussi néfaste pour les haies que les années 1960. L'arrachage des haies et l'arasement

26. *Ibid.*

des talus s'effectuent aujourd'hui sous des formes relativement invisibilisées puisque progressives, principalement à l'occasion des transmissions et des regroupements d'exploitations et de parcelles.

Il ne s'agirait donc pas d'imputer au seul remembrement institutionnel l'arasement des haies. Difficile à évaluer, néanmoins considérable, l'arasement individuel est tout aussi réel. Il est d'autant plus problématique qu'il ne relève d'aucune vision collective et concertée et pourrait dès lors être considéré comme anarchique. Son ampleur, fondée sur des initiatives individuelles de la part d'agriculteurs, surpasse vraisemblablement celle du remembrement.

Il apparaît qu'en Normandie, par exemple, quelques années après la fin du remembrement, les communes du Bocage virois remembrées présentaient une densité bocagère légèrement supérieure aux communes non remembrées, et des indices de structure du paysage identiques²⁷. En d'autres termes, le remembrement contrôlé s'était révélé moins impactant sur la densité de haies que les actions individuelles d'arasement qui lui ont succédé.

L'impact des collectivités territoriales dans le recul des haies est encore moins détectable. Le constat de blessures régulièrement imposées aux arbres des haies en bord de route, voire la disparition progressive de ces dernières, témoigne néanmoins d'un impact indéniable. Les scies

27. Thibaut Preux, « De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie », *op. cit.*

circulaires télescopiques utilisées depuis quelques années induisent un élagage au cordeau qui peut être assuré latéralement, mais aussi en hauteur. Les écorces sont certes moins déchiquetées qu'au passage d'une épareuse, mais la pression exercée par de tels engins se révèle considérable, l'épaisseur de la haie finissant par se réduire à l'épaisseur moyenne du tronc des arbres, ce qui correspond à la perspective de réduire au minimum la surface représentée par les haies. En quelque sorte, d'une manière ou d'une autre, le machinisme agricole, en tant que déterminant majeur du remembrement, ressurgit à nouveau ici pour venir à bout des haies. Une difficulté surnuméraire dans l'expression de ce constat est que, pour le grand public, la haie reste alors debout et en place, ce qui laisserait donc considérer qu'il s'agit là d'une bonne pratique, alors qu'une gestion sylvicole est plutôt perçue comme une disparition dès lors que des arbres sont coupés.

Sur un plan davantage symbolique, le renversement de l'entretien vers une destruction déguisée est particulièrement signifiant. L'entretien hivernal régulier des haies tel qu'il était naguère effectué à l'aide d'outils infiniment moins performants, dès lors chronophage, énergivore et accidentogène, ne laisse pas que de bons souvenirs auprès des agriculteurs. En outre, si le remembrement a concouru à rendre plus grossier le maillage parcellaire, l'hypertrophie des exploitations agricoles n'en a pas moins conduit à étendre le linéaire de haies par actif agricole depuis une vingtaine d'années.

Entre 1996 et 2008, le linéaire bocager moyen d'une exploitation agricole serait ainsi passé de 3,2 à 4,9 kilomètres,

soit une augmentation de 50%²⁸. Or, selon le rapport du CGAAER²⁹, l'entretien courant d'une haie coûterait en moyenne 450 euros par kilomètre et par an. En moyenne, chaque exploitant agricole est donc conduit à prévoir 2 200 euros pour entretenir ses haies, un montant qui est nécessairement plus élevé dans les zones de bocage. Cet entretien courant est d'autant plus assuré à perte qu'il compromet toute valorisation productive de la haie.

Enfin, les agriculteurs sont confrontés à un mille-feuille administratif qui empile les normes de protection et de soutien des haies. Elles relèvent tantôt du dispositif spécifique d'écoconditionnalité « BCAE 8 » du plan stratégique national (PSN) de la PAC, tantôt des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), tantôt des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) hérités du Grenelle de l'environnement, de même que des PLU et des PLUi, négociés au niveau des communes ou des communautés de communes et via lesquels certaines haies sont classées. À tort ou à raison, les agriculteurs ne sont pas toujours enclins à entrer dans la prise en considération de tels dispositifs administratifs qu'ils estiment aussi contraignants que complexes. Leur lassitude est d'autant plus justifiée que les politiques de la haie ne cessent de changer alors que le temps de l'arbre est long.

28. Nolwenn Weiler, Yann-Malo Kerbrat, « Pourquoi les agriculteurs n'aiment pas trop les haies », *Reporterre*, 28 février 2024.

29. Catherine de Menthière, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, *op. cit.*

Il s'agit désormais de libérer les haies d'une histoire passée, d'usages qui ont disparu, de justifications économiques qui ne sont plus en vigueur et de formes de myopie excessives, donnant aux agriculteurs l'impression que les réalités agricoles profondes sont déconsidérées ou ignorées, et eux avec. C'est pourquoi cette première partie, dont la vocation était de retracer l'historique des haies, ne saurait suffire. C'est bien au cœur des réalités socio-économiques, environnementales et politiques d'aujourd'hui qu'il s'agit plus globalement, et bien plus sûrement, de s'engager. C'est selon cette perspective qu'à la faveur de ses deux prochaines parties cet ouvrage est maintenant appelé à se redéployer.

DEUXIÈME PARTIE

RECONNAÎTRE LA HAIE
COMME INFRASTRUCTURE
OPÉRATIONNELLE
ET POLYVALENTE
DE L'ESPACE RURAL

III. LA HAIE COMME INFRASTRUCTURE AGROÉCOLOGIQUE

L'objet de ce chapitre est tout d'abord de préciser les impacts environnementaux, y compris agronomiques, de la haie. Ceux-ci sont en effet souvent présentés de manière succincte et très générale dans les brochures relatives aux réseaux de haies, peut-être parce qu'ils sont considérés comme acquis et non questionnables, au point que l'on se demande parfois si leur mise en avant est toutefois réellement étayée. À dire vrai, les confirmations scientifiques du rôle agroécologique majeur de la haie ne manquent pas. Pour autant, comme nous le verrons ensuite, il ne s'agirait pas de réduire la haie à sa seule acception environnementale et, de ce fait, de minorer maladroitement sa dimension culturelle et sociale.

UNE FASTIDIEUSE RECONNAISSANCE DU RÔLE ENVIRONNEMENTAL DE LA HAIE

Dans l'imaginaire collectif, la haie est aujourd'hui envisagée comme un rempart environnemental dressé à l'encontre de pratiques agricoles estimées ou avérées peu vertueuses et peu durables. Assurément, la haie possède un grand nombre d'intérêts écologiques. Ceux-ci ont été

mis au jour dès les années 1960, alors qu'il s'agissait, face au remembrement, d'évaluer les conséquences réelles de la disparition progressive du bocage.

Le point de départ fut une conférence publique donnée le 18 novembre 1964 à l'initiative de l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes et de l'INRA de Versailles¹. Issu de cette conférence, un programme multidisciplinaire sur l'écologie des bocages démarra dès 1970.

Ce programme conduisit, en 1976, à une grande table ronde sur les bocages, placée sous la responsabilité du CNRS, de l'INRA et de l'université de Rennes². Entre-temps paraissait la remarquable synthèse de Dominique Soltner, intitulée *L'Arbre et la haie*³, qui resta très longtemps un best-seller des lycées agricoles. Le véritable bond de la production bibliographique scientifique sur l'écologie de la haie ne se manifesta toutefois qu'à partir de 1995⁴. Mais un changement de perspective apparaissait déjà, abandonnant plus ou moins le rôle de la haie dans la production agricole, jugé peu manifeste et peu décisif, et se tournant davantage vers la haie elle-même, en tant que dispositif

1. Philippe Mérot, Françoise Bridet-Guillaume, « Les bocages armoricains : repères sur l'évolution des thèmes de recherche depuis les années 1960 », *Natures Sciences Sociétés*, 2006, n° 14, p. 43-49.

2. Jean Missonnier, « "Les bocages : histoire, écologie, économie" ». Comptes rendus de la table ronde CNRS », *Bulletin de la Société entomologique de France*, 1977, vol. 82, n° 7-8, p. 206.

3. Dominique Soltner, *L'Arbre et la haie*, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Sciences et techniques agricoles, 1973.

4. Philippe Mérot, Françoise Bridet-Guillaume, « Les bocages armoricains : repères sur l'évolution des thèmes de recherche depuis les années 1960 », art. cité.

paysager implicitement voué à être conservé pour son intérêt écologique⁵. Il est vrai que c'est également à cette période qu'émergeaient en France les concepts de l'écologie du paysage développés à l'INRA de Rennes⁶.

LE DOUBLE RÔLE DE REFUGE ET DE MISE EN CIRCULATION DE LA BIODIVERSITÉ

En tant que système écologique, à la faveur de la complexité de sa structure verticale qui s'accroît avec son âge, mais aussi en tant que zone de contact exposée à la lumière et à l'interface de milieux contrastés, la haie représente un habitat semi-naturel structurellement unique, et ne disposant donc d'aucun substitut ni d'aucun relais. Elle abonde notamment en espèces sédentaires dites « cryptiques », qui demeurent cachées la plupart du temps. La raréfaction des haies constitue de ce fait l'un des facteurs majeurs de l'effondrement de la biodiversité dans les espaces ruraux d'Europe occidentale.

Entre 60 et 80 % des espèces animales des campagnes s'y nourrissent, ou s'y reproduisent. S'y rassemblent des espèces qui ne sont jamais spécifiques à la haie, mais sont issues de champs ouverts, de bois, de marais ou de landes, et rencontrent dans la haie un habitat composite susceptible de toutes les accueillir. Les espèces propres aux

5. *Ibid.*

6. Jacques Baudry, Françoise Burel, *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Tec et Doc, 1999.

lisières forestières s'y regroupent, cela va de soi, selon des fréquences particulièrement élevées⁷. Elles trouvent dans les haies, en tant que « corridors linéaires » ainsi qu'elles sont désignées en écologie du paysage⁸, un réseau de voies de circulation qui leur permet de passer d'une unité de paysage à une autre, parfois même d'un bois à un autre. Enfin, la haie représente un réservoir de biodiversité qui se distribue dans les parcelles adjacentes, voire au-delà, selon un rythme saisonnier.

Par son rôle d'écran au vent et de perchoir pour les oiseaux, la haie recueille en outre une « pluie de semences » qui accroît peu à peu sa diversité floristique. Cette dernière demeure toutefois essentiellement infléchie par les pratiques agricoles ciblant les cultures, et notamment par les apports d'intrants, mais aussi et surtout, par les pratiques de conduite et d'entretien de la haie. Certaines plantes en tirent profit quand d'autres, notamment celles qui résistent moins bien à la taille, sont au contraire éliminées. La régénération naturelle et le rajeunissement concomitant de la haie peuvent être délibérément recherchés ou au contraire évités, ce qui détermine tout aussi fortement le niveau de différenciation floristique. La présence de talus, de fossés, éventuellement de murets de pierres, de même que la multiplicité ou non des étages de végétation conditionnent à leur tour cette diversité floristique.

7. Richard T. T. Forman, Michel Godron, *Landscape Ecology*, New York, John Wiley & Sons, 1986, p. 136.

8. *Ibid.*, p. 131.

En raison de sa richesse floristique usuelle et de la phénologie décalée des espèces qui la composent, la haie fournit un éventail de ressources primaires, telles que nectar, pollen, feuilles, baies, graines et sève, disponibles pour une faune diverse composée d'insectes, d'oiseaux, de reptiles et de petits mammifères. Mais elle constitue surtout un abri privilégié pour la faune. En tant que lisière structurellement complexe, elle procure en effet une diversité microclimatique qui multiplie les capacités d'accueil de cette faune, avec des habitats différenciés. Les anfractuosités produites par les écorces et les cavités se formant dans les troncs des vieux arbres de la haie se révèlent notamment propices à de nombreux invertébrés, oiseaux et mammifères figurant parmi les plus menacés au sein des paysages agricoles.

La base des haies offre un habitat très particulier, lié à l'entremêlement des pierres, des bois morts et des racines qui y composent une matrice complexe et singulière. Elle joue un rôle capital avec l'ourlet, une banquette d'herbes sauvages longeant la haie et le talus.

L'hétérogénéité d'un tel milieu favorise l'accueil de reptiles, lézards ou serpents, qui peuvent y trouver leurs proies, mais aussi assurer leurs besoins en thermo-régulation⁹. La haie est d'autant plus précieuse pour les reptiles, au demeurant grands régulateurs de mulots, qu'ils ne disposent pas d'habitats alternatifs au sein des

9. Stéphane Lecq, Anne Loisel, François Brischoux, Stephen Mullin, Xavier Bonnet, "Importance of ground refuges for the biodiversity in agricultural hedgerows", *Ecological Indicators*, 2017, vol. 72, p. 615-626.

espaces ruraux. L'hétérogénéité de la haie est accrue lorsqu'elle est bordée d'un fossé, qui s'apparente à une zone humide temporaire, et d'un talus, caractérisé par une végétation ligneuse mais aussi herbacée. C'est également dans la partie basale des haies, ourlet herbacé compris, que le gibier trouve un refuge, un ensemble de ressources alimentaires (fruits, insectes, graines) et un site de reproduction. Les populations de perdrix rouges, par exemple, se révèlent dépendantes de la présence de haies. Les faisans y nichent également et se perchent la nuit dans les arbres de haut-jet, avec une affection particulière pour les chênes.

À l'échelle du paysage, les haies forment également un réseau de corridors relié à des éléments forestiers ou à des zones humides. Un tel réseau, lorsqu'il est suffisamment dense et étendu, facilite la circulation de nombreux organismes d'un milieu à un autre, et permet à ceux-ci de prospecter un espace suffisamment vaste pour répondre à leurs besoins vitaux. De la sorte, le paysage rural structuré par un réseau de haies abrite non seulement une diversité biologique particulièrement élevée, mais aussi une abondance accrue au sein de chaque espèce en présence¹⁰.

10. Guillaume Decocq, Arnaud Mouly, Déborah Closset, Marc-André Selosse, Michel Botineau, Pierre-Antoine Précigout, « Planter une nouvelle haie ne compense pas la destruction d'une haie ancienne », *The Conversation*, 13 mars 2024.

LES FONCTIONS DE RÉGULATION HYDRIQUE DE LA HAIE

Sur un plan abiotique, les haies assurent en outre une fonction de régulation hydrique, sous-estimée quand l'actualité des inondations récurrentes en aval de bassins versants tendrait pourtant à révéler les dysfonctionnements opérant en amont. Elles favorisent en effet l'infiltration des eaux de ruissellement, dont le trajet est guidé par les racines des arbres, de sorte que leur disparition se traduit par un excès d'écoulement d'eau vers l'aval. À l'inverse, elles garantissent la remontée de l'eau par capillarité lors d'épisodes de sécheresse, selon un processus favorable à l'ensemble de la végétation¹¹. Ces dispositions sont liées à un enracinement particulièrement développé, au point d'être plus dense et plus profond qu'en forêt.

Lorsqu'ils sont présents au pied des haies, les talus et les fossés favorisent à leur tour l'infiltration des eaux, dont le trajet est guidé par les racines des arbres. L'ensemble, constitué de la haie, du talus et du fossé, lorsque ces derniers existent, forme donc un obstacle mécanique efficace à la circulation de l'eau en surface du sol. Il assure une meilleure alimentation des nappes phréatiques et, ce faisant, plus en aval, une régularisation du régime des cours d'eau. En hiver, le débit des cours d'eau est dès lors plus faible, l'eau de pluie déversée en amont mettant plus de

11. Dominique Soltner, *L'Arbre et la haie*, op. cit., p. 57-60.

temps pour les rejoindre. En outre, comme déjà mentionné, le talus facilite l'enracinement des jeunes arbres et concourt, de ce fait, à favoriser l'infiltration des eaux dans le sol. De la sorte, le talus ne saurait être considéré comme un simple obstacle mécanique au ruissellement des eaux en surface.

En outre, durant l'été, l'eau mise en réserve dans les nappes phréatiques pendant la période hivernale est restituée aux sources selon un processus continu qui permet de maintenir le débit des cours d'eau. En été, les arbres puisent préférentiellement l'eau profonde, et non celle contenue dans les horizons supérieurs du sol, ce qui atténue la concurrence hydrique à l'égard des cultures adjacentes. Cette eau, évaporée lors de la photosynthèse, concourt en outre à humidifier l'atmosphère et, ce faisant, à réduire l'évapotranspiration des cultures voisines. Enfin, la matière organique accumulée à leur pied, issue des feuilles et des bois morts, et se retrouvant en surface comme dans les premiers horizons du sol, favorise à son tour la rétention d'eau. Aussi, les plantes herbacées proches de la haie, qu'elles soient spontanées, propres à une végétation prairiale, ou qu'il s'agisse de plantes cultivées, restent vertes plus longtemps en période estivale.

Inversement, lorsque les haies sont arasées, l'eau parcourt une distance plus grande avant de rejoindre un fossé d'écoulement ou un ruisseau, ce qui diminue d'autant son infiltration dans le sol et génère des crues plus subites. Ce phénomène est amplifié par les pratiques agricoles dominantes en zones de grandes cultures, pour lesquelles le drainage est devenu systématique et où l'usage

de pesticides diminue la porosité des sols par l'effondrement des populations de vers de terre.

Le remembrement collectif et la destruction individuelle de haies s'accompagnent le plus souvent d'autres aménagements qui concourent à restreindre les capacités d'infiltration des eaux dans le sol et le maintien de tampons. Tel est le cas du redressement des méandres des ruisseaux, du curage des lits des cours d'eau, de l'assèchement des zones marécageuses et du comblement des mares. En de telles conditions, l'eau ne met parfois que quelques heures, au lieu de plusieurs journées, pour confluer dans des cours d'eau qui, eux-mêmes, traversent des villes et entraînent des catastrophes lorsqu'ils entrent en crue.

Enfin, dans des zones humides, les haies assurent une fonction d'assainissement des sols en évaporant des masses d'eau considérables au printemps. Plus généralement, le maintien de l'eau dans le sol joue un rôle climatique pour conserver un air plus humide qui réduit les écarts de température. En outre, les arbres assurent une régulation thermique qui est d'autant plus intense que la température de l'air augmente. En quelque sorte, en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol, puis en contribuant à son évaporation, les haies garantissent une thermorégulation et un maintien de l'humidité ambiante dont bénéficient les cultures adjacentes.

La régulation des écoulements de l'eau s'accompagne également d'un effet anti-érosif désormais bien connu, d'autant plus estimable qu'il faut compter un siècle, dans les meilleures situations, pour reconstituer un centimètre de sol. Un modèle numérique destiné à en évaluer les

effets a notamment été mis au point par l'université de Caen¹². En l'absence de réseaux de haies, de grandes quantités de terre rejoignent l'aval des bassins versants lors des épisodes orageux majeurs, réduisant d'autant la fertilité des parcelles et polluant les cours d'eau. En outre, leur ramassage sur les voiries communales et départementales est coûteux. En 2023, cela a représenté une dépense de 250 000 euros pour une communauté de communes de 15 000 habitants dans le Gers, de sorte que les élus sont devenus très sensibles à cette problématique et recherchent des solutions durables, parmi lesquelles la préservation et la plantation de haies entrent au premier chef.

LA RÉGULATION CLIMATIQUE EXERCÉE SUR LE VENT ET LE RAYONNEMENT

Les écrans végétaux que forment les haies, en filtrant la dynamique des masses d'air, ont un effet brise-vent indéniable. S'ils restent suffisamment perméables, la zone tourbillonnaire créée en aval est réduite à son minimum ; la zone efficacement protégée du vent, dès lors freinée sans pour autant être dévié et projeté dangereusement vers le sol, atteint 15 à 20 fois la hauteur de la haie. La vitesse

12. Romain Reulier, Daniel Delahaye, Mathilde Guillemois, *Le Modèle LASCAR, un outil d'aide à la décision pour la régulation des flux hydro-sédimentaires par les haies*, rapport n°1 Resp'haies, Caen, université de Caen Normandie, 2023. <https://rd-agri.fr/detail/DOCUMENT/6b583779-b460-4600-957d-7e57e475882c>

du vent y est réduite de 30 à 50%¹³. Si la haie en question représente une bande boisée suffisamment perméable, la surface protégée s'élève alors de 20 à 30 fois la hauteur moyenne des arbres. En revanche, une haie brise-vent dégarnie à la base ou altérée par des trouées produit une accélération du vent au niveau du sol, ce qui aggrave les effets indésirables. En outre, un entretien mécanique uniforme, comme celui que pratique une épareuse, conduit à une homogénéisation et à une opacité du feuillage telles que la haie devient imperméable et génère des courants descendants néfastes en arrière de la haie. Enfin, la réduction progressive de la largeur de la haie selon un entretien de ce type diminue également son efficacité de brise-vent.

Dès lors atténués par un brise-vent correctement structuré, les vents produisent moins d'érosion éolienne et voient leurs effets d'assèchement du sol et des cultures diminuer. Ils ont un impact mécanique plus faible sur les productions agricoles, végétales mais aussi animales, les animaux souffrant eux aussi des intempéries. Sur les parcelles cultivées, la verse des céréales est moindre, de même que le sont les troubles de la pollinisation et la chute précoce des fruits. La croissance végétale est également moins affectée. De manière plus globale et constante, l'évapotranspiration, qui représente le total d'eau perdue par le sol et le couvert

13. Gérard Guyot, « Rapport III. 2. Les effets microclimatiques des brise-vent ; conséquences sur les composantes du bilan hydrologique », in *Influence des activités de l'homme sur le cycle hydrométéorologique. Compte rendu des treizièmes Journées de l'hydraulique*, Société hydrotechnique de France, 1975, t 1, p. 1-8.

végétal cultivé, y est fortement réduite. La seule évaporation du sol, notamment, peut être abaissée de 25 à 50%¹⁴.

Les feuilles des plantes cultivées étant plus à même de pratiquer la photosynthèse, la croissance des plants en est dès lors accrue. De fait, les rendements observés sur les surfaces protégées par un brise-vent sont de 6 à 20% supérieurs à ceux obtenus en zone exposée au vent¹⁵. De ce point de vue, la destruction d'une haie brise-vent de 10 mètres de hauteur, assurant une protection sur 150 à 200 mètres, relève donc d'un mauvais calcul.

En réfléchissant les rayons du soleil, les haies assurent une protection pour le bétail qui, outre l'ombre où il se rassemble aux heures les plus chaudes de la journée, bénéficie d'une dissipation de l'énergie solaire liée à la transformation de l'eau liquide en vapeur d'eau lors de la photosynthèse, et donc d'un très appréciable processus de thermorégulation. En somme, en s'abritant sous les arbres, les bêtes jouissent non seulement d'une ombre protectrice, mais aussi d'un surcroît de fraîcheur. Inversement, durant la nuit, la haie piège le rayonnement infrarouge émis par le sol, ce qui amène le bétail à s'y regrouper lorsque les températures sont fraîches, même en l'absence de vent ou de précipitations. Les gelées blanches y sont aussi moins présentes. En somme, tout au long de l'année, les haies assurent en leur proche voisinage une thermorégulation dont le bétail reste invariablement

14. Dominique Soltner, *L'Arbre et la haie*, op. cit., p. 51.

15. *Ibid.*, p. 55.

bénéficiaire. En l'absence de protection prodiguée par les haies, les performances zootechniques du bétail chutent de manière drastique. Le rendement en lait, en période froide ou ventée, peut ainsi diminuer de 20 à 50% par rapport à des animaux bénéficiant de l'abri de haies¹⁶.

Au seul plan de cette régulation climatique, la légère diminution de rendement observée à l'aplomb de la haie, liée à l'ombrage et à la concurrence des arbres pour l'accès à l'eau, est largement compensée par le surcroît de production enregistré sur l'ensemble de la parcelle, et plus particulièrement dans sa partie protégée du vent. Enfin, l'effet brise-vent se fait sentir bien au-dessus de la hauteur de la haie. Lorsqu'un réseau de haies est établi, se crée une zone de sillage au sein de laquelle s'opère un net ralentissement du vent.

Lorsque les haies disparaissent, un effet climatique global peut certes être assuré de manière complémentaire par le maintien d'une rugosité du paysage, dès lors que subsistent d'autres regroupements d'arbres sous forme de bouquets, de bosquets ou de bois. La pluviométrie en est elle-même également améliorée¹⁷. Mais ces éléments boisés, épars dans le paysage, n'ont qu'un effet relatif à l'égard de la protection microclimatique des parcelles agricoles. Ils ne sauraient équivaloir, en la matière, à des réseaux de haies uniformément intégrés à ces parcelles.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*, p. 47.

L'ensemble de ces considérations permet de justifier d'accorder aux haies brise-vent une proportion de la surface agricole égale au minimum de 2 à 3 % en zone de culture, et de 3 à 4 % en zone d'élevage¹⁸.

DES EFFETS AGRONOMIQUES VARIABLES À L'ÉCHELLE PARCELLAIRE MAIS INCONTESTABLES À L'ÉCHELLE PAYSAGÈRE

Les effets agronomiques autres que ceux qui relèvent de la régulation climatique précédemment décrite restent en revanche peu significatifs à l'échelle de la parcelle agricole, pour le moins discutables et dépendants du contexte. S'agissant de l'entomofaune hébergée, la haie assure une fonction d'abri qui s'exerce aussi bien à l'égard des insectes auxiliaires régulateurs, parmi lesquels figurent des prédateurs coléoptères (carabes, coccinelles, syrphes, chrysopes) ou hétéroptères (punaises prédatrices), de même que des hyménoptères parasitoïdes d'insectes ravageurs, qu'à l'égard des insectes et des acariens phytophages ravageurs des cultures. Il en est de même pour l'avifaune, une haie pouvant abriter des mésanges bleues, dont un seul couple prélève 12 000 chenilles pour élever une nichée, des faucons crécerelles dont chaque individu capture 2 200 mulots par an, mais aussi des corvidés ou des colombidés susceptibles, en revanche, de compromettre la levée de jeunes semis.

18. *Ibid.*, p. 55.

Les effets positifs sont davantage manifestes lorsque l'on passe à l'échelle des réseaux de haies et des paysages. Dans cette perspective, la présence de haies peut diminuer significativement la pression d'insectes ravageurs et d'agents pathogènes sur les cultures adjacentes, avec une chute moyenne pouvant atteindre 84% dans des paysages bocagers¹⁹. Elle introduit en effet une hétérogénéité paysagère peu favorable aux pullulations et aux propagations d'organismes pathogènes. Cette hétérogénéité structurale, qu'accompagne souvent une mosaïque d'espèces cultivées, réduit en effet la perméabilité et la conductivité de l'espace agricole aux bioagresseurs des cultures.

Les haies constituent en elles-mêmes des obstacles physiques directs à la propagation de ces bioagresseurs. Cela se manifeste, par exemple, pour les vols de pucerons, propagateurs de la jaunisse nanisante des céréales, que régulent de fait efficacement les réseaux de brise-vent²⁰. Les pullulations de campagnols restent quant à eux très rares dans les paysages hétérogènes et n'apparaissent que dans des habitats simplifiés, comme les espaces prairiaux homogènes au sein desquels, de surcroît, les prédateurs régulateurs tels que les rapaces demeurent eux-mêmes trop peu présents.

19. Damien Beillouin, Tamara Ben-Ari, Éric Malézieux, Verena Seufert, David Makowski, "Positive but variable effects of crop diversification on biodiversity and ecosystem services", *Global Change Biology*, 2021, vol. 27, n° 19, p. 4697-4710.

20. Dominique Soltner, *L'Arbre et la haie*, op. cit., p. 71.

Au plan zootechnique, outre son effet de protection du bétail contre les intempéries déjà signalé, la haie peut représenter un apport alimentaire qualitativement appréciable. En période de sécheresse, elle peut intervenir comme lieu d’approvisionnement de fourrage, des essences comme les frênes, les sureaux, les mûriers ou les noisetiers produisant un feuillage à haute valeur alimentaire. Certaines plantes directement prélevées par les animaux dans les haies disposeraient en outre de vertus antiparasitaires (hêtre, châtaignier, noyer, par exemple) ou immunostimulantes (aubépine, sureau, saule, par exemple)²¹.

LE MALADROIT RÉDUCTIONNISME ENVIRONNEMENTAL DES RÉSEAUX DE HAIES

Pour des raisons évoquées dans le chapitre précédent et de manière contre-intuitive, la carte environnementale n’est cependant pas toujours la meilleure à jouer pour défendre la haie. Elle peut en effet générer des crispations malencontreuses, le risque étant pris de réactiver une ligne de confrontation entre le monde rural et le monde citadin, si fondée ou infondée soit-elle. Il est vrai que les agriculteurs n’ont pas vocation directe à jardiner les paysages, à conserver la biodiversité, et encore moins à embellir les sites des vacanciers.

21. Delphine Daniel, « Les haies bocagères : intérêts agronomiques et valeurs médicinales », *Bulletin de l’Alliance pastorale*, 2022, n° 935, p. 4-7.

Il est en revanche patent que la récurrence actuelle des inondations ne peut que renvoyer aux effets néfastes de l'arasement des haies, que la chute brutale des effectifs de vertébrés en milieu rural invite ipso facto à rechercher le maintien des espaces de conservation de la biodiversité, et que les inquiétudes des citoyens à l'égard de la qualité des aliments qu'ils ingèrent amènent à revaloriser la haie comme réserve d'auxiliaires disposés à réduire les pullulations des ravageurs de cultures sans devoir faire usage de pesticides néfastes pour la santé humaine. Symboliquement, mais aussi concrètement, la haie se retrouve ainsi à l'interface de nombreuses préoccupations environnementales. Le risque, à trop exacerber les vertus environnementales des haies, et à trop blâmer leur disparition, est de concourir à faire de ces dernières des boucs émissaires, voire des défouloirs pour les épareuses.

Dans la même veine, il ne s'agirait pas non plus, en mettant délibérément l'accent sur les effets environnementaux des réseaux de haies tels qu'ils se manifestent à l'échelle du paysage, de déprivatiser ces dernières en les renvoyant à un fond public indifférencié propre à la notion de commun. Il serait tout aussi maladroit de laisser implicitement apparaître les réseaux de haies comme un terrain de jeu partagé entre des spécialistes de l'écologie du paysage et des défenseurs d'une économie collective. Une analyse bibliométrique vaudrait d'être entreprise pour évaluer combien cette double perspective infléchit peut-être trop manifestement le choix des études scientifiques conduites sur les haies. En outre, les publications collectives issues de sociétés savantes et résolument centrées sur

des considérations environnementales, si judicieuses et intéressantes soient-elles, mais présumées aussitôt déconnectées des réalités rurales, présentent le risque d'apparaître en surplomb des sociétés rurales. À l'image d'un récent article²² pourtant remarquable de la Société botanique de France (SBF) sur les différences fondamentales observées entre les haies d'hier et celles d'aujourd'hui, ces publications risquent d'être perçues comme opposant implicitement le clan des sachants citadins à celui des ignorants ruraux.

22. Guillaume Decocq, Arnaud Mouly, Déborah Closset, Marc-André Selosse, Michel Botineau, Pierre-Antoine Précigout, « Planter une nouvelle haie ne compense pas la destruction d'une haie ancienne », art. cité.

IV. PRISE DE CONSCIENCE POLITIQUE DU RÔLE DE LA HAIE

S'il demeure hasardeux de prétendre identifier les déterminants d'une reconsidération de la haie au fil des dernières décennies, tant ceux-ci s'entrecroisent, certains interviennent toutefois comme des points de non-retour.

LE GRAND TOURNANT DE LA LOI DE 1976 SUR LA PROTECTION DE LA NATURE

Ainsi en est-il de la loi n° 76-629 relative à la protection de la nature, promulguée le 10 juillet 1976. Cette loi, qui rend notamment obligatoires les études d'impact du remembrement sur l'environnement, s'enracine dans un courant socio-culturel et une « nouvelle sensibilité sociale¹ ». L'illustrent tout particulièrement les études environnementales entreprises sur le bocage, dont le fameux colloque de Rennes assuré la même année fut l'un des points culminants, mais

1. Yves Luginbühl, Monique Toublanc, « Des talus arborés aux haies bocagères : des dynamiques de pensées du paysage inspiratrices de politiques publiques », in Martine Berlan-Darqué, Yves Luginbühl, Daniel Terrasson (dir.), *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles, Quæ, 2007, p. 163-177.

également des actions associatives conduites en faveur d'une nouvelle politique agricole apte à reconsidérer son excessive polarisation productiviste.

Cette loi rend en outre compte d'une perception de la nature beaucoup moins centrée sur la biodiversité – dont le terme n'existait certes pas encore – qu'elle ne l'est aujourd'hui et englobant en revanche une dimension esthétique paysagère considérée comme majeure. Les critères qualitatifs et les analyses sensibles ont en effet perdu de leur considération face aux approches quantitatives et comptables dont fait partie aujourd'hui, précisément, l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques. Au bout du compte, l'idée de paysage, et même une certaine idée patrimoniale et symbolique de l'arbre et de la haie, qui avait été évacuée par la politique de la table rase du remembrement, a ressurgi en 1976.

Sous l'effet conjoint de cette même loi de 1976 et l'expression d'une sensibilité sociale attentive aux transformations paysagères, le ministère de l'Agriculture et les milieux professionnels de la production agricole s'efforcent de se dédouaner des aménagements consécutifs au remembrement, dont ils ne se considèrent pas comme directement responsables. L'arasement des haies et des talus, la suppression d'anciens chemins, de même que la rectification du tracé des cours d'eau et le renforcement du drainage des sols relèvent à leurs yeux des seules nécessités de la mise en exploitabilité du nouveau parcellaire².

2. *Ibid.*, p. 163-177.

Ainsi les services publics doivent-ils désormais composer avec, d'une part, une attention citoyenne croissante pour la nature et, d'autre part, le soutien du modèle agricole productiviste.

L'arbre ne connaît toutefois pas encore la représentation socioculturelle dont il dispose aujourd'hui. Cette dernière résulte d'une évolution considérable dans la reconnaissance de sujets dits « non humains », préparée par les travaux du sociologue Bruno Latour³ et trouvant sans doute son apogée dans des publications des années 2010, parmi lesquelles figure le best-seller *La Vie secrète des arbres* de l'ingénieur forestier Peter Wohlleben⁴. Dans les années 1970, aux yeux des citoyens comme à ceux des populations rurales, les arbres relèvent encore d'une perspective essentiellement esthétique et patrimoniale, et échappent aux considérations plus existentielles et éthiques qui, par la suite, deviendront de plus en plus écocentrées avant d'intégrer des considérations plus économiques, sociales et anthropologiques.

DES STANDARDS TECHNIQUES ISSUS DE LA FORESTIERIE ET DE L'HORTICULTURE

Les services publics, inquiets des revendications sociales ancrées dans le traumatisme psychologique induit par le

3. Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, La Découverte, 1991.

4. Peter Wohlleben, *La Vie secrète des arbres*, Les Arènes, 2017.

bouleversement paysager du remembrement, se tournent d'abord vers des politiques de compensation consistant à réintroduire une composante arborée dans le paysage. Les directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), en relation avec les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), subventionnent des plantations. Celles-ci relèvent d'une politique forestière davantage que d'une politique de restauration de réseaux de haies qui, à dire vrai, tarde encore à voir le jour.

Aussi voit-on apparaître des chantiers de plantation au sein des départements les plus touchés par le remembrement, sous la forme d'installation de rideaux boisés de résineux tels que thuyas, cyprès et épicéas, essences alors fortement promues par les services forestiers, tout particulièrement en Bretagne⁵. Ces plantations réalisées à plat, c'est-à-dire sans talus, restent déconnectées des réseaux de haies préexistants dont, en outre, elles ne partagent rien de la composition floristique, de la morphologie et, au bout du compte, des spécificités esthétiques et environnementales.

De telles plantations participent d'une forme de rurbanisation des paysages agricoles et d'une érosion de la diversité paysagère qui vont s'infléchir dans les années suivantes, sans toutefois manifester de réelle rupture avec le principe de la subvention, et moins encore avec l'expansion du modèle paysager périurbain. Apparaissent en effet, dès 1979, les préconisations conjointes de l'Institut

5. Yves Luginbühl, Monique Toublanc, « Des talus arborés aux haies bocagères : des dynamiques de pensées du paysage inspiratrices de politiques publiques », art. cité.

pour le développement forestier (IDF), en particulier de Claude Guinaudeau⁶ et de Dominique Soltner en faveur de l'aménagement aisé de nouvelles haies plantées sur des films plastiques (films « spécial vigne » empruntés au monde viticole) résolvant la problématique de l'enherbement, mais bloquant toute régénération naturelle et générant des problèmes pérennes de « pollution plastique » des terres agricoles, encore aujourd'hui passés sous silence.

Cette pratique s'est répandue dans l'aménagement des espaces publics, tels les talus bordant les autoroutes, et elle est devenue une spécificité française incomprise par nos collègues européens. Les essences préconisées, si elles ne comportent plus de résineux et se restreignent aux seuls feuillus, assortissent des espèces ornementales aux espèces forestières. Il s'agit alors d'« embellir » les paysages selon des critères qui demeurent propres aux aménagements périurbains.

La perspective ornementale sied d'autant plus à une partie des agriculteurs que ceux-ci sont dès lors implicitement associés à une culture urbaine qui les séduit puisque marquée par le progrès, et à une préoccupation environnementale interprétée comme tout aussi urbaine. Se met ainsi en place une politique d'« embellissement des fermes » visant notamment à masquer les bâtiments et le matériel d'élevage et, par-delà ce type d'action, à revaloriser l'image

6. Claude Guinaudeau, *La Réalisation pratique des haies brise-vent et bandes boisées*, IDF, 1981.

de l'agriculture⁷. Les sièges des exploitations sont agrémentés d'arbustes ornementaux, et les chemins d'accès bordés de haies fleuries. Le milieu rural prend momentanément une allure résolument pavillonnaire.

L'orientation ornementale connaîtra un revirement radical avec, au début des années 1990, l'apparition du concept de biodiversité. S'y ajoutera celui de plante invasive, jouant à l'encontre des espèces exotiques et en faveur des espèces dites « locales », c'est-à-dire, dans la situation qui nous intéresse ici, culturellement intégrées aux paysages antérieurs au remembrement. De fait, les haies de résineux, trop imperméables pour assurer un rôle efficace de brise-vent, peu propices à l'accueil de la biodiversité, jugées concurrentielles à l'égard des cultures adjacentes, et mises à mal par le réchauffement climatique et les attaques de scolytes et d'organismes pathogènes tirant parti de la faiblesse des arbres lors d'épisodes de sécheresse, ne seront pas renouvelées à l'avenir.

Mais l'approvisionnement en jeunes plants pour la replantation des haies s'avérait problématique car les essences « sauvages » recherchées (érables champêtres, noisetiers, viornes, cornouillers, par exemple) n'étaient cultivées ni par les pépinières forestières, spécialisées dans une gamme étroite d'arbres forestiers validée par le Fonds forestier national, ni par les pépinières horticoles. Celles-ci produisaient, au mieux, des « variétés » ou « cultivars » horticoles de ces essences. Dans les années 1980, seules de

7. *Ibid.*

rare pépinières horticoles fournissaient des plants pour les haies, pour toute la France, et dont on ne connaissait pas l'origine. Car, contrairement au monde forestier qui avait des standards d'origine géographique des plants, le monde horticole n'en disposait d'aucun. Il faudra attendre longtemps avant que n'émerge un standard, libellé « Végétal local », apparu à partir de 2015 seulement et notamment appliqué pour les plants de haies.

UN NOUVEAU RÔLE DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉSEAUX ASSOCIATIFS

Ces plantations de haies n'échappent pas, au départ, au caractère banalisant qu'impose immanquablement toute politique conduite à l'échelle nationale. La première loi de décentralisation, promulguée le 2 mars 1982, introduit fort heureusement de nouvelles perspectives, mieux ajustées aux contextes géographiques.

Les opérations de plantation sont désormais essentiellement assurées par les conseils généraux (départementaux) et, dans un second temps, par certains conseils régionaux. La polarisation ornementale des plantations recule, non seulement pour les raisons citées plus haut, mais aussi parce qu'il s'agit désormais d'obéir à des dynamiques et à des perspectives locales. Il faut donc « planter local », ce qui emporte l'enthousiasme et l'adhésion des mouvements associatifs, volontiers proches des proximités, quelles qu'elles soient.

Des associations mettent alors en place des chantiers de réapprentissage de la plantation et de la conduite de

haies champêtres en se fondant sur des pratiques et un vocabulaire souvent en voie de disparition. Les termes de « trognes », de « ragosses » ou de « têtards », longtemps rattachés à des pratiques d'émondage présumées archaïques, regagnent en considération. Par exemple, dans le Nord-Pas-de-Calais, l'association Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache est créée en 1984 par un groupe d'agriculteurs dans le but de revaloriser les haies de têtards pour le bois de chauffage et les vergers pour la production de cidre. Ces actions associatives demeurent néanmoins très dispersées sur le territoire, encore peu coordonnées et dotées d'une communication balbutiante. En l'absence d'un nombre suffisant d'acteurs et d'une surcharge d'activités d'intérêt commun, la mise en place d'un réseau national associatif susceptible de parler d'une seule voix se fait attendre.

Une partie de la profession agricole considère la restauration bocagère comme totalement dissociée des contingences du moment. Et la plupart des agriculteurs veulent voir dans les nouveaux paysages ruraux, arborés ou non, le reflet d'une volonté d'aller de l'avant et de rompre avec une image dans laquelle ils ne se reconnaissent plus. S'opposent alors clairement deux visions principales au sein de la profession : celle d'un modèle dominant qui n'accorde à l'arbre et à la haie qu'un intérêt très réduit, et des alternatives qui y voient au contraire, peut-être sous de nouvelles formes, des solutions d'avenir pour l'agriculture.

En outre, pendant longtemps, les actions de replantation restent dispersées, réalisées au gré des opportunités, sans considération pour le fonctionnement d'un paysage désormais envisagé comme système écologique. Et, pour

ce qui est de l'existant, l'on se focalise sur quelques figures esthétiques emblématiques, entremêlant « arbres remarquables » et restauration de vieilles « trognes », au détriment d'une vision plus large et plus intégrée. En somme, c'est ici « un peu l'arbre qui cache le bocage⁸. »

LE BOCAGE ENFIN RECONNU COMME COMPLEXE SOCIO-ÉCOLOGIQUE

Il faut attendre la fin des années 1990 pour que le bocage en particulier et le paysage rural en général soient enfin reconnus comme des systèmes complexes socio-écologiques.

Les politiques d'appui à la réimplantation de haies adoptent une vision plus systémique et intégrante sous forme de « réseaux » de haies, voire de « maillage » bocager, terminologie ostentatoirement empruntée à l'écologie du paysage. Cette discipline scientifique alors émergente se montre elle-même attentive aux structures de connectivité, qui garantissent la circulation paysagère de la biodiversité. Une transition plus large se dessine, à défaut de s'accomplir tout à fait, depuis la parcelle vers le paysage ou le territoire, désormais reconsidérés en tant que socio-écosystèmes.

Il devient alors possible d'envisager des notions de fonctionnalité, mais aussi de viabilité, de résilience,

8. *Ibid.*

d'adaptabilité, de durabilité, voire de transformabilité, en des termes qui ne sont plus exclusivement esthétiques, écologiques ou agronomiques⁹. Une telle évolution n'est devenue possible que grâce à l'implication des collectivités locales, par exemple à l'échelle des bassins versants hydrologiques en Bretagne, et à des mesures élaborées et appliquées à l'échelon intercommunal, voire communal.

Les opérations envisagées dès lors à une échelle territoriale et interparcellaire dans le cadre d'actions collectives ne se limitent plus aux seules plantations de haies. Elles s'étendent à l'aménagement de talus, voire à la réouverture de chemins creux enfouis sous la végétation, intégrant d'autres dimensions liées aux différents usages. Elles sont en outre mieux appréhendées en relation avec les systèmes d'exploitation agricole, en cohérence avec l'évolution globale de la pensée qui conduit à considérer chaque composante de la production et de l'aménagement selon les interactions et les relations qu'elle entretient avec les autres, en vertu d'une approche dite « systémique ».

Les politiques de restauration ou de rénovation des mailages de haies présentent désormais des composantes environnementales et paysagères, mais aussi agronomiques, hydrologiques, climatologiques, économiques, cynégétiques, culturelles et sociales, qui ne peuvent judicieusement se déployer qu'à une échelle collective concertée.

9. Brian Walker, David Salt, *Resilience Thinking: Sustaining Ecosystems and People in a Changing World*, Washington, Island Press, 2006.

Le dogme de la productivité, qui polarisait jusque-là toute réflexion au sein des institutions, devient interrogeable et fragile. Le paysage lui-même bascule d'une perception strictement esthétique à une représentation sociale et écologique, voire anthropologique, dont les composantes apparaissent étroitement imbriquées et suggèrent un dialogue.

Un bon exemple est fourni en ce sens par la Maison d'initiatives rurales du pays du Mené, dans les Côtes-d'Armor, où les plantations de haies ont été envisagées a minima selon une logique hydrologique de bassin versant. Un autre exemple relève de la communauté intercommunale pour le développement de la région et des agglomérations de Loudéac (CIDERAL), où des plans communaux d'embocagement ont été entrepris selon des modalités non seulement systémiques, mais aussi participatives, faisant dès lors appel à l'ensemble des acteurs sociaux présents sur le territoire.

S'agissant de tels changements d'échelle opérant depuis la parcelle vers l'ensemble de la commune, l'avancée méthodologique est considérable. Des plantations dont on ne voit pas l'utilité à l'échelle de l'exploitation peuvent en effet prendre sens dès lors qu'elles sont envisagées à l'échelle communale et qu'elles s'insèrent dans un projet d'ensemble¹⁰. Cela vaut dans une perspective aussi bien environnementale qu'économique. Dans la pratique, les plantations de nouvelles haies demeurent toutefois réservées aux bords de route, et la confection de talus de plantation, en dehors

10. CIDERAL, *Bilan du programme « Amélioration du maillage bocager »*, 2001.

de la Bretagne où 50% des plantations de haies sont assurées selon cette configuration, reste notoirement embryonnaire. En l'absence d'une réflexion plus approfondie sur le modèle agricole en cours, l'installation de haies au sein même du parcellaire agricole semble encore hors de portée de telles approches. Les seules exceptions sont représentées par la mise en place d'un pâturage tournant, ou bien par la présence de problématiques d'ordre hydraulique qui nécessitent un dispositif de haies intra-parcellaire. En revanche, lorsque seuls les mécanismes compensatoires entrent en ligne de compte, les haies sont implacablement rejetées en bordure de parcellaire, et donc aussi le long des routes.

Pour autant, un nouveau cap est franchi. En toile de fond, les réseaux de haies ne s'envisagent plus comme des objets indépendants, voire dissociables de réalités rurales aussi profondes qu'exigeantes, mais comme l'une des facettes d'un tout qu'il s'agit d'appréhender désormais dans son ensemble. La haie ne peut plus être considérée comme un objet de nature en tant que tel et isolé. Ce changement de perspective dépasse de loin les regards sur l'évolution du seul monde rural. On en a récemment retrouvé l'expression la plus accomplie dans la remise du rapport Nexus de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)¹¹, publié en 2024, selon lequel les grands

11. IPBES, *Rapport Nexus*, 2024.

défis de notre temps sont désormais envisagés à la faveur d'approches complexes et interconnectées.

LES HAIES DÉSORMAIS ABORDÉES SELON UNE APPROCHE INTERMINISTÉRIELLE

S'agissant des réseaux de haies, cette approche interconnectée s'était en réalité mise en place dès 1994 avec le lancement de la campagne « L'arbre dans le paysage rural ». Celle-ci, initiée conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture et relayée en 1995 par une brochure spécifique de l'IDF¹², tentait de faire le bilan des premières expériences menées dans ce sens et d'en dégager les enseignements. L'objet de cette campagne était de promouvoir une véritable politique de l'arbre en milieu rural qui, selon une approche intégrative, débordait le seul cadre des haies pour s'élargir à l'arbre champêtre et aux alignements en bord de chemins et de routes. L'approche préconisée n'en restait pas moins essentiellement technique. En témoignait notamment la publication d'un autre ouvrage de l'IDF, réservé à l'entretien des haies¹³. Deux autres encore, en cette période riche en publications de l'équipe de l'IDF, malheureusement dissoute peu après, portaient la même année sur les « bourses d'arbres », s'agissant d'appels à plantation de haies, et sur les talus du bocage.

12. Pierre Bazin, Thomas Schmutz, Delphine Garapon, *L'Arbre dans le paysage rural*, IDF, 1995.

13. Pierre Bazin, Renaud Légat, Thomas Schmutz, *L'Entretien courant des haies*, IDF, 1995.

S'agissant des études et des propositions techniques de plantation, les bénéficiaires directs de cette campagne cofinancée par un certain nombre de départements sélectionnés selon des appels à projets (Tarn-et-Garonne, Gers, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Haut-Rhin, Lot-et-Garonne, Finistère, Ille-et-Vilaine, Aube, Somme, Drôme) sont les associations agréées au titre de la protection de l'environnement (AAPE) par l'État à l'échelle départementale ou régionale. C'est aussi le cas des associations départementales ou régionales ayant pour objet la lutte et l'adaptation au changement climatique et reconnues comme centres régionaux de transfert technologique sur le climat (CRTTC).

Les conditions d'octroi d'aides financières à des particuliers sont très détaillées. Pour un projet de haies champêtres, un minimum de 150 mètres linéaires de haie par opération est nécessaire, selon une densité d'un plant par mètre. La plantation visant le remaillage d'un linéaire existant est aussi possible, sous réserve de la plantation minimale de 150 plants. Pour un projet de simple alignement d'arbres, la surface minimale concernée est fixée à un hectare, avec une densité de plantation comprise entre 50 et 100 arbres selon les objectifs recherchés. En 1995, l'opération a été renouvelée en élargissant son objet à la restauration de haies existantes¹⁴.

14. Pierre Bazin, Thomas Schmutz, Delphine Garapon, *L'Arbre dans le paysage rural*, op. cit., p. 47.

De la sorte, si le niveau d'intégration institutionnelle augmente, l'approche proposée demeure foncièrement aménagiste et technique. En dépit des évolutions de la perception des haies précédemment mentionnées et fondées sur une perspective résolument systémique, elle ne repose pas sur un diagnostic global de paysage et d'aménagement territorial. En outre, si le département se réserve le droit de suivre la plantation effectuée pendant trois ans dans le cadre de l'évaluation de ses actions de développement durable, une telle disposition reste insuffisante, si ce n'est inappliquée.

LA CRÉATION DE L'AFABC

Ce faisant, de leur côté, les réseaux organisationnels se structurent parallèlement à ces rapprochements ministériels et prennent de l'avance dans les réflexions aussi bien que dans les actions. En résulte notamment la création, après de premières rencontres préparatoires à Auch (Gers), à l'été 2006, puis à Melle (Deux-Sèvres) en 2007, de l'Association française arbres et haies champêtres (AFABC). Cette dernière deviendra l'Association française arbres champêtres et agroforesteries (Afac-Agroforesteries), avant de prendre, en 2025, une appellation plus simple : Réseau Haies France. Toutes les structures pionnières de l'arbre et de la haie engagées depuis les années 1990 en sont aujourd'hui membres, et de nombreuses autres s'y sont ajoutées, au point que le réseau compte aujourd'hui plus de 450 structures adhérentes.

Ce réseau, fortement ancré sur le terrain, réunit l'ensemble des acteurs de l'arbre champêtre en France, tels qu'associations, collectivités territoriales, syndicats de bassin versant, équipes de recherche, organismes professionnels agricoles et environnementaux, Parcs naturels régionaux, fédérations départementales des chasseurs, bureaux d'études sur l'environnement et opérateurs de terrain. Sa mission essentielle est de « promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité et de résilience face à la crise climatique ».

Le réseau sera, début 2026, fort de neuf Réseaux Haies régionaux : Pays de la Loire, Normandie, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Bretagne, Grand Est et Occitanie. Sur un plan stratégique, il fédère et représente ses membres autour d'un projet commun et d'une dynamique participative. Il élabore des ressources opérationnelles pour appuyer les actions territoriales. Enfin, il accompagne les cadres et les politiques publiques pour les rendre favorables à l'arbre et la haie champêtre.

Ce réseau d'ampleur nationale est animé par la conviction que l'arbre champêtre est un catalyseur des transitions écologiques et énergétiques désirables, que ce soit pour l'agriculture ou pour les territoires ruraux. Il a pour principale ambition d'aider à conserver, restaurer et développer une présence élevée d'arbres hors forêt, en bon état

écologique et insérés au sein d'une trame arborée fonctionnelle. Il s'agit de connaître, d'optimiser et de promouvoir toutes les fonctionnalités liées à l'arbre hors forêt sous toutes ses formes (haies et bocage, arbres isolés, arbres alignés, bosquets, plantations agroforestières) avec une triple approche agricole, environnementale et de développement rural.

Il importe dès lors d'accompagner et de promouvoir le développement d'une gestion durable des arbres hors forêt en permettant leur renouvellement et la fourniture de services environnementaux, comme cela a été promu par l'Afac-Agroforesteries, alors qu'auparavant les politiques demeuraient cantonnées aux actions de plantation. Cela nécessite de développer un modèle économique viable et durable d'intégration et de valorisation de l'arbre hors forêt dans les territoires, en s'appuyant sur des filières amont et aval de qualité afin d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des infrastructures arborées. Cela suppose enfin de participer à l'amélioration de la prise en compte de l'arbre hors forêt dans les réglementations et les politiques publiques de l'environnement et de l'agroécologie.

L'Afac-Agroforesteries représente un interlocuteur majeur désormais consulté lors de l'élaboration de mesures réglementaires et de politiques publiques intégrant les haies, telles que la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, ou le plan de développement de l'agroforesterie lancé le 17 décembre 2015. Début 2023, l'Afac-Agroforesteries, lance

un « Appel de la haie » visant à faire de la haie un levier pour accélérer, concrétiser et rendre visible la planification écologique en milieu rural. Cette campagne interpelle et mobilise de nombreux décideurs – élus des collectivités territoriales, parlementaires et ministres – et reçoit le soutien de 17 000 signataires, dont 350 organisations et 8 conseils régionaux. Elle vise à doubler le linéaire de haies d’ici à 2050, mais aussi, et de manière prioritaire, à stopper la disparition des anciennes haies.

Ily avait eu, en effet, plusieurs alertes à ce sujet. Première région signataire de l’« Appel de la haie », la Bretagne s’est saisie de la question des haies à l’échelon régional dès 1990 avec « Bretagne Eau Pure », programme de lutte contre les pollutions de l’eau, et les aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), puis en 2007, l’année de la création de l’Afac-Agroforesteries, en se substituant aux départements. Elle lance alors un programme « Breizh Bocage » (2007-2013) qui sera suivi d’un second (2014-2020), soumis à une évaluation en 2021¹⁵. Cette évaluation montre que plus d’un quart des haies plantées n’ont plus d’existence aujourd’hui. Elle souligne également que le linéaire nouvellement planté équivaut à peine au linéaire de haies anciennes disparues dans le même temps. L’« Appel de la haie » déclenche

15. Tanguy Chever, Sibylle Parant, Adèle Gonçalves, Sébastien Guilbert, *Évaluation du programme Breizh Bocage 2*, rapport final, Région Bretagne, 2021.
<https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/2021/11/Rapport-final-Evaluation-du-programme-Breizh-Bocage-2-Lot-2.pdf>

la remise d'un rapport du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), qui pointe lui-même l'inefficacité des programmes de plantation, effectivement incapables de compenser le recul des linéaires de haies¹⁶.

LE PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE

Copiloté entre les deux plans de relance économique de la France par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), un Pacte en faveur de la haie est mis sur pied en 2023. Il a pour objet, moyennant des appels à projet ouvrant l'année 2024, en soutenant financièrement des animations et des actions concrètes, de promouvoir la préservation et la plantation de haies dans les territoires ruraux et périurbains. L'objectif quantitatif est, pour un budget total de 110 millions d'euros pour l'année 2024¹⁷, d'obtenir un gain net du linéaire de haies de 50 000 kilomètres, agricoles ou non, d'ici à 2030, soit 7 000 à 8 000 kilomètres par an.

16. Catherine de Menthère, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, *op. cit.*

17. Ce montant devait être renouvelé au moins sur trois ans, mais après la dissolution de l'Assemblée nationale et le changement de gouvernement, il a été ramené à 9 millions d'euros pour 2025, ce qui est l'une des plus fortes réductions de ligne budgétaire de la loi de finances 2025.

Le plan regroupe 25 actions distribuées selon six axes : connaissance et planification des haies, richesse écologique des haies, valorisation économique des haies, gestion des haies, simplification normative et gouvernance. Sur un plan davantage qualitatif, le plan prévoit la création d'un observatoire de la haie pour créer un référentiel cartographique national, en contrepartie d'une simplification législative et réglementaire de la définition de la haie.

L'une des singularités innovantes de ce plan, outre l'effort financier inédit qu'il représente, est que la préservation et le développement des haies, en particulier en milieu agricole, doit passer par une valorisation durable des produits et des services issus de ces haies. Impulsée par une croissance rapide des besoins en biomasse, l'approche à la fois patrimoniale et économique déployée dans ce pacte vise à faire changer le regard des propriétaires et des gestionnaires sur la valeur de leurs haies. Elle aspire à structurer des filières de valorisation des produits des haies afin de garantir leur gestion durable pour assurer les services écosystémiques attendus, mais aussi sécuriser un approvisionnement en quantité et en qualité sur le temps long.

Dans ce cadre, les démarches de labellisation de la gestion durable des haies ont vocation à être encouragées. Il s'agit en effet, selon une logique de réaménagement territorial, de réinscrire la haie dans le développement économique du territoire, tout en répondant aux grands enjeux environnementaux. Cela permet notamment de retrouver une valorisation économique directe par le développement

de filières telle celle du bois-énergie¹⁸, ou bien indirecte, par exemple par la réduction des externalités environnementales négatives classiquement générées par l'agriculture conventionnelle. Cette vision, visant à réconcilier l'écologie et l'économie des territoires ruraux, demeure toutefois relativement détachée des leviers et des déterminants de nature sociale qui interviennent silencieusement en amont des décisions et des actions. En outre, elle reste majoritairement centrée sur les plantations, le Pacte prend en compte la régénération naturelle à hauteur de 10%. Quand on sait parallèlement que, dans le domaine forestier, les processus d'accompagnement de la régénération naturelle, plus durables que les opérations de plantation, mériteraient d'être mis en valeur au tout premier plan, cela dans des perspectives d'augmentation de la résilience des écosystèmes forestiers. Un parallèle immédiat s'impose avec le programme «Un jeune, un arbre» lancé par le chef de l'État en novembre 2023, tout aussi centré sur la plantation, au point d'interpeller les réseaux associatifs sur la portée effective de telles entreprises¹⁹.

18. Philippe Hirou, Florence Pinton, Thibaut Preux, Christian Peltier, Isabelle Gaborieau, « Du désamour au désir, les haies reviennent de loin », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 45-50.

19. Isabelle Gaborieau, éditorial, *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 5-6.

LES NORMES RÉGLEMENTAIRES ENTRE EFFICACITÉ ET INSTRUMENTALISATION

De fait, les mesures réglementaires se sont multipliées au cours des dernières années en faveur de la préservation et de l'extension des réseaux de haies. La PAC 2023-2027, dans ses conditions d'éligibilité à l'écorégime, s'agissant d'un paiement versé sur tous les hectares admissibles de l'exploitation, considère la haie comme une infrastructure agro-écologique (IAE), avec un coefficient d'équivalence portant chaque mètre linéaire de haie à un équivalent de 20 mètres carrés de surface d'intérêt écologique (SIE).

Un niveau de base de subventions est octroyé à partir d'un seuil donné (fixé à 7% à la date où sont écrites ces lignes, mais susceptible d'être révisé), sur l'ensemble de l'exploitation agricole, d'éléments favorables à la biodiversité. Pour une exploitation agricole de 160 hectares, la présence cumulée de 5,6 kilomètres de haies est dès lors suffisante pour atteindre le niveau de base de l'éligibilité à l'écorégime. Le « bonus haie », que nous examinerons plus loin, constitue un complément financier à l'écorégime, rétribuant les agriculteurs pour leur gestion durable des haies. Le montant de cette prime s'élève à 20 euros par hectare²⁰ de surface agricole utile (SAU), notamment sur la base d'un engagement dans un programme de gestion durable de la haie certifié par la marque de garantie « Label Haie ».

20. D'un montant initial de 7 euros jugé très insuffisant tant par l'Afac-Agroforesteries que par les agriculteurs eux-mêmes, elle a été portée à 20 euros par hectare en mars 2025.

Il est encore trop tôt pour savoir si ces mesures vont porter leurs fruits. Jusqu'ici, en dépit d'un encadrement plus strict des initiatives individuelles, via la norme de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE 7) qui conditionne depuis 2015 l'octroi des aides de la PAC²¹, et en dépit également d'un reflux très net de l'aménagement foncier rural, s'agissant de remembrements ou de l'aménagement foncier agricole et forestier, le recul des haies se poursuit. Il se manifeste partout, y compris dans les régions d'élevage sous l'effet de la restructuration de la filière et, partant, d'un regroupement des parcelles agricoles pour l'agrandissement des exploitations²².

La haie, interface ultime entre exigences environnementales et exigences productives, lieu de crispations entre regards citadins et regards ruraux, devient une fragile variable d'ajustement, à valeur hautement emblématique, dans les négociations entre syndicats agricoles et autorités politiques. Le thème de la haie émerge de manière récurrente lors de la manifestation de mécontentements ou l'expression de désarrois par la profession agricole. Fin janvier 2024, alors que la profession agricole s'exaspérait publiquement du millefeuille administratif qui gouvernait désormais ses faits et gestes, la haie s'est érigée comme

21. Afac-Agroforesteries, « Bilan d'application de la BCAE7 en France et propositions dans le cadre de la nouvelle PAC », 2021.

22. Thibaut Preux, « De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie », *op. cit.*

un symbole revendicatif, quitte à tordre le cou aux réalités. Elle était en effet présentée de média en média comme « soumise à 14 réglementations différentes, européennes et françaises », ainsi que le déclarait un éleveur bovin interrogé au journal de 20 heures sur TF1²³.

Or, à chaque configuration géographique de la haie s'applique son règlement spécifique. Ainsi, une haie constituant la berge d'un cours d'eau est régie par le Code de l'environnement, tandis que si elle se situe dans un périmètre de protection de captage d'eau potable, elle est encadrée par le Code de la santé publique. Le Code de l'environnement intervient si la haie se trouve dans une réserve naturelle, sur un site Natura 2000 ou un site inscrit ou classé. C'est en revanche le Code du patrimoine qui est appliqué si la haie est localisée aux abords ou dans le périmètre délimité d'un monument historique ou sur un site patrimonial remarquable. La réglementation autour de la gestion d'une haie se réfère au Code de l'urbanisme si elle se situe dans un lieu couvert par un document d'urbanisme ou dans une zone où une délibération spécifique du conseil municipal protège les haies. Sans oublier le Code rural et de la pêche maritime qui est mobilisé si la haie se trouve dans le secteur d'un aménagement foncier ou si elle est exploitée dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales. Mais la haie est devenue, en dépit de cette clarification et selon la même rhétorique accusatrice

23. <https://www.tf1info.fr/societe/video-reportage-agriculteurs-en-colere-l-exemple-edifiant-du-millefeuille-des-normes-sur-les-haies-2283505.html>

déployée par cet éleveur bovin et relayée par les principaux syndicats, un intercesseur commode, un objet transitionnel, une interface permettant d'éviter le face-à-face et d'entrer dans une analyse complète de la complexité des réalités.

Le 15 mars 2024, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) informait le monde agricole d'une dérogation annuelle reconnaissant la force majeure dans les territoires touchés par les récentes intempéries. L'autorisation était donnée de surseoir aux obligations de la norme BCAE 8 fixant le calendrier de coupe et d'entretien des arbres et des haies en dehors de la période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire entre la mi-mars et la mi-août. L'arrêté ministériel du 24 avril 2015 modifié permettait déjà, sans condition particulière, un « déplacement » des haies, soit un arasement compensé par une plantation sur l'exploitation, pour chaque campagne et dans la seule limite de 2% du linéaire. Les coupes rases ou à blanc, sans suppression immédiate de haies, étaient elles-mêmes autorisées. Toutes ces règles vont toutefois changer avec la nouvelle loi d'orientation agricole (LOA), dont les décrets d'application sont encore attendus.

Autant de points de vulnérabilité dont le productivisme d'un modèle agricole de plus en plus dominant se saisit, et qui retardent la transition écologique dont nous avons tous besoin. Au demeurant, la haie se présente pourtant, ce que révèle le prochain chapitre, comme un atelier de production dont l'intérêt économique ne devrait plus être déconsidéré.

V. INSÉRER LA HAIE DANS L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'une des thèses défendues dans cet ouvrage est que l'avenir des haies, qu'il s'agisse du maintien de celles déjà en place ou de nouvelles implantations, est conditionné par leur valorisation économique. Alors que l'équilibre financier de nombre d'exploitations reste précaire, on comprend aisément qu'une participation positive des haies au revenu agricole est la bienvenue. C'est un retournement de situation car celles-ci ont eu jusqu'ici, du moins depuis l'abandon de leur valorisation domestique dans le courant de l'après-guerre, la réputation de coûter cher à entretenir et de ne rien rapporter, ce qui restait une des raisons majeures de leur disparition.

Or, les haies peuvent participer au revenu agricole par la production de biens vendus ou autoconsommés (bois, litière animale, fourrage...), et par la fourniture de services agronomiques et environnementaux (production d'auxiliaires des cultures, protection des sols, infiltration de l'eau et prévention des inondations...). Cette « économie de la haie » s'entend à la fois au niveau individuel, pour l'exploitation agricole, et au niveau collectif pour le territoire, s'agissant, par exemple, d'une communauté de communes ou d'un bassin versant. Elle comprend les produits vendus sur le marché tel le bois de chauffage, les charges évitées pour l'agriculteur, comme devoir acheter

de la paille pour assurer une litière à son bétail, d'autres charges évitées pour la collectivité, comme devoir ramasser la terre sur les routes, et la rémunération de services écosystémiques tels que la protection de la qualité de l'eau ou la prévention des inondations.

Cela suppose notamment d'identifier et de promouvoir des formes durables et locales d'écoulement sur le marché de produits issus de l'entretien et de la valorisation des haies, ne serait-ce que pour éviter tout effet rebond conduisant à une surexploitation des haies. Cela invite également à chiffrer à leur juste valeur les services écosystémiques assurés par ces infrastructures agricoles vivantes, au regard des dispositifs financiers qui les appuient. Il importe d'évaluer aussi précisément que possible les charges évitées par la présence de haies dont les incidences environnementales à l'échelle des territoires se dévoilent peu à peu et se révèlent aujourd'hui majeures. Au point que les assureurs, qui en viennent à refuser d'assurer certaines collectivités et certains territoires¹, rappellent que la prévention coûte en moyenne huit fois moins cher que les sinistres.

1. Jean-François Husson, *Problèmes assurantiels des collectivités territoriales*, rapport d'information n° 474, Sénat, 2024. <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/commissions/commission-des-finances/les-problemes-assurantiels-des-collectivites-territoriales.html>

INTÉGRER LES CHARGES SOCIÉTALES ÉVITÉES EN PRÉSENCE DE HAIES

Le temps est lointain où les paysans tiraient de leurs haies une vaste panoplie de produits permettant de subvenir à leurs besoins domestiques familiaux. Les réseaux de haies présents sur l'exploitation leur dispensaient le bois de chauffage et de cuisson, les fagots et les fruits sauvages, et leur permettaient de disposer de manches d'outils, de piquets, d'écorces pour le vannage, de fourrages foliaires d'appoint, voire de ressources médicinales à destination de la famille ou du bétail. Avec la réduction de la main-d'œuvre, l'agrandissement des surfaces et le moindre besoin de bois, notamment de cuisson et de chauffage, l'exploitation des haies a progressivement décliné².

En conséquence, le savoir-faire paysan dans l'entretien et la gestion de ces haies s'est lui-même peu à peu étiolé, jusqu'à disparaître dans des situations agraires profondément remaniées³. Cet ensemble de savoirs locaux s'est peu à peu transmué en « entretien au kilomètre », désormais assuré mécaniquement par l'intercession d'une épareuse, qui est un broyeur de branches monté sur un bras articulé ou d'un lamier mettant en œuvre un jeu de scies circulaires

2. Vincent Berhault, « La gestion durable, clé de voûte pour maximiser les services rendus par les haies », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 191-198.

3. Sandrine Emeriau, Olivier Ziberlin, Catherine Moret, « Le plan de gestion durable des haies : un cadre type national unique, un outil commun et une formation associée qui reconnaît la compétence des opérateurs », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 199-210.

également monté sur un bras articulé. L'objectif est de réduire la largeur de la haie en faveur d'un gabarit susceptible d'en minimiser la « gêne ». Mais cela conduit à l'accélération des dépérissements, à la transmission des maladies d'un arbre à un autre et empêche tout renouvellement de la végétation ligneuse. La finesse d'ajustement de ces engins aux réalités multiples de la haie et à la physiologie de l'arbre est loin d'égaliser le travail réalisé autrefois manuellement au croissant ou même, plus récemment, à la tronçonneuse.

À ce titre, la haie apparaît parfois comme un vestige d'une production économique aujourd'hui obsolète, voire d'une « culture fossilisée⁴ ». Elle est perçue comme une part non productive du parcellaire. Les services écosystémiques rendus par chaque haie, bien que pressentis, mais dont ni la nature ni l'étendue ne sont précisément connues, et en réalité très amoindris lorsque la haie est en mauvais état, restent sous-estimés et mal chiffrés. Ils vaudraient pourtant d'être mieux quantifiés puisque les haies régulent certains aléas de la production agricole. Comme nous l'avons vu, elles assurent notamment des fonctions de brise-vent, d'infiltration préférentielle des eaux de ruissellement, d'abri pour les auxiliaires des cultures, d'ombrage pour les animaux lors d'épisodes de forte insolation, etc. En somme, les haies tamponnent avec efficacité les écarts et les flux opérant brusquement dans l'environnement

4. Léo Magnin, « Les haies ont été plantées pour des raisons économiques, avant d'être détruites pour de nouvelles raisons économiques », *The Conversation*, 15 septembre 2024.

(brutales variations météorologiques ou croissance soudaine des effectifs d'insectes ravageurs, par exemple). Ces régulations agissent à l'échelle de la parcelle, du parcellaire et du paysage.

Le modèle agricole dominant tente plutôt d'assurer ces régulations en recourant à des substituts mécaniques ou chimiques tels que le drainage systématique, la stabulation permanente du bétail ou l'apport de pesticides, qui ne sont pas sans externalités négatives prises en charge par l'ensemble de la société. L'effort de quantification des incidences économiques des haies sur les territoires ruraux, à propos notamment de l'évitement de charges et de coûts environnementaux cachés, reste à entreprendre.

Près d'un demi-siècle après les expérimentations de l'INRA de Rennes ou d'Avignon, l'effet brise-vent des haies demeure le plus souvent calculé à l'échelle de la parcelle agricole, de sorte que les incidences d'un maillage de haies sur la croissance et la production de cultures ou d'animaux d'élevage restent encore non évaluées alors qu'il existe un effet cumulatif lorsque le vent se heurte à une succession de haies. Tout au plus sait-on, à l'échelle de la parcelle, que la perte de production liée à la surface d'emprise d'une haie gérée durablement, et donc dépourvue de trouées générant des couloirs de vent, est compensée par un gain de productivité⁵. L'augmentation de production

5. Fabien Liagre, Eddy Cléran, Ambroise Martin-Chave, *Évaluer la contribution des haies aux performances technico-économiques des exploitations agricoles*, rapport n°7 Resp'haies, Afac-Agroforesteries, 2023.

sur la surface protégée par le brise-vent est de 5 à 30% durant les années où la pluviométrie est limitée, ce qui représente, pour une parcelle fourragère, un gain économique de 45 euros par hectare et par an⁶. Le potentiel de fixation de carbone a quant à lui été évalué à 10 tonnes de biomasse par cycle d'exploitation pour 100 mètres de haies⁷.

Le rôle des réseaux de haies dans l'infiltration des eaux de pluie dans les sols et la régulation des écoulements demeure quant à lui encore trop peu connu des décideurs et trop peu quantifié⁸. À l'aplomb d'une haie, lors de pluies intenses, le sol met pourtant une heure de plus que sur le reste de la parcelle pour atteindre la saturation en eau. La vitesse d'infiltration des eaux de ruissellement y atteint 200 millimètres par heure contre 1 à 10 millimètres par heure sur le reste de la parcelle. C'est autant d'eau ne dévalant pas les pentes et ne surgonflant pas les cours d'eau en aval. Or, le coût annuel des dommages causés par les inondations s'élève en France à 520 millions d'euros. Le chiffrage économique des services rendus par les haies reste donc incomplet et relève d'une équation mal configurée⁹.

6. Catherine de Menthière, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, *op. cit.*, p. 93.

7. Estimations effectuées par Réseau Haies France.

8. L'université de Caen a récemment mis au point un modèle numérique qui permet d'évaluer les effets des réseaux de haie sur les écoulements de l'eau dans un bassin versant (modèle LASCAR). Voir Romain Reulier, Daniel Delahaye, Mathilde Guillemois, *Le Modèle LASCAR, un outil d'aide à la décision pour la régulation des flux hydro-sédimentaires par les haies*, *op. cit.*

9. Philippe Hirou, Jacques Tassin, « Protéger les haies : un investissement d'avenir », art. cité.

En d'autres termes, à l'échelle territoriale, la dégradation des réseaux de haies résulte d'une évaluation économique encore très incomplète.

Il s'agirait de ne plus dissocier l'économie de la production agricole et celle de la préservation d'un environnement sain et habitable. Cette séparation se justifie d'autant moins qu'elle induit une dissonance cognitive inconfortable auprès des élus du milieu rural, dont beaucoup sont aussi des agriculteurs. Cela étant, il n'en reste pas moins établi que les recherches conduites sur ces effets écosystémiques n'ont eu, semble-t-il, et du moins pour le moment, aucun effet notable sur d'éventuels changements de pratiques en faveur des haies¹⁰. Sans doute s'agirait-il donc, dès lors que les haies relèvent d'un foncier privé et de pratiques d'entretien opérées à l'échelle individuelle, de mieux investir les apports économiques des haies au niveau de l'exploitation agricole.

ÉVALUER PLUS JUSTEMENT LES COÛTS DES PRATIQUES D'IMPLANTATION ET D'ENTRETIEN

Certaines pratiques relatives à l'implantation et à l'entretien des haies, pourtant communes, sont devenues très coûteuses au regard des résultats obtenus, voire sont réalisées entièrement à perte et mettent en péril la survie des haies.

10. Catherine de Menthère, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, op. cit., p. 13.

En outre, en ce qui concerne l'implantation, on peut légitimement se demander s'il faut poursuivre certaines techniques de plantation imitées des modèles horticoles des plantations bordant les voies de circulation routière où le coût du paillage, des gaines anti-gibier, des tuteurs est bien plus élevé que celui des plants eux-mêmes. L'évolution des conditions climatiques, les périodes de sécheresse et de fortes chaleurs rendent d'ailleurs la plantation de plus en plus difficile à réussir, avec des taux de mortalité des plants avoisinant parfois 30% en 2023¹¹.

L'usage du film plastique pour les plantations de haies provient à l'origine, au début des années 1980, de l'emploi du film « spécial vigne » par les viticulteurs pour la plantation des jeunes ceps de vigne. Les protections anti-lapins (filets en plastique bleus) lui ont été empruntées également. D'autres matériels encore plus coûteux, tels que bâches non tissées et protections en bambou, ont également été utilisés. Mais leur emploi devrait être réservé aux situations les plus difficiles¹². Les substrats de paillage les plus courants aujourd'hui sont plutôt la fibre de coco, la paille et les copeaux de bois. Une certaine proportion de perte de plants est acceptable, et la meilleure protection, gratuite, est de laisser la jeune haie « se salir », notamment de ronces, selon l'ancien adage forestier : « La ronce est le berceau du chêne. »

11. Source : association Arbres et Paysages tarnais.

12. Christophe Sotteau, *Les Dommages de la faune sauvage sur les systèmes agroforestiers*, Réunir-AF, 2022.

L'emploi coûteux et peu écologique du paillage plastique n'est plus adapté aux réalités du réchauffement climatique et ne permet pas de laisser se développer librement les végétaux spontanés qui protègent les plants installés. Le développement de pathologies y est favorisé et l'enracinement y demeure superficiel, ce qui rend les plants vulnérables aux épisodes de sécheresse. Il est plus économique et plus efficace d'utiliser un paillage constitué de branches broyées qui peuvent être produites localement, voire par l'agriculteur lui-même. Et il n'est pas utile de le renouveler pour, au contraire, laisser la place aux végétaux spontanés.

Le recours au semis ou la facilitation du recrû naturel, que les techniciens de la haie nomment « régénération naturelle assistée », ont des coûts de mise en place bien plus faibles que la plantation, mais sont des techniques encore sous-utilisées. Elles garantissent pourtant un meilleur ajustement de la végétation ligneuse à son environnement et, de ce fait, une résilience plus élevée face aux dérégulations environnementales, en particulier les sécheresses prolongées.

S'agissant de l'entretien, les pratiques actuelles conduisent elles aussi d'autant plus vite à une dégradation forte de la haie, voire à sa mort, que les arbres et les arbustes sont soumis au stress climatique. Il faut souligner également que l'usage actuel des épaveuses ou des lamiers dépasse de très loin ce pour quoi ils ont été initialement conçus. L'épaveuse ne devrait être employée que sur des branches latérales d'un diamètre maximal de 2 centimètres, sachant que le « Label Haie » donne comme

guide la taille d'une pièce de 50 centimes, au risque de l'éclatement des branches quand elle est utilisée sur de plus gros diamètres. Son usage inadéquat induit des blessures renouvelées, visibles parfois jusque sur les troncs, qui concourent à la disparition progressive des arbres. Le lamier à disques, avec ses scies circulaires, permet de couper des branches de diamètre important, mais ces coupes latérales épuisent l'arbre. Elles provoquent le développement de bouquets inextricables de petites branches qui finissent par dépérir.

Lorsqu'elle est effectuée manuellement au ras de la souche, la pratique du recépage¹³ provoque la repousse de brins vigoureux, avec le développement de nouvelles racines. Mais lorsqu'elle est réalisée au lamier ou au grapin-coupeur, à hauteur de clôture, au milieu des brins, la coupe des cépées entraîne leur dépérissement et l'affaiblissement des souches, et donc des difficultés de renouvellement¹⁴. En outre, en supprimant les jeunes végétaux issus de semis naturel, le broyage au sol « pour faire propre », assuré entre les individus et dans les trouées, empêche tout rajeunissement et renouvellement de la haie.

13. Le recépage est une pratique de gestion sylvicole très ancienne qui consiste à recouper les arbres à la base, au plus près du sol, pour générer des repousses vigoureuses. C'est une technique de renouvellement et de rajeunissement des arbres très efficace. Toutefois, tous n'y réagissent pas de la même façon. Le châtaignier, le frêne, le noisetier et de nombreux arbustes y réagissent très bien. En Limousin, c'est ainsi que les « taillis » de châtaigniers étaient conduits, par un recépage tous les sept à dix ans, pour la production de piquets.

14. Réseau Haies France, *Atelier au pied des haies : établir un diagnostic de l'état des haies*, 2025.

Cette pratique est favorisée par la définition de la haie retenue dans la PAC, qui, pour des raisons de télédétection, ne reconnaît pas les trouées, ni les arbres d'alignement, dans les haies. On comprend aisément que cet « entretien » correspond plutôt à une dégradation et à une destruction progressives qui mettent en péril les fonctions et la pérennité de la haie.

Ces pratiques, coûteuses en temps et en argent pour les agriculteurs, qui considèrent dès lors, à juste titre, la haie comme une charge, correspondent en réalité à une double perte d'argent. Le coût annuel d'entretien des haies est évalué à environ 450 euros par kilomètre de haie¹⁵. Et selon une étude plus spécifique conduite en Normandie, l'entretien systématique à l'épareuse ou au lamier à disques sans destination de valorisation génère une perte sèche estimée en 2023 à 408 euros par kilomètre et par an, alors qu'une valorisation du bois produit une marge brute moyenne de 240 euros par kilomètre et par an¹⁶.

Enfin, les passages multipliés et inutiles de tels engins conduisent peu à peu à un rétrécissement progressif en largeur, à une réduction en hauteur, et à la perte de vitalité des haies qui ne remplissent plus aucune de leurs fonctions attendues. L'épaisseur d'une haie ainsi entretenue

15. Catherine de Menthière, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, op. cit., p. 13.

16. Voir tableau 13, in Fabien Liagre, Eddy Cléran, Ambroise Martin-Chave, *Évaluer la contribution des haies aux performances technico-économiques des exploitations agricoles*, op. cit.

se réduit souvent à un mètre au pied, voire moins, au bout de quelques années, contre 3 à 5 mètres ou plus (et 10 mètres de houppier) pour une haie productive et en bonne santé¹⁷. Les haies basses, « taillées au carré », n'excèdent généralement pas 1,20 mètre de haut et 0,5 mètre de large. Or, les arbres et les arbustes ont un système racinaire proportionné à leur partie aérienne. En conséquence, des haies ainsi réduites à si peu de chose n'auront que peu d'efficacité dans l'infiltration de l'eau et la régulation des flux des eaux pluviales, ainsi que dans les effets microclimatiques au moment où, de surcroît, les canicules se succèdent. La réduction en épaisseur et en hauteur ne permet plus d'assurer les fonctions de brise-vent et de régulation climatique. Elle diminue également beaucoup la valeur des haies pour l'accueil d'une biodiversité qui est favorable à l'agriculture, s'agissant d'auxiliaires des cultures.

Dans le cadre d'une valorisation économique durable de la haie, en particulier par la gestion sylvicole et les travaux de bucheronnage entrepris par des engins de type grappin-coupeur, puis suivis d'une reprise par coupes manuelles à la tronçonneuse, le recours à l'épaveuse ou au lamier est dès lors voué à être abandonné ou du moins limité au strict nécessaire, pour des interventions de contention latérale sur de petites branches. Il en est de même lorsque

17. La PAC accepte désormais une largeur de haie jusqu'à 20 mètres, sans pénalisation de l'agriculteur vis-à-vis des aides surfaciques. Mais cela est encore peu connu des agriculteurs qui étaient habitués à ce que les surfaces de haies soient décomptées en moins et constituent donc un manque à gagner.

le choix est fait de la « libre évolution¹⁸ », qui met en avant les fonctions des haies pour la préservation de la biodiversité ou de la qualité de l'eau et les valorise par les paiements pour services environnementaux (PSE), ainsi que le prévoient les programmes PSE des agences de l'eau ou des collectivités territoriales.

Il n'en reste pas moins que de nouveaux outils mécaniques, mieux adaptés aux besoins et à la physiologie de l'arbre, devront certainement être développés dans un futur proche. Il faut également s'appuyer sur une meilleure connaissance de la physiologie des arbres et pratiquer des « tailles de formation » dans leur jeune âge, notamment selon un élagage progressif pour « remonter » les branches basses, ce que les forestiers connaissent bien. Cela implique de disposer de personnes formées et compétentes, dans des structures de conseil et des entreprises de services (SCIC, CUMA, entreprises de travaux forestiers et paysagers, associations, collectivités, par exemple), qui puissent intervenir à bon escient auprès des agriculteurs et des collectivités.

La production moyenne de biomasse d'une haie est estimée à 100 tonnes de bois vert par kilomètre linéaire de haies gérées durablement¹⁹. En contexte de gestion adéquate,

18. La « libre évolution » est une nouvelle modalité de gestion inscrite dans le « Label Haie », en plus de la « gestion sylvicole », qui ne vise pas spécifiquement la production de bois, mais le bon état de la haie, la biodiversité et la fixation du carbone notamment. Elle consiste principalement à laisser une emprise suffisante pour le développement de la haie, au moins 5 mètres à la base.

19. Afac-Agroforesteries, *De la gestion des haies à la valorisation de plaquettes bois*, Label Haie, 2023.

le prélèvement est assuré tous les dix à trente ans selon la situation pédoclimatique. Ces valeurs restent pour autant des estimations basses, à condition que les haies soient gérées correctement et que l'entretien réalisé ne les dégrade pas. Les passages du lamier ou de l'épareuse diminuent ce potentiel productif de manière considérable. Ce dernier peut être réduit de moitié si la haie est passée au lamier, et de deux tiers, voire davantage, dans le cas d'une haie taillée au carré²⁰.

Les haies présentes en bordure de routes communales sont tout aussi susceptibles d'être valorisées comme ressources productives. Des initiatives ont été conduites dans ce sens en Loire-Atlantique et dans les Côtes-d'Armor, de telles haies étant gérées comme des sources locales de bois valorisées à l'échelle intercommunale. L'écoulement des produits est assuré vers des réseaux de chaufferie relevant de collectivités territoriales ou des canaux propres à la valorisation du bois-énergie. Les acheteurs se positionnent dès lors en soutien des agriculteurs et des collectivités pour l'excellence environnementale assurée par le maintien durable de leurs réseaux de haies²¹, de même que pour la valorisation d'une ressource énergétique locale. Là encore, les modalités d'entretien des haies par les collectivités, telles que précédemment décrites, ne sont plus justifiées aujourd'hui. Elles se concentrent sur la gestion

20. *Ibid.*

21. Vincent Berhault, « La gestion durable, clé de voûte pour maximiser les services rendus par les haies », art. cité.

de l'emprise de la haie, moyennant un coût très élevé réalisé à perte, alors qu'il serait possible de mener une gestion sylvicole avec valorisation économique, comme nous l'avons présenté plus haut.

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION DE LA BIOMASSE DES HAIES

La biomasse en bois-énergie produite par les haies est valorisable selon des circuits locaux, à la faveur notamment de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui fonctionnent selon les principes de l'économie sociale et solidaire. Cette biomasse est envisageable en tant que ressource territoriale locale. Se positionner sur ce type de débouché permet notamment d'améliorer l'image de l'agriculteur, dès lors perçu comme acteur solidaire de son territoire.

Une autre filière de valorisation du bois issu des haies est la production de plaquettes se substituant aux autres litières des animaux d'élevage. Selon cette filière, la largeur des bois sur pied exploités, évaluée en fonction des spécificités techniques de la déchiqueteuse utilisée, détermine le temps de révolution des coupes de recépage. Après la coupe, l'ensemble des bois est d'abord mis en tas à proximité de la haie à l'aide d'un godet monté sur une fourche télescopique. En situation de pâture, l'accès peut être ouvert au bétail qui y trouvera feuillages et brindilles, autant de fourrages riches en éléments minéraux et en substances anti-inflammatoires. Du soin apporté à cette mise en andains, avec des bois semblablement alignés et des

gros bois tournés vers la déchiqueteuse à venir, dépendent l'opérationnalité et donc le coût du déchiquetage ultérieur. Le déchiquetage, qui intervient quelques semaines à quelques mois après la coupe, délai laissant une marge de souplesse, est habituellement sous-traité auprès d'une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Un recépage, correctement conduit tous les dix à quinze ans en fonction des productions attendues et des conditions climatiques locales, est éventuellement confié à une société de bûcheronnage. Il garantit un surcroît de production de biomasse et un étoffement de la haie. Il induit la vente de bois de feu ou la valorisation de plaquettes utilisées pour la litière des animaux sur l'exploitation agricole²². Dans les départements équipés, un chantier bien mené permet de produire des plaquettes à moins de 20 euros par mètre cube. Ce coût est évalué sur la base du temps de travail de l'agriculteur, de l'amortissement de son matériel et de la prestation de déchiquetage. Dès lors que 4 mètres cubes de plaquettes fournissent, après séchage, une tonne de plaquettes sèches, cette valorisation reste compétitive lorsque la paille livrée dépasse 80 euros par tonne²³.

22. https://www.linkedin.com/posts/philippe-hirou-34251a19_haies-raezseauhaiesfrance-gestiondurable-activity-7290629953602154498-pkaQ?utm_medium=ios_app&utm_source=social_share_send&utm_campaign=mail

23. Catherine de Menthère, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, op. cit., p. 92.

LE « BONUS HAIE » DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Depuis la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 2013, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, les haies bénéficient de mesures contre leur destruction. Cette dernière peut également être interdite au titre de l'exigence réglementaire en matière de gestion (ERMG) relative à la directive Oiseaux. Dans le cadre de la bonne condition agricole et environnementale n°7 (BCAE 7) (devenue BCAE 8 dans la PAC actuelle), toutefois effectivement contrôlée depuis 2018 seulement²⁴, les exploitants agricoles demandeurs d'une aide de la PAC ont interdiction d'arracher les haies dont ils ont le contrôle.

De fait, de nombreux exploitants agricoles ont, par anticipation ou par précaution, procédé à des arrachages accélérés dès lors qu'ils ont eu vent de cette réforme à venir de la PAC. Il s'agissait d'une forme de protestation contre ce qu'ils interprétaient comme une sanctuarisation de leurs haies qu'ils déploraient. Par exemple, dans le département de la Manche, il a été établi qu'une seule entreprise était équipée d'une tête d'abattage en 2015, contre 23 l'année suivante, ce qui rend compte d'une intensification concomitante de l'arrachage des haies²⁵. De manière semblable et durant la même période, des haies auraient

24. *Ibid.*, p.17.

25. *Ibid.*, p.18.

été requalifiées en alignements d'arbres, dès lors non protégés, pour procéder ensuite à leur arrachage.

En revanche, cette réforme a permis aux haies d'être intégrées aux surfaces admissibles aux aides surfaciques et d'être valorisées en tant que surfaces d'intérêt écologique (SIE) pour activer le paiement vert²⁶. Dans le cadre de la PAC 2023-2027, la France a ensuite mis en œuvre un écorégime qui, comme nous l'avons vu précédemment, assure un paiement versé sur tous les hectares admissibles de l'exploitation. Un « bonus haie » est en outre attribué aux exploitations agricoles qui, rendues titulaires de l'écorégime par la voie des pratiques ou de la certification environnementales, justifient de la présence d'au moins 6% de haies sur leur surface agricole utile (SAU), dont 6% sur les terres arables de l'exploitation, et sont engagées dans un programme de gestion durable de haies certifié, de type « Label Haie ».

Le bonus initial était de 7 euros par hectare de SAU, ce qui revient à une aide de 700 euros par an pour une exploitation de 100 hectares qui aurait 3,5 kilomètres de haies à gérer. Toutefois, une fois le seuil de 6% de SAU atteint pour déclencher le « bonus haie », le bonus n'est pas proportionnel à la quantité de haies sur l'exploitation. Pour une exploitation avec une forte densité de haies, et en l'absence d'une valorisation économique complémentaire

26. *Ibid.*, p.17.

sous forme de production, le « bonus haie » reste donc faiblement incitatif. Les agriculteurs et l'Afac-Agroforesteries ont fait valoir dès le départ que ce montant était peu significatif et que sa revalorisation était nécessaire pour qu'il ait un effet. Cela a été entendu par le ministère de l'Agriculture qui a annoncé au printemps 2025 un nouveau montant de 20 euros par hectare, ce qui a provoqué depuis une multiplication par cinq de la mobilisation des agriculteurs dans ce dispositif.

LE « LABEL HAIE »

Le « Label Haie » est proposé à l'exploitant agricole, aux collectivités territoriales et à leurs partenaires comme garantie d'une gestion durable des haies. Lorsqu'il a été créé, en 2018, par des agriculteurs membres des SCIC²⁷ de commercialisation du bois, comme Bocagenèse (Côtes-d'Armor), Mayenne Bois Énergie (Mayenne), Bois Bocage Énergie (Orne), avec l'Afac-Agroforesteries (Réseau Haies France) qui en est le propriétaire et le coordonne au niveau national, c'était essentiellement en réaction au « pillage » de la ressource bois des haies, à la suite de la demande croissante de bois-énergie. Des entreprises peu scrupuleuses effectuaient des coupes très importantes, atteignant parfois la totalité des haies d'une exploitation agricole en une seule fois, avec des méthodes ne garantissant

27. Sociétés coopératives d'intérêt collectif ; ces entreprises du domaine de l'économie sociale et solidaire associent des agriculteurs et des collectivités territoriales à leur gouvernance.

en rien la repousse des arbres, en ne rémunérant quasiment pas l'agriculteur et en transportant le bois sur de longues distances.

L'objectif de ce label est multiple puisqu'il s'agit conjointement d'assurer une meilleure rémunération de la ressource en bois, de dynamiser le bocage en présence, d'encourager à la plantation de nouvelles haies susceptibles de renforcer l'atelier bois de l'exploitation, d'assurer une gestion durable et, partant, de garantir la pérennité et le renouvellement des haies en place qui disposent dès lors d'un statut productif²⁸. À une échelle territoriale, il permet en outre de fixer des emplois et de favoriser l'autonomie énergétique à la faveur d'une ressource prélevée localement et gérée durablement. Sur un plan environnemental, une telle gestion durable permet enfin de garantir le maintien de la multifonctionnalité écologique des haies, s'agissant notamment de la prévention des crues et de la préservation de la biodiversité.

Ce label représente un accompagnement technique dans la gestion du dispositif de haies en place sur l'exploitation agricole. Il permet notamment de rompre avec des habitudes d'entretien dont on a vu les effets destructeurs et qui relèvent surtout d'un mimétisme entre exploitants et d'une quête d'image respectable aux yeux de leurs pairs, bien que tous se plaignent du temps consacré à cet entretien et de son coût élevé, consenti entièrement à perte.

28. Vincent Berhault, « La gestion durable, clé de voûte pour maximiser les services rendus par les haies », art. cité.

Récemment, à la demande de territoires peu engagés dans la valorisation énergétique du bois des haies, mais qui y voyaient un moyen de valoriser les services environnementaux liés au bon état des haies garanti par une gestion durable, notamment à la faveur des PSE, le « Label Haie » a évolué pour proposer deux voies. L'une, dénommée « gestion sylvicole », est orientée vers la production de bois. Pour l'autre, dénommée « libre évolution », l'objectif affiché n'est pas la production de bois, mais le bon état de la haie et les services environnementaux associés, liés notamment à une largeur suffisante, à l'absence de pratiques dégradantes et à la régénération naturelle.

Un premier cahier des charges relève de la gestion. Il est structuré selon un jeu d'indicateurs à respecter, en relation avec les interventions prévues sur les haies. Certains d'entre eux portent sur les pratiques visant à contenir la haie en largeur, dites « d'entretien d'emprise ». On y trouve, par exemple, le diamètre maximal des branches qui peut être entretenu à l'épareuse (2 centimètres), le respect d'une distance minimale au tronc fixée à 50 centimètres, et une largeur minimale de la haie de 1,5 mètre à 5 mètres selon les cas, cette largeur étant mesurée à 2 mètres de hauteur.

Les indicateurs portant sur les pratiques de « gestion sylvicole » visent à assurer une meilleure repousse des arbres après les coupes. En particulier, une reprise des coupes est systématiquement assurée lorsque ces dernières ont été effectuées avec une abatteuse-empileuse ou un grapin-coupeur, outils mécaniques issus du secteur de la forêt qui ne peuvent intervenir sans provoquer de

dommages aux arbres et aux cépées²⁹. Cette reprise est assurée au plus près du sol, de manière à promouvoir l'expression des bourgeons dits « proventifs ». Ces derniers ne se sont pas développés jusqu'alors en raison d'une lumière insuffisante, mais sont restés capables d'assurer la pousse ultérieure de rejets viables ainsi que la formation d'un nouveau système racinaire.

Dans le cas de la « gestion sylvicole » des haies avec production de bois, un second cahier des charges porte sur les conditions de commercialisation du bois issu des agriculteurs labellisés. Il garantit notamment un nombre maximal de kilomètres parcourus par mètre cube transporté entre le chantier d'exploitation et la plateforme de stockage, puis entre cette dernière et le lieu de la valorisation, telle une chaufferie. Une telle disposition permet d'éviter toute dérive liée aux objectifs de rentabilité des entreprises de commercialisation du bois-énergie, qui pourraient générer une surexploitation des haies, de même que des transports sur de très longues distances. Le « Label Haie » contraint en outre l'opérateur à rémunérer l'agriculteur de manière juste, cela afin d'éviter que l'intervention ne soit assimilée à un simple entretien non rémunéré, ce qui contribuerait dès lors à renforcer l'image erronée d'un non-intérêt économique de la haie³⁰.

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*

Le processus de reconnaissance par le « Label Haie » est progressif. Il procède de trois niveaux successifs dont le dernier est voué à être atteint au bout de dix ans. Son accompagnement est généralement assuré par un technicien qualifié relevant d'une organisation collective de gestionnaires (OCG) et dont le rôle pédagogique, face à un public agricole qui a perdu ses connaissances essentielles dans la conduite et les fonctions des haies, se révèle essentiel.

LE PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES

L'acquisition du « Label Haie » est conditionnée par l'engagement de l'exploitant agricole, sous quatre ans, dans un plan de gestion durable des haies (PGDH). Ce plan constitue un outil de diagnostic et d'évaluation de la ressource représentée par l'ensemble des haies de l'exploitation. Cet outil de gestion, mis à disposition de l'agriculteur, intègre l'état préliminaire des haies, l'évaluation du potentiel valorisable en bois-énergie et bois d'œuvre, les conseils de gestion durable telle la planification des travaux d'amélioration, de développement et d'exploitation des haies, et enfin, un état sommaire de la biodiversité³¹. Ces données sont centralisées au niveau d'une base de données nationale.

31. Sandrine Emeriau, Olivier Ziberlin, Catherine Moret, « Le plan de gestion durable des haies : un cadre type national unique, un outil commun et une formation associée qui reconnaît la compétence des opérateurs », art. cité.

Une formation à l'établissement d'un PGDH, élaborée avec l'aide de l'Afac-Agroforesteries (Réseau Haies France), est assurée depuis septembre 2020 par le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) d'Angers. Elle est destinée aux techniciens qui conseillent les agriculteurs dans la gestion de réseaux de haies. Le PGDH définit le linéaire prélevable année après année. Le gestionnaire intervient dès lors en priorité sur une part déterminée des haies de l'exploitation sans en impacter le capital. Selon les références disponibles sur le territoire, le PGDH évalue le tonnage pouvant être produit annuellement³². Assorti de cartes, il permet à l'agriculteur de savoir quelles sont les valorisations possibles et les plus adaptées, quand intervenir sur tel ou tel autre tronçon de haie, et quelles sont les pratiques susceptibles d'améliorer l'état des haies³³. Le PGDH peut prévoir de nouvelles plantations, qui entraînent des pratiques d'entretien, mais aussi une taille de formation des plants durant les quinze premières années suivant la plantation³⁴. Cette taille doit assurer une qualité du futur tronc exploité s'il s'agit d'une production de bois d'œuvre, et rendre la croissance de l'arbre conciliable avec les exigences de l'exploitation agricole, tel le passage de machines.

32. Afac-Agroforesteries, *De la gestion des haies à la valorisation de plaquettes bois*, op. cit.

33. Sandrine Emeriau, Olivier Ziberlin, Catherine Moret, « Le plan de gestion durable des haies : un cadre type national unique, un outil commun et une formation associée qui reconnaît la compétence des opérateurs », art. cité.

34. Vincent Berhault, « La gestion durable, clé de voûte pour maximiser les services rendus par les haies », art. cité.

En optimisant le calendrier des coupes, en assurant un prélèvement cohérent au sein de chaque haie et en mettant fin à un entretien annuel, voire pluriannuel, effectué à fonds perdu, le PGDH génère non seulement une économie de temps et de gazole, mais aussi un revenu complémentaire sur l'exploitation agricole. Il permet à l'agriculteur de connaître la planification pluriannuelle des interventions à conduire sur chaque tronçon de haie de son exploitation. La mise en place d'un tel plan a néanmoins un coût, estimé entre 1 500 euros et 2 500 euros, qui doit entrer dans le calcul de rentabilité de l'opération de valorisation des haies de l'exploitation. Cependant, son coût est très fréquemment pris en charge entièrement par les collectivités qui financent les PSE, notamment grâce au soutien des agences de l'eau.

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les paiements pour services environnementaux (PSE) permettent de rémunérer les services environnementaux rendus par certaines pratiques agricoles ou la présence de certaines infrastructures agroécologiques telles que les haies. Ils visent à concilier, d'une part, les haies perçues en tant que biens privés envisagés à l'échelle de l'exploitation agricole et, d'autre part, les haies considérées comme autant d'éléments à bénéfice commun, opérant plus largement dans le cadre des enjeux environnementaux

d'ordre territorial³⁵. Les PSE sont pilotés par les agences de l'eau et généralement mis en œuvre par des maîtres d'ouvrage locaux tels que des collectivités, des syndicats des eaux ou des associations.

Les haies assurent des services écosystémiques qui sont, pour certains d'entre eux, à peu près bien quantifiés. Par exemple, un kilomètre de haie adulte et en bon état représente un stock de carbone de 128 tonnes de CO₂³⁶. La biomasse issue des haies constitue en outre une ressource en bois-énergie de substitution aux énergies fossiles émettrices de CO₂. Ce carbone évité par substitution représente 1,322 teqCO₂ additionnel stocké dans les parties aériennes exploitées par an et par kilomètre de haies³⁷. On sait en outre que la disparition des trois quarts des réseaux de haies en France à la suite des remembrements et du déclin continu de 23 500 kilomètres de haies par an sont une cause directe de l'effondrement de la biodiversité et ne sont pas sans lien, notamment, avec la chute de 60 % des effectifs d'oiseaux dans les quarante dernières années³⁸.

35. Catherine de Menthère, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, op. cit., p. 40.

36. Afac-Agroforesteries, *Note méthodologique PSE Haie*, 2020, p. 5.

37. *Ibid.*

38. Stanislas Rigal, Vasilis Dakos, Hany Alonso *et al.*, "Farmland practices are driving bird population decline across Europe", *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2023, vol. 120, n° 21, e2216573120.

Le dispositif de PSE mobilise le «Label Haie» pour apporter une garantie de gestion durable des haies et dépasser les exigences actuelles de la PAC portant sur la haie (BCAE 8). Il permet dès lors de légitimer une rémunération supplémentaire à celle de la PAC. L'Afac-Agroforesteries (Réseau Haies France) anime un groupe de travail national sur l'intégration des haies dans le dispositif PSE. Plus de 40 territoires et 80 structures sont engagés dans ce groupe de travail à l'échelle nationale. À l'inverse de ce qui est observé pour le «bonus haie», la proportionnalité du PSE en fonction du linéaire de haies permet de rémunérer la gestion de la haie en proportion du linéaire effectif. Toutefois, le «coût de transaction» (coût effectif de la certification, temps passé, gestion administrative, risque en cas d'échec de certification) de la mise en œuvre conditionnelle du «Label Haie» dans le cadre des PSE est considéré comme élevé par les exploitants agricoles³⁹.

Tels sont les nombreux outils qui permettent désormais de reconnaître la haie champêtre comme une infrastructure de l'espace rural. Encore s'agit-il de les envisager dans les territoires de demain, tels qu'ils se redessinent déjà aujourd'hui, de manière à donner aux réseaux de haies une dimension véritablement territoriale. C'est l'objet de notre troisième partie.

39. Catherine de Menthère, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, op. cit., p. 34.

TROISIÈME PARTIE

ANCRER LES HAIES

CHAMPÊTRES

DANS LES TERRITOIRES

DE DEMAIN

VI. DÉPASSER LA SEULE RECONSTITUTION DES LINÉAIRES

Des chapitres précédents, il ressort que plusieurs inflexions ont été données au cours des dernières années pour repositionner les haies selon divers niveaux d'organisation les rendant plus opérantes à l'échelle tant de l'exploitation que du territoire. L'approche conduite haie par haie, à l'échelle d'une même exploitation, est reconsidérée efficacement pour l'ensemble du réseau de haies par le « Label Haie » et par la mise en place d'un plan de gestion durable. Les préoccupations environnementales, notamment liées à la gestion de l'eau, invitent quant à elles à investir les haies à l'échelle du bassin versant. Les structures liées au recueil et au partage d'expériences visent enfin à tisser des réseaux de circulation de l'information d'ampleur régionale, voire nationale. Aucun de ces niveaux ne saurait véritablement prévaloir sur un autre, l'essentiel étant de les considérer de manière emboîtée selon une approche dite « hiérarchique » qui a largement fait ses preuves, notamment en écologie¹.

1. Timothy F. H. Allen, Thomas W. Hoekstra, *Toward a Unified Ecology*, New York, Columbia University Press, 1991.

Selon l'approche hiérarchique, c'est le processus étudié qui guide le choix du niveau d'organisation correspondant. Celui-ci renvoie lui-même à une échelle particulière allant de l'arbre au paysage selon une perspective écologique, de l'exploitation au territoire selon une perspective économique, et de l'individu au réseau social selon une perspective sociétale. Toute observation ou toute réflexion relative aux haies se situe nécessairement à l'entrecroisement, reconnu comme tel ou bien ignoré, de ces trois perspectives. L'écueil consisterait dès lors à n'envisager qu'une ou l'autre de ces perspectives pour un niveau d'observation donné, ou à ne considérer qu'un niveau d'observation pour une de ces perspectives. En somme, il s'agit de ne s'enfermer ni dans une perspective unique de réflexion, ni dans un niveau restrictif de considération.

Or, l'appréhension des haies selon leur seul linéaire échappe, en tant que telle, à toute perspective thématique et à tout niveau d'organisation. Extrêmement réductrice et confinée à la seule logique comptable, elle ne peut conduire qu'à une impasse. La seule reconstitution des linéaires, ou leur accroissement espéré à l'avenir², bien que souhaitable, mais conduite sans considération a minima systémique, si ce n'est hiérarchique, ne saurait en aucun cas promouvoir les bénéfices des réseaux de haies tels qu'attendus à l'échelle territoriale.

2. Le Pacte en faveur de la haie a fixé un objectif net de 50 000 kilomètres de haies supplémentaires à l'horizon 2030.

PLANTER UNE HAIE NE PEUT COMPENSER LA DESTRUCTION D'UNE AUTRE

Il est indispensable de conserver aujourd'hui des écosystèmes fonctionnels au sein des espaces ruraux pour favoriser la résilience et préserver la biodiversité de ces derniers³. Or, l'arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE 8) prévoit des modalités de déplacement des haies. Par « déplacement » est entendue la possibilité de détruire une haie et de planter ailleurs une ou plusieurs haies de substitution, au sein de la même exploitation. La longueur cumulée plantée doit alors être au minimum égale à celle de la haie détruite. Le terme de déplacement pose néanmoins problème : non seulement l'emplacement seul est déplaçable, mais il n'y a pas d'équivalence entre une haie détruite et une haie plantée, les fonctions écologiques et productives étant nécessairement contrastées, et bien plus faibles pour une haie récente que pour une haie pouvant avoir deux siècles d'existence. Il faut en effet vingt à trente ans pour qu'une haie nouvellement plantée et correctement aménagée atteigne un stade adulte où les arbres et les arbustes offrent tous les services attendus, à un niveau cependant bien moindre que pour une haie centenaire.

3. Sophie Morin, Loïc Commagnac, Sylvain Haie, Barbara Freidman, « Le dispositif national de suivi des bocages », *Le Courrier de la nature*, septembre 2022, numéro spécial « Le bocage d'hier à demain », p. 13-15.

Par conséquent, contrairement à ce que laisse entendre une approche purement métrique, planter une nouvelle haie ne peut compenser la destruction d'une ancienne⁴, de sorte que protéger une haie vieille de plusieurs décennies, voire davantage, devrait demeurer une priorité et bénéficier d'un poids supérieur dans une approche jusque-là conduite indifféremment des âges. L'avenir d'une haie fraîchement plantée demeure en outre incertain dans les contextes actuels de dérèglement climatique et de sécheresses récurrentes, de recherche d'une maximisation de l'efficacité du travail et de la productivité au sein de l'exploitation, ainsi que de perte de savoir-faire dans la conduite des arbres. Un coefficient de pondération devrait donc être a minima apporté en faveur des haies anciennes avant d'envisager un éventuel mécanisme compensatoire et l'accord de « déplacement ». Dans le même esprit, il s'agirait de prendre en compte les modalités d'installation et de conduite d'une nouvelle haie, dans la mesure où elles ne s'équivalent pas. Une plantation assurée sur paillage naturel, propice à l'expression de la régénération naturelle, favorable à un enracinement profond, garantissant la présence de plusieurs strates de végétation, recourant à une diversité d'essences préférentiellement locales, et réalisée sur une largeur d'emprise suffisante, sur plusieurs rangs, n'est en rien comparable à une plantation de quelques essences seulement,

4. Guillaume Decocq, Arnaud Mouly, Déborah Closset, Marc-André Sélosse, Michel Botineau, Pierre-Antoine Précigout, « Planter une nouvelle haie ne compense pas la destruction d'une haie ancienne », art. cité.

voire monospécifique, conduite sur un rang et réalisée sur une bande de paillage plastique. En outre, l'immanquable recours à l'entretien mécanique compromet, comme nous l'avons vu, le développement, les fonctions écologiques et l'état de santé de ces nouvelles haies.

Dans le domaine forestier, même si la définition d'une forêt par la FAO⁵ repose sur des critères purement quantitatifs liés à la surface (au moins 0,5 hectare), à la hauteur (au moins 5 mètres) et au recouvrement au sol (au moins 10%), nul n'oserait toutefois avancer qu'un hectare de jeune plantation de pins sylvestres équivaut, sur un plan écologique et productif, à un hectare de hêtraie sous couvert de grands chênes. C'est pour cette raison que cette définition est actuellement profondément remise en question et développée dans le cadre de projets de recherche, notamment au sein du Comité scientifique et technique Forêt⁶ (CSTF). Les mécanismes compensatoires, parfois proches du simple *greenwashing*, sont notamment fortement interrogés et remis en perspective en envisageant désormais une classification des écosystèmes forestiers. Il n'y a pas de raison pour qu'une telle réflexion ne soit pas également engagée de manière approfondie à propos de la manière de définir une haie, de la classer, puis d'apprécier et de quantifier sa valeur productive et écologique.

5. Rodney J. Keenan, Gregory A. Reams, Frédéric Achard, Roberto V. de Freitas, Alan Grainger., Erik Lindquist, "Dynamics of global forest area: Results from the FAO Global Forest Resources Assessment 2015", *Forest Ecology and Management*, 2015, vol. 352, p. 9-20.

6. <https://www.cst-foret.org/>

SUIVRE LE DEVENIR DES HAIES FRAÎCHEMENT PLANTÉES

Les plantations de haies réalisées aujourd'hui donnent lieu à une évaluation qui demeure tout aussi exclusivement quantitative. Dans l'imaginaire de la plupart des décideurs, chaque plant mis en terre équivaut à un arbre devenu adulte, et des écartements respectés entre deux plants se déduit la longueur de la haie plantée. La mortalité des plants et le jeu de la concurrence naturelle entre les arbres, lors de leur croissance, amènent toutefois à se distancier d'une perspective aussi simpliste. Cette réalité invite à corriger les estimations dans la réussite future de la plantation et à ne pas dissocier la plantation, accompagnée ou non de régénération naturelle assistée, du suivi pluriannuel après plantation, qui représente un « service après-vente » d'une nécessité absolue.

La plantation d'un plant n'est pas une opération si anodine. Elle correspond, pour ce dernier, au passage brutal de la pépinière, milieu particulièrement propice à sa croissance, à un milieu beaucoup plus hostile et incertain. La qualité de la plantation intervient au premier plan et exige un minimum de technicité et de savoir-faire. Outre la crise de plantation proprement dite au cours de laquelle le plant est tenu de restaurer son système racinaire dans un sol souvent moins favorable, ce même plant subit des stress abiotiques liés au climat et des stress biotiques représentés par des attaques possibles de ravageurs. Les anciens avaient constaté que les arbres « semés par les oiseaux » étaient beaucoup plus résistants, notamment à la sécheresse, sans

doute du fait d'un meilleur enracinement à partir de la graine, car ils étaient de la sorte affranchis du stress de la transplantation qui perturbe définitivement l'installation du système racinaire. Le semis en place est, de fait, envisagé comme complément incontournable de la plantation.

Dans le secteur forestier, pour lequel la plantation est effectuée dans le cadre d'un savoir-faire professionnel, le taux de mortalité atteint environ 20% dans à peu près 40% des plantations⁷. Dans le cas de plantation de haies, la mortalité peut atteindre 50%, pour une moyenne proche de 25%. Le remplacement des plants morts représente dès lors un surcoût et une surcharge de travail dont il est légitime de questionner l'intérêt face à la régénération naturelle.

L'essentiel est de garantir l'intégrité de la haie en devenir, notamment grâce à sa protection par une clôture lorsqu'elle est installée dans une prairie pâturée par des animaux. Le suivi de la plantation est appelé à être assuré durant au moins trois ans. Il conduit parfois à des interventions complémentaires telles que le contrôle local de l'enherbement au pied des plants, l'élimination privilégiée de graminées ou de lianes, la régulation de ravageurs, la mise en place ou l'entretien de dispositifs de protection à leur encontre, l'apport d'un arrosage d'appoint en cas d'épisode de sécheresse, pratique difficile et rare mais qui a pu être rendue nécessaire par les situations climatiques

7. Bernard Boutte, *Bilan de la santé des forêts en 2022*, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, département de la santé des forêts, 2022.

extrêmes que nous avons connues récemment, voire le remplacement des premiers plants morts.

Le recépage des petits arbres et des arbustes de sous-étage – cornouillers, érables champêtres, noisetiers, par exemple – est effectué dès la troisième année car il renforce les jeunes sujets et leur système racinaire et, surtout, permet d'étoffer la base de la haie. Le recépage peut également être effectué sur des arbres de haut-jet ayant mal poussé ou ayant subi une blessure. Une taille de formation peut être réalisée dès la troisième année sur les plants d'arbres de haut-jet, mais doit être pratiquée au moins jusqu'à la dixième année. Pour les arbres des haies en milieu agricole, l'objectif de la taille de formation n'est pas tant, comme pour les arbres forestiers, de produire du bois d'œuvre de qualité, exempt de nœuds, que de « remonter » la couronne de l'arbre et d'éviter d'avoir à couper ensuite au lamier ou à l'épareuse des branches basses gênantes. Une bonne formation initiale des arbres de haut-jet, assurée par une taille idoine, évite une bonne partie des entretiens ultérieurs. La nouvelle version du « Label Haie » intègre ce suivi des jeunes plantations et constitue un guide de conseils de gestion de cette nature. En conséquence, le déplacement d'une haie ne va décidément pas autant de soi qu'il y paraît et le chemin est long pour assurer, selon une telle disposition, la reconstitution d'une haie mature de qualité.

DÉJOUER LES PIÈGES DE LA SEULE PATRIMONIALISATION

Pour autant, si l'extension des linéaires de haies ne se révèle pas aussi simple lorsqu'on la confronte aux réalités et aux exigences du terrain, il ne s'agirait pas de verser à l'inverse dans la tentation d'une patrimonialisation systématique des haies, cette « sanctuarisation » dont ne veulent pas les agriculteurs et qui est parfois exercée par les décideurs à l'encontre des acteurs locaux. La perspective patrimoniale est en effet essentiellement d'ordre culturel. Elle demeure donc l'expression de préoccupations et de ressentis exprimés par des catégories socioculturelles qui ne se rejoignent pas nécessairement sur les mêmes objets.

Là où d'aucuns peuvent envisager de patrimonialiser un réseau de vieilles haies, d'autres considéreraient plutôt un vieux château d'eau comme devant être préférentiellement préservé car désormais ancré dans le paysage et l'histoire de la commune. L'un et l'autre relèvent communément de l'histoire, mais, pour des raisons propres à ceux qui s'y réfèrent, ne portent pas sur la même période et sur les mêmes enjeux. En somme, le patrimoine transcende volontiers la nature, biologique ou anthropique, de ce à quoi il se rapporte et n'échappe pas à des critères purement subjectifs.

Il n'en reste pas moins que, pour toutes et tous, au sein d'une même localité, chaque haie inscrit de manière invariable des repères et des limites dans l'espace. Elle délimite le bord d'une parcelle; et un arbre s'élevant à l'une des extrémités de cette haie peut revêtir une fonction

d'arbre cornier, c'est-à-dire de borne foncière vivante, souvent détenue par un arbre fruitier qui, poirier ou cormier, a parfois échappé au remembrement. Ce peut être aussi un vieux chêne ou charme qui porte encore les marques de son long usage d'arbre têtard produisant, par la coupe régulière de ses branches, du bois pour des générations. L'arbre ou la haie dont il s'agit fournit alors un repère temporel. Des strates mémorielles anciennes perdurent ainsi au sein d'un terroir actuel. Mais l'arbre devient d'autant plus remarquable que la haie qui lui était attenante a disparu. Et c'est selon sa ligne de partage écosystémique et esthétique que se distribuent les regards envisageant la haie comme un patrimoine à préserver ou, à l'inverse, dont il s'agirait plutôt de se débarrasser. En somme, sur un même espace, tout le monde ne jouit pas du même patrimoine.

Des approches aussi objectives que possible du patrimoine ont néanmoins été tentées. Selon l'Unesco, la notion de patrimoine désigne toutes les spécificités naturelles, les formations géologiques ou de géographie physique et les zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, ainsi que les sites naturels qui présentent un intérêt sur le plan scientifique, dans le cadre de la conservation ou en termes de beauté. Le bocage répond de lui-même à cette définition. Mais une première difficulté apparaît aussitôt, dès lors que la majorité des haies plantées intéresse des parcelaires dont les exploitants ne sont pas propriétaires mais locataires. Le droit attaché à la propriété a joué un rôle important dans le passé : par exemple, les formes d'arbres « têtards » ou les

« ragosses » du pays rennais en Bretagne (chênes ébranchés au ras du tronc) sont issues des règles inscrites dans les anciens baux ruraux qui précisait que le tronc des arbres appartenait au propriétaire, mais qui laissaient aux locataires la possibilité d'exploiter les branches. De la même façon, les haies préservées le sont parfois à défaut d'avoir été en mesure d'être arrachées, ce qui demeure encore du seul ressort du propriétaire.

À l'inverse, l'on rencontre certains cas aujourd'hui où des propriétaires s'opposent aux plantations de haies nouvelles dans leur parcellaire, arguant qu'elles pourraient dévaloriser leur bien. Dans la plupart des cas, les baux ruraux actuels ne prévoient plus aucune disposition concernant les haies et cela peut être une importante source de conflits entre propriétaires et locataires. Le patrimoine n'est donc pas une notion indépendante de l'histoire, de l'attachement, des ressentis, mais aussi des prérogatives de chacun. Si légitime qu'il puisse être, il renvoie en outre explicitement au passé. Il ne semble donc pas représenter, s'agissant des haies et d'un néo-bocage qui nécessite d'être réinventé, une notion suffisamment pertinente et fédératrice pour être envisagée comme un levier d'action particulièrement efficace. Certes, l'enjeu du paysage mobilise les citoyens et donc aussi les élus, mais selon une carte qui ne saurait être exclusivement patrimoniale.

Toutefois, en matière de structures se développant dans le temps long, sinon qualifiées de pérennes, la réinscription des réseaux de haies dans les baux ruraux liant les propriétaires et les exploitants, généralement conclus pour une durée de vingt-cinq ans, est un travail nécessaire

dans lequel s'engage Réseau Haies France, avec le concours des experts fonciers. D'autant que, loin de dévaloriser les parcelles, des arbres et des haies bien gérés et en bon état représentent, sur une propriété agricole, un réel patrimoine au sens foncier du terme.

PENSER LES HAIES EN RÉSEAU À LA FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE DU PAYSAGE

L'écologie du paysage, indispensable à toute approche territoriale, considère que les éléments composant un paysage hétérogène ne sont pas isolés entre eux, mais interagissent à la faveur de flux abiotiques ou biotiques⁸. Cette perception fonctionnelle de l'espace s'appuie sur une terminologie simple mais spécifique de cette discipline scientifique encore récente et qui demeure plus connue dans l'ouest de la France que dans les autres régions. Il est frappant d'observer que des responsables de haut niveau, intervenant dans la gestion des haies à l'échelle nationale, la considèrent parfois comme « trop technique », alors qu'ils n'y ont été tout simplement pas suffisamment familiarisés.

Au sein d'un paysage rural, la haie peut être envisagée comme une « tache » définie par une végétation particulière, qui diffère des « taches » voisines par sa propre nature. Sur le plan biologique, la haie constitue une « tache »

8. Richard T. T. Forman, Michel Godron, *Landscape Ecology*, *op. cit.*

de paysage singulière puisqu'en vertu de sa structure végétale ligneuse et de sa forme linéaire elle est aussi un « corridor », au sein duquel circulent des êtres vivants allant d'un élément de paysage à un autre et passant, par exemple, d'un bois à un autre bois. Sur le plan abiotique, la haie n'en est pas moins particulière puisqu'elle représente notamment une structure d'atténuation de la vigueur des vents, une zone préférentielle d'infiltration des eaux de ruissellement, de même qu'un élément de paysage dispensateur d'ombrage et de fraîcheur pour le bétail ou le gibier.

L'ensemble des « taches » est englobé dans une « matrice paysagère » caractérisée par une hétérogénéité particulière gouvernée par la diversité et l'agencement irrégulier de ces « taches ». Le bocage est un parfait exemple de « matrice paysagère », de fait particulièrement hétérogène. Si la structure des agencements de haies au sein d'un paysage ne suffit pas à rendre compte de leur valeur écologique, du moins permet-elle, en changeant d'échelle, d'investiguer des processus écologiques qui deviennent alors en mesure d'être appréhendés⁹. Une première approche, qui demeure sommaire et purement estimative, consiste à évaluer la « densité » de « taches », par exemple de haies, au sein du paysage considéré, et d'en établir également la longueur cumulée. Une perspective plus intégrative consiste à appréhender le niveau de « rugosité » du

9. Richard T. T. Forman, Jacques Baudry, "Hedgerows and hedgerow networks in landscape ecology", *Environmental Management*, 1984, vol. 8, p. 495-510.

paysage, principalement lié à son hétérogénéité. Cela permet d'appréhender la capacité de ce paysage à atténuer les flux indésirables comme la propagation des ravageurs, au contraire maximisée dans un paysage parfaitement homogène représenté, par exemple, par une monoculture.

Le niveau de « connectivité » d'un réseau de haies permet quant à lui d'apprécier dans quelle mesure les haies communiquent physiquement entre elles, ce qui traduit la capacité de circulation d'êtres vivants occupant la composante ligneuse du paysage. Il rend compte de la perméabilité de la « matrice paysagère » aux êtres vivants fréquentant les habitats ligneux, mais aussi de la « cohérence » du réseau de haies. Ce niveau de « cohérence¹⁰ », qui s'appuie sur un rapport établi entre le nombre d'extrémités libres et le nombre de connexions de haies, est évalué de manière autre que la « connectivité », qui porte spécifiquement sur le potentiel de circulation du vivant. Si l'indice de « cohérence » tend vers 100 %, le nombre d'extrémités libres est faible, de sorte que le maillage de haies s'avère très structuré. Si l'indice tend vers 0 %, le maillage se montre au contraire fortement discontinu et morcelé.

10. Paul Opdam, Jana Verboom, Rogier Pouwels, "Landscape cohesion: An index for the conservation potential of landscapes for biodiversity", *Landscape Ecology*, 2003, vol. 18, p. 113-126.

En somme, chaque tache dispose d'une aire d'influence proche, liée à sa proximité avec les taches les plus voisines. Par exemple, une haie exerce un ombrage sur une partie des parcelles immédiatement attenantes. Mais elle dispose aussi d'influences plus lointaines précisément liées à l'agencement et à la complexité du paysage dans lequel elle s'insère. Se situent ici les processus intervenant à une échelle supérieure et susceptibles, au bout du compte, d'intéresser l'ensemble du territoire. Une telle approche ne saurait toutefois purement relever de l'écologie seule, qu'il ne s'agirait pas de considérer comme reine. Les choix et les décisions qui s'appliquent aux éléments du paysage rural relèvent en effet d'une multitude d'acteurs sociaux, de sorte que les leviers de l'écologie d'un paysage sont à rechercher, plus en amont, dans l'organisation humaine qui le régit. Mais l'écologie du paysage n'en reste pas moins une approche intégrative puissante dont aucune approche territoriale ne peut désormais se dispenser.

TIRER PARTI DU GRAIN PAYSAGER POUR CARACTÉRISER LE BOCAGE

Le « grain bocager » est une notion aujourd'hui mobilisée pour intégrer les effets cumulatifs liés à l'agencement d'un paysage bocager, constitué de haies et de parcelles boisées. La cartographie du grain bocager a été déployée par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Son intérêt territorial est manifeste. Issu de l'écologie du paysage, il relève d'une analyse structurelle qui intègre conjointement

la densité des éléments boisés, haies ou bois, et leur agencement spatial. Il représente un indice d'ouverture du bocage qui varie de 0, pour un paysage disposant d'un couvert forestier continu, à 1, pour un paysage totalement ouvert du type de l'*openfield*.

Une faible valeur de grain paysager, relative à un grain dès lors qualifié de « fin », correspond à une forte influence des éléments boisés sur la parcelle. Une forte valeur de grain, s'agissant d'un grain dit au contraire « grossier », correspond à un milieu ouvert. La notion de grain paysager est toutefois à différencier de celle de grain d'analyse, ce dernier correspondant à la finesse d'échantillonnage, et donc de regard, dans le cadre d'une analyse spatiale. Il s'apparente donc à un niveau de pixellisation de l'image paysagère analysée. Beaucoup d'indices paysagers, telle l'hétérogénéité spatiale, y sont fortement sensibles. Il en est de même des relations que l'on établit entre espèces animales et milieux, tout aussi dépendantes du grain d'analyse choisi¹¹. Le grain bocager peut lui-même être calculé sur des portions de paysage de taille variable, et donc selon des grains d'analyse différents. Cela permet, en faisant le lien avec des relevés de biodiversité pour un groupe d'espèces particulier, de voir comment ces espèces réagissent à la structure du paysage. Pour ne citer qu'un exemple, des analyses ont permis de modéliser très précisément

11. Jacques Tassin, « Dynamique et conséquences de l'invasion des paysages agricoles des Hauts de la Réunion par *Acacia meamsii* De Wild », thèse de doctorat, université Toulouse III – Paul Sabatier, 2002.

l'incidence du grain paysager sur les effectifs de carabes, constituant eux-mêmes de bons indicateurs de biodiversité¹². De telles notions, rebutantes au premier abord, puisque encore peu enseignées dans les formations agricoles, n'en sont pas moins aisément mobilisables et, surtout, particulièrement utiles et puissantes.

Le calcul du grain bocager est utilisé pour apprécier globalement, à l'échelle d'un territoire, la qualité du bocage et, ce faisant, le potentiel de ce dernier à l'égard d'éléments microclimatiques, de même que sa capacité d'accueil de la biodiversité. Un grain bocager fin qualifie un paysage accueillant une biodiversité plus élevée qu'un grain grossier. Il rend également compte de la dispersion des espèces, de même que de leur capacité de circulation au sein du paysage. Le logiciel « Chloé-Métriques paysagères » dispose d'un outil clés en main mobilisable sur QGIS permettant de modéliser le grain bocager à l'échelle d'un territoire. L'ajustement ou la simulation de données de boisements par ajout ou suppression de haies est possible. Cela permet d'approcher le modèle au plus près de la réalité et de penser et d'imaginer l'impact d'aménagements ultérieurs sur le paysage bocager¹³.

12. Sophie Morin, « Le dispositif national de suivi des bocages : une approche multi-échelle pour évaluer, comprendre et agir », *Biodiversité, des clés pour agir*, 2022, n° 1, dossier « La haie : enjeux écologiques », p. 22-26. David Rolland, *Évaluation de la biodiversité des paysages bocagers et validation d'outils de diagnostic*, EPHE, Paris, 2020.

13. <https://chloe.inrae.fr/grain-bocager/>

Les paysages sont dynamiques et évoluent avec les politiques et les pratiques agricoles, ou encore selon les choix de développement des collectivités territoriales¹⁴. Cette approche par grain paysager permet dès lors de prioriser des actions d'aménagement en exerçant des simulations, dans l'objectif multiple d'entretenir et de maintenir les zones favorables, de renforcer les zones sensibles, de reconstruire les zones dégradées et de sensibiliser les acteurs d'un territoire sur l'état de leur bocage. Si la comparaison du grain bocager entre deux régions n'a guère de sens, tant les contextes prévalent, le calcul de ce grain peut en revanche être répété de manière régulière au sein d'un même territoire afin d'y suivre l'évolution paysagère. Des cartes de grain bocager sont en outre produites pour rendre compte d'une représentation visuelle de ce grain, opérée selon des fenêtres glissantes de 250 mètres de rayon.

ÉVALUER LE RÔLE DES HAIES SUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX ET L'ÉROSION

L'organisation spatiale et la continuité des réseaux de haies jouent un rôle majeur sur les écoulements de surface des eaux pluviales. Elles influent fortement sur l'infiltration des eaux de surface, la recharge des nappes phréatiques, la vitesse d'écoulement des eaux vers les rivières,

14. Sophie Morin, Loïc Commagnac, Sylvain Haie, Barbara Freidman, « Le dispositif national de suivi des bocages », art. cité.

l'érosion des sols et les inondations en aval. Il est donc très utile d'évaluer la fonctionnalité des réseaux de haies existants face à ces différents enjeux territoriaux, notamment à l'échelle des bassins versants. Le modèle LASCAR développé à l'université de Caen¹⁵ permet à la fois d'analyser un paysage actuel ou passé et de tester des scénarios d'aménagement pour l'avenir. Il constitue aussi un outil de médiation permettant de sensibiliser les acteurs locaux en mettant en évidence, de façon concrète, l'impact des aménagements sur les processus d'érosion et d'inondation.

Les phénomènes d'inondation sont directement liés à la vitesse de l'écoulement des eaux vers l'aval. Le ralentissement de l'écoulement en réduit par conséquent le risque et favorise également la recharge des sols et des nappes phréatiques. Les haies, lorsqu'elles sont suffisamment larges et accompagnées d'un ourlet enherbé, et encore plus lorsqu'elles sont installées sur un talus, jouent ce rôle de barrière. Les racines des arbres favorisent également l'infiltration de l'eau. Ces mécanismes étaient bien connus des agriculteurs qui, pour cette raison majeure, se sont parfois opposés aux arrachages de haies lors des remembrements. L'histoire leur a donné raison. À l'inverse, beaucoup ont aujourd'hui conscience de l'érosion des sols qui pénalise fortement la fertilité des parcelles, et replantent des haies dans cet objectif. Et sur un plan davantage collectif, les départements et les communautés

15. Romain Reulier, Daniel Delahaye, Mathilde Guillemois, *Le Modèle LASCAR, un outil d'aide à la décision pour la régulation des flux hydro-sédimentaires par les haies*, op. cit., 2023.

de communes s'alarment du coût excessif du ramassage de la terre sur les voies départementales et communales, devenu incontournable à la suite d'orages violents de plus en plus fréquents¹⁶.

À l'échelle de la parcelle, d'autres aspects jouent, tels que la nature de la culture, s'agissant d'une prairie permanente ou d'une culture, la présence ou non de talus et de fossés, et les ouvertures de champ qui forment des discontinuités et des points de passage des flux. À l'échelle du paysage, la localisation des haies et des talus, notamment par rapport à la pente, et la continuité du réseau sont des éléments importants de son efficacité.

LE DISPOSITIF NATIONAL DE SUIVI DES BOCAGES

Le dispositif national de suivi des bocages (DNSB) a pour objet de cartographier les différents types de bocages de France, en considérant, par exemple, la densité de haies, le taux de prairies permanentes et la surface en forêt. Ce dispositif a été lancé en 2017, alors qu'il était porté conjointement par le pôle bocage de l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), dans le cadre de la politique nationale de la trame verte et bleue (TVB) et du plan national de développement pour l'agroforesterie.

16. En 2023, ce coût de ramassage des terres érodées sur les routes communales a été de 250 000 euros pour une communauté de communes gersoise de 15 000 habitants ; ce budget permettrait de replanter 25 kilomètres de haies.

Il permet d'assurer le suivi sur le terrain de l'état des écosystèmes présents dans les bocages, tout particulièrement des haies¹⁷. Une cartographie des haies est disponible à l'échelle de la France métropolitaine, pour chaque département et région administrative. La France y est découpée en carrés d'un kilomètre de côté.

Les données géographiques départementales comprenant les linéaires de haies, rendues publiques, sont librement accessibles et exploitables. L'OFB valorise, par exemple, ces analyses pour appréhender le seuil de densité de haies favorable à la tourterelle des bois à l'échelle nationale¹⁸. En partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'association Deux-Sèvres Nature Environnement, il établit également des modèles de niches écologiques d'espèces d'amphibiens et de reptiles¹⁹. Ce dispositif s'appuie sur une version 2 de la « BD Haie », couche nationale de référence des haies linéaires établie dans le cadre du dispositif de suivi des bocages en France métropolitaine, qui a été mise à jour en 2024 sous l'intitulé « BD Haie V2 mars 2024 » à partir de la « BD Haie V1 2020 ». Elle regroupe les haies arborées ou non, les arbres alignés et les bosquets issus des surfaces non agricoles

17. Sophie Morin, Loïc Commagnac, Sylvain Haie, Barbara Freidman, « Le dispositif national de suivi des bocages », art. cité.

18. Sophie Morin, « Le dispositif national de suivi des bocages : une approche multi-échelle pour évaluer, comprendre et agir », art. cité.

19. Sophie Morin, Loïc Commagnac, Sylvain Haie, Barbara Freidman, « Le dispositif national de suivi des bocages », art. cité.

du registre parcellaire graphique (RPG) photo-interprétées à partir d'images aériennes datant de 2020 à 2022, selon les départements.

Le dispositif national de suivi des bocages intègre diverses métriques, dont celles que recouvre le grain bocager. La perspective est d'intégrer d'autres métriques afin de mieux suivre l'évolution des paysages de haies et d'en modéliser les implications environnementales opérant à l'échelle territoriale. Il s'agirait également de privilégier le maintien de haies d'intérêt majeur pour telle ou telle raison. On pourrait, par exemple, maintenir les haies présentes sur des ruptures de pente, dont l'intérêt dans la rétention des sols ou l'infiltration des eaux de ruissellement est manifeste ; ou préserver des haies d'intérêt connectif essentiel au sein d'un paysage.

Solagro a utilisé ces données pour tester des projets de PSE à destination du monde agricole, avec l'Afac-Agroforesteries et des agences de l'eau. Une autre étude, conduite par l'IGN et soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a porté sur l'estimation des stocks de bois et de carbone dans les principaux bassins bocagers français²⁰. La méthodologie développée, innovante et multisource, a permis d'enrichir le linéaire du DNSB par des métriques de hauteur et de largeur de haie, converties en volumes grâce à des modèles statistiques spécifiques. Les résultats standardisés ont permis

20. Sophie Morin, « Le dispositif national de suivi des bocages : une approche multi-échelle pour évaluer, comprendre et agir », art. cité.

de produire des estimations régionales et d'identifier des pistes d'amélioration pour établir des scénarios régionalisés d'évolution de la ressource bocagère, en accroissement comme en prélèvement.

Ces exemples illustrent dans quelle mesure, à la faveur de partenariats élargis, il deviendra très prochainement possible de disposer de données publiques cartographiées permettant, à quelque échelle spatiale et administrative que ce soit, de planifier les actions collectives de soutien et de valorisation des haies, et d'évaluer les fonctions territoriales de ces haies selon des gammes spatiales appropriées. Pour autant, telle n'est pas la panacée.

LES LIMITES DE LA CENTRALISATION CARTOGRAPHIQUE DES HAIES

En effet, par-delà l'intérêt manifeste de la cartographie en cours des linéaires de haies, quelle que soit l'échelle géographique, il ne s'agit pas moins d'interroger les significations politiques d'une pratique de surveillance qui trouve ses origines dans le registre militaire²¹. Toute carte est aussi un instrument de pouvoir. Elle permet de hiérarchiser les informations pour nourrir le diagnostic de situation, la décision, puis l'action. Nulle cartographie n'est donc socialement neutre. Le Centre national d'études

21. Léo Magnin, « Un bon paysage est-il un paysage numérisé ? Les angles morts politiques du réflexe cartographique », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, 63-69.

spatiales (CNES), à partir des années 1970, avait pour ambition d' enrôler dans le développement de ses programmes une communauté d'utilisateurs spécialistes de l'agriculture, afin d'assurer à moyen terme la rentabilité des investissements consentis²². La Commission européenne utilise aujourd'hui la télédétection comme un instrument de contrôle administratif. Sa mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC) lui donne une légitimité pour obtenir un droit de regard sur les pratiques des administrations agricoles des États membres²³.

Tout d'abord, la cartographie numérique, prétendument automatisée, occulte en réalité d'innombrables micro-tâches informatiques de saisie de données assurées par des sous-traitants invisibles principalement localisés en Tunisie, en Roumanie et en Inde²⁴. Le travail de repérage et de correction des incontournables erreurs alors réalisées a conduit à un retard de la mise en œuvre de la réforme de la PAC, retard qui a lui-même pénalisé, pour comble de l'ironie, les aides consacrées à l'agriculture biologique, à l'environnement et au développement rural.

22. Sylvain Brunier, « Quels usagers pour les images satellite ? De l'observation des terres émergées à la surveillance des activités agricoles (1972-1990) », *Études rurales*, 2022, n° 209, dossier « Agricultures numériques », p. 20-38.

23. *Ibid.*

24. Léo Magnin, « Un bon paysage est-il un paysage numérisé ? Les angles morts politiques du réflexe cartographique », art. cité.

En outre, la recherche de la systématisation et de l'exhaustivité du report cartographique a pour autre effet pervers possible de permettre de contourner l'application de la réglementation. Par exemple, dans la PAC, la catégorie «haie» se distingue de la catégorie «arbres alignés», dans laquelle les arbres ne sont pas reliés entre eux par une strate basse lianescente ou arbustive. Les arbres d'alignement peuvent être librement arrachés, contrairement aux haies. Or, il n'est pas possible, sur une vue aérienne, de distinguer les arbustes éventuellement présents sous les houppiers des arbres. Le rattachement de cette structure ligneuse dans la catégorie «arbres alignés», lorsqu'il s'agit en réalité d'une haie véritable, constitue un tel procédé de contournement²⁵.

Enfin, les haies qui ne sont pas numérisées lors de la refonte d'un registre parcellaire ne sont, de facto, pas protégées. Cette situation absurde s'enracine dans le postulat de l'exhaustivité de l'inventaire numérique²⁶. Or, les difficultés demeurent innombrables. Comment discerner, par exemple, un embroussaillement de ronces longeant une clôture d'une haie de noisetiers récemment recépés ? Et que faire des alignements de trognes ou de ragosses, dénués de strate arbustive et pourtant désignés localement comme des haies ?

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

Un agriculteur peut donc paradoxalement détruire une haie sur son exploitation en toute légalité, en dépit de l'obligation théorique qui lui interdit d'opérer une telle détérioration. Une étude conduite sur 16 départements a ainsi révélé que 32 % des haies n'avaient pas été cartographiées lors de la digitalisation opérée, ce qui donne la mesure de l'excès d'attrait exercé sur les administrations de contrôle par l'objectivation présumée des cartes, cela à la gloire de l'outil mais au détriment du droit²⁷. De tels constats plaident pour une cartographie davantage participative, plutôt que sous-traitée, qui soit conduite conjointement par les administrations, les associations et les structures spécialistes de la haie, les organisations agricoles et les chercheurs. Ils invitent en outre à favoriser davantage les rencontres entre agriculteurs et conseillers agroforestiers, ne serait-ce que pour remplacer le « terrain de la conformité administrative²⁸ » par celui des configurations locales et contextuelles. Il s'agit d'éviter, en d'autres termes, que l'écologisation du milieu rural ne s'envisage que de manière visuelle et, ce faisant, ne demeure qu'essentiellement informatique et numérique, et donc fictive²⁹.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

29. Léo Magnin, *La Vie sociale des haies. Enquête sur l'écologisation des mœurs*, op. cit., p. 143.

VII. PARTAGER LES PRATIQUES ET LES EXPÉRIENCES DE LA HAIE

Autant il a longtemps été question de tirer un bilan des leçons du passé, autant il importe désormais de rendre disponibles les partages d'expériences relatives aux haies d'aujourd'hui. Cette réactualisation des connaissances et des savoir-faire, dans un contexte agricole qui a non seulement changé, mais qui est aussi voué à ne pas demeurer à l'identique, s'avère centrale. Elle nécessite préalablement l'acquisition d'un vocabulaire commun de manière à optimiser la dimension partenariale sous-tendue par cette démarche.

Cette mise à jour permanente des acquis et leur diffusion mobilisent utilement une grande part des énergies aujourd'hui déployées autour de la préservation et de l'extension des réseaux de haies. Des structures spécifiques émergent en faveur de ce partage dont on s'aperçoit qu'il ne peut s'en tenir aux seules perspectives agrotechniques. Il doit aussi intégrer soigneusement la dimension sociale dans laquelle interviennent, sans nécessairement s'en rendre compte, les divers acteurs de la haie. En amont, des financements de soutien sont utilement mis à disposition de ces structures, en provenance directe des ministères en charge de l'agriculture et de la transition écologique, d'agences de l'eau, de collectivités ou de fondations.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE LA HAIE

Au niveau gouvernemental, la pédagogie de la haie est dispensée au sein des plateaux techniques de l'enseignement agricole. La haie représente un objet fédérateur permettant de faire dialoguer des acteurs ou des filières et d'enseigner les transitions. Elle est devenue un objet de mobilisation d'équipes et de dispositifs pédagogiques à partir des années 1990-2020¹. Les plans « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie » 1 et 2, respectivement lancés en 2014 et 2020 par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), ainsi que la « mesure haie » du plan de relance de 2021 constituent les principaux creusets de cette pédagogie fédératrice de la haie. Elle prend une nouvelle dimension actuellement avec un programme initié en 2025 dénommé « Cap'haies », issu du Pacte en faveur de la haie du MASA, qui vise à intégrer un enseignement de l'arbre et de la haie dans toutes les formations initiales agricoles.

Les prises de conscience relatives au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité ont constitué jusqu'ici les déterminants principaux de la promotion

1. Christian Peltier, Isabelle Gaborieau, « Former à la gestion des haies multifonctionnelles : accompagnement d'équipes pédagogiques engagées dans des dispositifs partenariaux territoriaux et scientifiques », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 259-272.

de la haie au sein des établissements d'enseignement agricole². Et, longtemps, les projets pédagogiques relatifs aux haies sont restés essentiellement à l'initiative des directions d'établissements alors qu'ils auraient gagné à être généralisés, voire systématisés³. En outre, il semblerait que les réseaux de haies présents sur les exploitations de ces établissements gagneraient à bénéficier d'une gestion plus durable, en s'appuyant notamment sur la mise en place plus systématique d'un PGDH⁴. Un tel plan se présente en effet comme un outil de dialogue et de planification privilégié au sein de l'équipe pédagogique. Il permet en outre de conserver une référence pérenne face à l'inévitable renouvellement du personnel enseignant.

Les formations de référence actuellement dispensées sur la haie, encore très récentes, reposent sur trois établissements principaux. Le CFPPA de l'Aube propose sur son site de Croigny, dans le cadre d'une spécialité d'initiative locale, une formation de technicien conseil en agroforesterie sur une année. Le CFPPA d'Angers-Le Fresne dispense, en lien avec Réseau Haies France, une formation courte en deux modules sur le plan de gestion durable d'une haie.

2. Claire Durox, Cédric Boussouf, « Les haies dans les fermes de l'enseignement agricole : regards croisés sur des trajectoires, des partenariats et des modes de gouvernance », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 247-257.

3. Catherine de Menthière, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, *op. cit.*, p. 37.

4. Claire Durox, Cédric Boussouf, « Les haies dans les fermes de l'enseignement agricole : regards croisés sur des trajectoires, des partenariats et des modes de gouvernance », *art. cité*.

L'Association française d'agroforesterie (AFAF), enfin, expérimente sur fonds propres et avec l'aide du mécénat un cursus de technicien animateur, dans le cadre de l'École française d'agroforesterie (EFA)⁵.

Pour autant, ces centres n'interviennent pas seuls pour assurer des échanges techniques et pédagogiques autour de la haie. Une grande diversité d'acteurs y est associée, dont beaucoup de membres de Réseau Haies France, des associations spécialistes de la haie et de l'arbre hors forêt, des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), des groupements d'agriculture biologique, des associations pour l'éducation à l'environnement (centres permanents d'initiatives pour l'environnement [CPIE], notamment), l'Office français de la biodiversité (OFB), des fédérations de chasseurs, des collectivités locales, des syndicats de bassin versant ou des agences de l'eau. Cette diversité témoigne de la capacité fédératrice de la haie en tant que support transversal de dialogue au sein du monde rural.

À ce titre, les centres pédagogiques s'ouvrent sur un public plus large en organisant, par exemple, des journées de formation ou de démonstration à destination de futurs planteurs ou gestionnaires de haies. Plus en amont, la Bergerie nationale de Rambouillet organise des séquences pédagogiques destinées au personnel de l'enseignement ou aux chargés de projets. Elle est l'un des trois instituts

5. Catherine de Menthière, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, op. cit., p. 39.

qui forment et accompagnent les équipes des établissements d'enseignement et de formation agricole, et gère notamment le dispositif Animation et développement des territoires (ADT). C'est elle qui pilote, avec Réseau Haies France, le nouveau projet Cap'haies visant à intégrer systématiquement la haie dans les enseignements agricoles.

Les objectifs implicites essentiels de telles formations sont de mobiliser des expériences inspirantes, de concevoir des séquences pédagogiques sur la haie dans le cadre des référentiels de diplômes et de la transition agroécologique, et d'envisager la valorisation de ces mêmes séquences. De manière globale, le succès pédagogique des actions déployées par ces centres pédagogiques s'accroît avec la motivation des équipes de direction. Il se nourrit aussi de perspectives tangibles telles que la productivité effective des haies, leur insertion dans l'exploitation, leur vigueur et leur croissance dans un contexte de dérèglement climatique de plus en plus contraignant, et l'implication conjointe des jeunes et des salariés de l'établissement⁶. Certes, il se confronte encore à quelques résistances et images bien ancrées issues de nombreuses décennies pendant lesquelles la haie n'a eu de cesse d'être présentée au contraire comme un objet du passé, sans intérêt et source de contraintes multiples. Il n'en demeure pas moins un succès appelé à s'étendre.

6. Claire Durox, Cédric Boussouf, « Les haies dans les fermes de l'enseignement agricole : regards croisés sur des trajectoires, des partenariats et des modes de gouvernance », art. cité.

LES RÉSEAUX PÉDAGOGIQUES ET LES TECHNIQUES DE PROMOTION DE LA HAIE

Les réseaux mixtes technologiques (RMT) sont des dispositifs de partenariat scientifique et technique mis en place par le ministère de l'Agriculture à la faveur de la loi d'orientation agricole de 2006. Leur vocation est transversale. En tant que lieux d'échange et de synergie des compétences, ils rassemblent des acteurs de la recherche, de la formation et du développement. Les RMT aspirent au développement des secteurs agricole et agroalimentaire à la faveur de travaux collaboratifs et de la promotion de l'innovation.

Les RMT peuvent plus particulièrement s'intéresser aux thématiques de la haie. Le RMT Agroforesterie⁷, agréé en 2014, fédère autour du bocage une soixantaine de structures de la recherche, du développement, de la formation et de la production. Sa mission est de construire un axe commun de travail sur les fonctionnalités de la haie, en renforçant les actions déjà consacrées aux services écosystémiques ou à la biodiversité⁸. Il s'attache à mutualiser et à partager les résultats de recherche, les références, l'expertise, le savoir-faire, les témoignages, les bases de données et les outils auprès des apprenants, des producteurs, des animateurs techniques et des chercheurs. Il a

7. https://rmt-agroforesteries.fr/presentation-du-reseau/#rmt_gouvernance

8. Catherine de Menthière, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, op. cit., p. 37.

également pour ambition de faire connaître l'agroforesterie en dehors de cercles d'initiés. Il coordonne notamment le projet de recherche participative sur l'effet des haies sur les arthropodes épigés des vignobles méditerranéens. Le RMT BioReg (régulation naturelle des bioagresseurs) entreprend quant à lui une cartographie de la densité de haies en France métropolitaine.

Le projet de recherche-développement et de formation Resp'haies (résilience et performances des exploitations agricoles grâce aux haies), soutenu par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR), intervient en complémentarité du RMT Agroforesteries afin de mutualiser les démarches techniques et pédagogiques relatives aux innovations observées dans l'implantation et la gestion des haies. Il s'adresse aux conseillers-techniciens agroforestiers, aux gestionnaires territoriaux, aux enseignants-formateurs, aux apprenants, mais aussi aux intervenants de l'action publique. Ce projet de recherche fournit dès lors, sous la forme de référentiels, des arguments techniques aux conseillers et aux formateurs pour aider les agriculteurs dans leurs décisions.

Resp'haies qui s'attache tout particulièrement à concevoir et à tester des séquences pédagogiques, est porteur de la plateforme web Arborécole⁹. Huit rapports thématiques, accompagnés chacun d'un résumé, d'une vidéo de

9. <https://arborecole.fr/>

présentation, des résultats du projet et des livrables associés, sont désormais accessibles en ligne¹⁰. L'une de ses missions les plus attendues est de développer des outils intégratifs qui combinent des fonctionnalités environnementales susceptibles d'être valorisées à l'échelle territoriale, aussi diverses que la régulation des eaux, l'abri et la circulation de la biodiversité, la production de biomasse, la protection à l'égard des aléas climatiques et le stockage de carbone¹¹.

Sous des formes souvent partenariales, ces diverses instances organisent des journées techniques dites « en pied de haie », réalisées in situ de manière à favoriser les démonstrations et les échanges. Les démonstrations techniques peuvent porter, par exemple, sur le suivi post-plantation des haies, les pratiques de la taille de formation des arbres de haut-jet, le recépage des arbustes afin de densifier la haie, ou bien le rajeunissement d'une haie ancienne. Cela étant, il resterait judicieux de trouver une véritable synergie dans les actions ainsi conduites pour la promotion de la haie par la formation et d'identifier les sujets apparaissant prioritaires.

10. <https://reseauhaies.fr/resphaies/>

11. Catherine de Menthère, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, art. cité, p. 37.

UN RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS DE LA HAIE

Issue des structures pionnières qui travaillent pour l'arbre et la haie depuis quarante ans, l'association Réseau Haies France a été créée en 2007, sous le nom initial d'Association française arbres et haies champêtres (AFAHC), puis d'Afac-Agroforesteries, avant d'être rebaptisée Réseau Haies France en 2025. C'est une association nationale reconnue d'utilité publique, avec des déclinaisons régionales (Réseau Haies Normandie, etc.) formant un réseau de type fédératif.

Réseau Haies France vise à promouvoir, à accompagner et à mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires. Fin 2025, cette association s'appuyait sur plus de 450 organismes adhérents. Toutes les structures pionnières de l'agroforesterie engagées depuis les années 1990 en sont aujourd'hui membres et elle fédère en premier lieu un réseau d'opérateurs de la haie identifiés pour leurs compétences dans l'accompagnement des agriculteurs, des collectivités et des particuliers à la plantation, à la gestion et à la valorisation de leurs haies. Elle regroupe aussi aujourd'hui plus largement une très grande diversité de structures intéressées à la haie telles que des collectivités, des chambres d'agriculture, des Parcs naturels régionaux, des syndicats de bassin versant, des établissements publics, des associations environnementales, des bureaux d'études, sans oublier les très actives fédérations départementales et régionales des chasseurs.

Ses membres travaillent ensemble à l'élaboration de stratégies territoriales bocagères en impliquant les agriculteurs, les acteurs publics et les citoyens. Réseau Haies France et les Réseaux Haies régionaux, actuellement présents sous la forme d'associations régionales liées au réseau national (Normandie, Pays de la Loire, Bretagne, Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie), interviennent en soutien, et souvent à l'initiative, des actions précédemment mentionnées.

Ce réseau national est mû par une triple vocation. Il a pour ambition d'animer, de former et de représenter les professionnels de la haie et de l'agroforesterie. Il se revendique comme force de proposition pour mieux intégrer l'arbre hors forêt dans les politiques. Enfin, il participe à la structuration des filières de qualité sur l'arbre hors forêt, de l'amont à l'aval, c'est-à-dire depuis la récolte des graines d'arbres et d'arbustes avec le label « Végétal local » jusqu'à la filière haie-bois avec le « Label Haie » dans sa voie de gestion sylvicole et de valorisation du bois, qui certifie du bois bocager géré durablement. L'effort essentiel porte sur l'amélioration des pratiques de gestion des haies, nécessaire pour les haies anciennes comme pour celles nouvellement constituées. Il s'agit, à la faveur d'un accompagnement technique idoine, de garantir un bon état écologique des haies en plaçant la réappropriation technique et culturelle de leur gestion au cœur des actions d'accompagnement des agriculteurs et des autres gestionnaires.

Réseau Haies France et surtout les Réseaux Haies régionaux lorsqu'ils existent animent le dialogue au niveau régional au sein de gouvernances multi-acteurs constituées des conseils régionaux, des Agences régionales de la biodiversité (ARB), des conseils départementaux, des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), des directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et des directions départementales des Territoires (DDT). Elles ont notamment pour mission de générer une culture, un langage et une vision partagés de la haie, de définir et de mettre en œuvre une politique bocagère régionale forte, et d'ouvrir des dispositifs d'appui financiers selon différents leviers propres à chaque région.

LES PRATIQUES ANCIENNES : ÉCOMUSÉALES VERSUS PORTEUSES D'AVENIR

Il serait maladroit de rendre compte des pratiques anciennes liées à la gestion des haies comme on le ferait de « curiosités littéraires¹² ». Ce serait là défigurer le véritable visage des haies en les renvoyant à un passé pittoresque mais révolu, ou en les transfigurant en objets pédagogiques visant à faire valoir auprès des jeunes publics les intérêts légitimes mais exclusifs de la nature dite « ordinaire ».

12. Léo Magnin, *La Vie sociale des haies. Enquête sur l'écologisation des mœurs*, op. cit., p.104.

Certaines de ces pratiques anciennes, tel le plessage, demeurent dès lors délicates à positionner et à faire valoir. Si elles relèvent d'un passé désormais lointain, elles n'en gardent pas moins un intérêt contemporain. Le plessage permettait d'assurer la régénération d'une haie et de renouveler sa vigueur, mais aussi, ce faisant, de produire du bois de chauffe et de mieux enclore les parcelles enfermant du bétail¹³. Cette pratique hivernale particulièrement physique consistait à plier les rameaux préalablement entaillés à la serpe, puis à les tresser autour d'un piquet planté ou vivant. Elle est aujourd'hui devenue une forme de résistance explicite à l'hyper-productivité du travail agricole et, partant, à l'agro-industrie. De fait, sa promotion ne s'adresse plus aux agriculteurs mais à d'autres usagers soucieux non seulement de maintenir vivant un savoir-faire paysan, mais aussi de disposer d'un support d'intercession pour échanger sur les haies et le bocage.

Ce faisant, l'outillage évolue. La tronçonneuse a supplanté la cognée pour assurer l'épointage des pieux. Le tressage lui-même, qui témoignait d'une grande habileté, est parfois remplacé par le simple empilement des branchages prélevés sur la haie rabattue¹⁴. Une difficulté majeure est de valoriser le savoir-faire des anciens agriculteurs sans le figer. Des ateliers de formation au plessage

13. Pauline Frileux, « Transmettre le plessage : la relance d'un savoir-faire paysan par l'écologie et le paysage », *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 229-245.

14. *Ibid.*

sont aujourd'hui organisés à destination d'un public néo-rural ou urbain, voire d'écoliers invités à observer leurs aînés, notamment à la Maison botanique de Boursay, dans le Perche, et à Saint-Brisson, dans le Morvan, dans le cadre du Mois de la plèchie, où se succèdent une trentaine de chantiers par an. La philosophie dominante consiste à faire vivre et évoluer ces savoirs et techniques et à les décliner de manière ajustée aux lieux de leur application. Là encore, il s'agit de donner à voir le soin apporté aux haies, de sorte que ces dernières, travaillées dans le cadre d'ateliers de plessage, sont préférentiellement choisies en bordure de route pour être mieux visibles de tous¹⁵. Au bout du compte, qu'il s'agisse d'une haie entretenue à l'épareuse ou bien d'une haie plessée à la main, une convergence s'observe en faveur d'une fierté commune ressentie à l'égard du travail bien fait. Mais les résultats n'ont évidemment rien de semblable, une haie sculptée par une épareuse demeurant en décalage total avec les enjeux d'aujourd'hui et les possibilités de valorisation économique.

Une différence majeure apparaît toutefois entre la réalisation d'un travail individuel, dans le premier cas, et une œuvre davantage collective, dans le second. C'est donc aussi dans cette perspective de communauté de vie et d'intérêt commun, sans doute aussi de « bien commun », que s'inscrivent les mises à jour de pratiques anciennes d'entretien des haies. De fait, les chantiers de plessage

15. *Ibid.*

organisés s'accompagnent d'indissociables moments de convivialité. Cette dernière s'étend à l'accueil de publics venus d'autres régions, voire d'autres pays, dans un objectif de partages multiples. Le tresseur professionnel Franck Viel résume cela selon une perspective désindividualisée : « La haie, c'est ce qui limite, mais aussi ce qui rassemble. Ça marque la fin de ton territoire et le début de l'autre¹⁶. »

TIRER PARTI DES ACQUIS DU BOCAGE PAVILLONNAIRE

Des évolutions parallèles à celles de la haie champêtre sont en outre observables en contexte pavillonnaire des espaces urbains et périurbains. Elles valent d'être considérées pour leurs divergences comme pour leurs convergences. De telles haies, selon une logique comparable à celle suivie en milieu rural, ont également pour objet de rejeter la part ligneuse en périphérie et de libérer le maximum d'espace engazonné dévolu à la détente¹⁷. Des haies monospécifiques recourant à des espèces arbustives au feuillage persistant ont été installées dès les années 1930 sous forme de palissades vivantes. Trois ou quatre espèces y ont tenu la plus grande place : le laurier-cerise (ou laurier-palme) avant la guerre, le troène dans les années 1950, puis le thuya et le cyprès de Leyland à partir des années 1960. On retrouve là

16. *Ibid.*

17. Pauline Frileux, « À l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire », *Ethnologie française*, 2010, vol. 40, dossier « Natures urbanisées », p. 639-648.

le modèle de la haie monospécifique utilisé pour les haies champêtres lors des premières opérations de reconstitution du bocage, avec des plantations homogènes de thuyas, de cyprès de Lawson ou d'épicéas de Sitka¹⁸.

En s'appuyant sur le modèle proposé dès 1973 par Dominique Soltner¹⁹, les haies pavillonnaires sont ensuite devenues davantage plurispécifiques, en dépit d'une palette réduite du choix d'espèces disponibles en pépinières ou en grandes surfaces. Elles ont, en outre, adopté des formes beaucoup plus libres à partir des années 1990. En milieu rural, l'ancien modèle du mur vert repris des banlieues urbaines a en revanche été adopté à partir des années 1980. Il y persiste encore largement, sous une forme monospécifique taillée à l'équerre, à proximité d'un gazon fréquemment tondu, selon autant de signaux ostensibles renvoyant à une maîtrise du vivant et, ce faisant et une fois encore, au travail bien fait. En conséquence, les « bocages pavillonnaires » ruraux et urbains relèvent de modèles aujourd'hui résolument contrastés, voire opposés, au point de se revêtir chacun d'un caractère identitaire clairement visible. En milieu rural, la haie taillée au cordeau s'érige en élément de résistance aux injonctions écologiques ressenties comme trop fortement exogènes. En zone pavillonnaire périurbaine, les haies composites prennent au contraire des allures de haies champêtres anciennes.

18. Monique Toubanc, Yves Luginbühl, « Des talus arborés aux haies bocagères : des dynamiques de pensées du paysage inspiratrices de politiques publiques », art. cité.

19. Dominique Soltner, *L'Arbre et la haie*, *op. cit.*

Partout, la fonction essentielle visée par ce « bocage pavillonnaire » demeure toutefois d'abord celle de brise-vue. Le caractère occultant de la haie demeure systématiquement recherché. Il s'agit de se protéger, à moindres frais et sans devoir investir dans la construction d'un mur, du regard du passant et, plus encore, de celui du voisin. La taille n'est plus exercée à hauteur de poitrine, mais à celle d'un échafaudage mobile, de sorte que la hauteur même de la haie s'est souvent élevée jusqu'à 3 mètres, voire davantage. Pour autant, le rôle précisément écologique de brise-vent de la haie n'est pas ignoré de quiconque souhaite se reposer dans son jardin périurbain ou rural, à l'abri des vents frais ou des excès d'ensoleillement.

Les haies pavillonnaires des espaces périurbains constituent, en dépit des apparences premières, des lieux de questionnement et d'échange de points de vue sur l'environnement. C'est dans ces sites privilégiés de nidification des oiseaux que s'expriment en effet des attentions à la biodiversité, qu'apparaissent de nouvelles considérations à l'égard des difficultés adaptatives des végétaux face à la sécheresse, ou que sont partagées des déceptions au regard des pratiques souvent peu scrupuleuses d'élevage et de conditionnement des plants vendus dans les grandes surfaces. Ce sont aussi des lieux privilégiés de circulation des savoirs²⁰, où se transmettent des savoir-faire innovants et

20. Quentin Ellès, « Un renouveau des haies jardinières qui valorise les savoirs et savoir-faire agroforestiers », in *POUR, la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, 2023, n° 247, p. 107-118.

de nouvelles pratiques. Ces dernières portent par exemple sur des alternatives au paillage plastique, la promotion de la régénération naturelle, la détermination des périodes de taille les plus appropriées en fonction des pousses de végétation et des périodes de nidification, le choix des essences et de l'outillage d'entretien, voire les techniques de multiplication végétative. La circulation de ces savoirs reste plutôt informelle, mais peut être amplifiée par des canaux numériques.

MISE EN PARTAGE DES PRATIQUES D'IMPLANTATION DES HAIES

L'implantation de nouvelles haies a longtemps suivi le modèle horticole dont l'agronome Dominique Soltner s'était inspiré pour garantir notamment le gain de temps et la simplicité invariablement requis par les agriculteurs. Ce modèle est notamment entretenu aujourd'hui par les fédérations de chasseurs qui ont pu contribuer à maintenir l'idée d'un kit technique de haie simplifié, peu évolutif et renvoyant à une forme d'hyper-contrôle du vivant. Il contribue à faire oublier que les haies anciennes ne résultent que très partiellement d'une plantation et doivent beaucoup plus à la régénération naturelle spontanée entre les plants qui assure une complexification de la composition de la haie au fil du temps.

Or, d'une part, les services écosystémiques rendues par les haies sont assurés en grande partie par cette part de la haie issue de régénération naturelle, pour laquelle la diversité compositionnelle et structurelle, de même que

la qualité et la profondeur de l'enracinement se révèlent supérieures. Le recours au paillage plastique correspond en outre, peu ou prou, à une forme d'imperméabilisation du sol allant à l'encontre même de ce pour quoi il s'agit de promouvoir les haies. D'autre part, le taux de survie sur paillage plastique, souvent de couleur noire, reste peu satisfaisant en contexte de changement climatique alors que la végétation herbacée d'accompagnement procure précisément un abri naturel isotherme. Et surtout, il empêche la venue de végétaux spontanés qui viennent compléter la plantation.

C'est donc bien le triptyque « plantation – semis – régénération naturelle » qu'il s'agit d'encourager. Dans cette perspective est apparu le concept de la marque « Végétal local », en alternative à une production de plants longtemps assurée en pépinière à partir de semences produites dans des vergers à graines des pays de l'Est. Des associations se sont mises à recueillir elles-mêmes les semences destinées à la production de plants, cette dernière étant réalisée selon un contrat de culture dans des pépinières forestières attentives à la traçabilité de leurs produits, qui, de volontaires à l'origine pour tenter l'expérience, se sont depuis avérées très intéressées à développer cette gamme végétale de qualité.

L'objectif est de disposer de semences ou de plants relevant de phénotypes adaptés aux conditions écologiques de 11 régions bioclimatiques et, surtout, de recouvrir une grande diversité génétique en se fondant sur une palette de récoltes assurées, pour chaque espèce, par un nombre élevé de semenciers dispersés géographiquement,

dans des situations différentes, au sein d'une même région. Pour être labellisée, une essence doit dès lors être issue d'un lot de graines dont l'origine est connue et dont les critères de récolte correspondent parfaitement aux conditions fixées par le comité de marque. La marque « Végétal local » a été conjointement créée en 2015 par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité, avant d'être transférée à l'Office français de la biodiversité (OFB) qui en est désormais propriétaire. Plus ponctuellement et localement, des récoltes peuvent être effectuées par des associations au service d'un appui à la régénération naturelle des haies, sous forme de semis d'appoint.

L'appui à la régénération naturelle, ou régénération naturelle assistée (RNA), consiste plus spécifiquement à accompagner les processus naturels de régénération et tient du « faire avec », plutôt que du « laisser faire ». La RNA participe certes du contrôle, mais sous une forme minimaliste. Elle consent à passer par des stades transitoires pouvant être perçus à tort comme des formes d'embroussaillage incontrôlé, et parfois également comme disgracieux²¹. Les espèces pionnières telles que la ronce, le prunellier ou le genêt ont pourtant pour effet bénéfique immédiat de décompacter le sol, de l'enrichir et de protéger les jeunes autres plants des convoitises des cervidés.

21. <https://www.agroforesterie.fr/regeneration-naturelle-assistee/>

D'autres semences se déposent ensuite, apportées par des vecteurs naturels tels que les oiseaux se perchent sur ces espèces pionnières, ou bien le vent. La sélection des plants forestiers issus de ces apports dits « spontanés » opère alors naturellement, les mieux implantés se maintenant et se développant, les autres disparaissant.

La RNA exige très peu d'investissement initial en temps de travail et en moyens financiers. Une haie exclusivement conduite en RNA ne requiert aucun investissement d'implantation, si ce n'est un appoint éventuel de semences semées directement, et demande moins d'entretien qu'une haie dont le pied est régulièrement broyé à ras. La RNA n'en nécessite pas moins, il est vrai, un suivi régulier et la mise en œuvre d'une réelle technicité. Des ateliers techniques de partage de retours d'expériences à destination de conseillers techniques sont organisés par les structures membres de Réseau Haies France. Des questions multiples y sont traitées autour de cette pratique. Comment créer une haie entièrement naturelle ? Comment mobiliser la RNA pour restaurer et étoffer une haie détériorée ? Quelles essences planter en complément de la RNA pour garnir une haie clairsemée ? Autant de points qui sollicitent une technicité qui ne peut s'acquérir pleinement sans une mise en partage des savoir-faire.

FAIRE CONNAÎTRE LA HAIE PAR-DELÀ SES SEULES DIMENSIONS AGROTECHNIQUES

Dans le cadre du Pacte en faveur de la haie, le gouvernement a mis en place en 2023 un observatoire de

la haie piloté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et copiloté par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. Cet observatoire a pour mission de développer un référentiel cartographique public unique, disponible gratuitement. Il a pour vocation de connaître et de caractériser les haies sur la France entière, d'évaluer sur le moyen et long terme leurs évolutions et d'assurer le suivi des politiques publiques de la haie, nationales et locales. Il vise un suivi sur le long terme du développement des haies, de leur gestion, de leur valorisation, de leur production de biomasse et de leur gestion durable. L'objectif était que le premier module sur le suivi du linéaire de haie fût disponible courant 2024, mais sa livraison a été retardée.

L'écueil de tels dispositifs de partage de l'information serait toutefois de réduire la haie à sa seule dimension agrotechnique, voire à une enveloppe scientifique légitime mais socialement désincarnée²². Il y a lieu notamment de s'interroger sur les types de production culturelle générés par ces dispositifs, certes susceptibles d'infléchir les leviers de la transition agro-environnementale auxquels s'attachent les promoteurs de la haie. Une erreur serait, sous l'effet d'approches trop décontextualisées, de ne pas prendre en considération, davantage que la diversité des haies, celle des agriculteurs et des éleveurs, directement

22. Léo Magnin, *La Vie sociale des haies. Enquête sur l'écologisation des mœurs*, op. cit., p.102.

acteurs de la préservation de la haie. Si l'objectif de valorisation des haies leur est commun, leurs trajectoires et leurs référentiels professionnels et culturels diffèrent parfois profondément, au point de mettre en défaut le déploiement tant espéré d'une vision commune et d'un vocabulaire partagé.

Les sociologues Marie Toussaint et Catherine Darrot identifient de la sorte sept types d'agriculteurs planteurs de haies en Bretagne²³. Ces derniers vont du « paysan bocager », tourné vers l'autoconsommation et la diversification, au « conventionnel précaire », débordé par un réseau de haies qu'il tolère plutôt mal, en passant par l'« agro-écologique performant », dont les pratiques sont sous-tendues par un souci de performance à la fois économique et environnemental. S'abstenir d'une telle différenciation, c'est se priver d'être en mesure, comme nous allons maintenant le voir, de comprendre et de résoudre des résistances qui opèrent au cœur même de la dimension sociologique et psychologique de la haie.

23. Marie Toussaint, Catherine Darrot, *Enquête sociologique auprès des agriculteurs planteurs de bocage*, rapport d'étude, Institut Agro Agrocampus Ouest – UMR CNRS 6590 ESO, 2021.

VIII. SAUVER LES HAIES : MÉCANISMES ET PROPOSITIONS

La haie, malgré son apparente simplicité, s'affirme comme un objet particulièrement complexe, au carrefour de nombreuses préoccupations contemporaines. Réalité, elle est aussi symbole. C'est dans l'entre-deux séparant ces deux pôles que se situe l'espace de considération et de négociation dans lequel il s'agit, de manière parfois inconfortable, de se positionner. En cela, la haie demeure un objet flouté, ce qui explique sans doute pourquoi le curseur de sa représentation se déplace invariablement vers sa part la plus tangible, résolument biophysique. Mais cette inclination naturelle de notre pensée éloigne la haie de ses facteurs d'adoption ou de rejet les plus déterminants. Ces derniers demeurent assez peu visibles et, parfois même, se situent dans des domaines de considération dépassant de loin les contours du bocage, telles la place et la reconnaissance de l'acteur rural dans le monde d'aujourd'hui.

SE SAISIR DE LA DIMENSION SOCIOLOGIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DE LA HAIE

La haie pourrait être considérée, selon l'expression du sociologue Marcel Mauss, comme un « fait social

total¹ ». Elle se retrouve en effet à peu près invariablement dans toute controverse sociale actuelle opposant le rural et l'urbain, le productif et l'écologique, l'immédiat et le long terme, le bien privé et le bien commun. Elle confronte dès lors des visions contrastées, sociales par nature, mais aussi économiques, culturelles et politiques. C'est donc selon une vision large, et peut-être essentiellement humaine, qu'il s'agit de l'aborder pour en identifier les déterminants essentiels et tenter de les infléchir du mieux possible, au service d'un intérêt commun. Cela suppose de poursuivre l'évolution opérée depuis les années 1970, décennie au cours de laquelle les haies étaient envisagées selon une perspective environnementale à peu près exclusive. Or, la haie est d'abord une construction humaine, de sorte que la problématique de la haie, de sa préservation à sa valorisation, ne saurait être correctement abordée qu'à « hauteur d'homme ».

Il importe donc de mieux comprendre les résistances et le mécontentement du monde agricole à l'égard des haies, afin d'être en mesure d'y répondre. La tâche n'est pas simple car à la sincérité des discours se mêlent d'inévitables jeux d'acteurs, et les mots des uns n'ont pas toujours le même sens pour les autres. Créer des conditions d'écoute et de dialogue pour permettre une libre expression autour de la haie demeure assurément central.

1. Marie-Odile Géraud, Olivier Leservoisier, Richard Pottier, « Fait social total », in *id.*, *Les Notions clés de l'ethnologie*, Armand Colin, 2016, p. 187-199.

La haie est bel et bien un objet hybride, associant nature et culture, qui ne peut être correctement abordé que dans l'intrication de sa double dimension. Elle est riche d'ambivalences et de dualités: obstacle mais aussi ligne de circulation, lieu de concentration des conflits mais aussi interface de réflexion, limite spatiale à l'échelle parcellaire mais aussi invitation à penser le paysage, frein à la productivité agricole mais aussi bienfait écologique et agronomique, selon une large gamme d'échelles. Il paraît dès lors essentiel d'intégrer ces ambivalences multiples et cette complexité exigeante pour pouvoir dialoguer avec les agriculteurs, qui demeurent les principaux acteurs de la préservation et de la gestion des réseaux de haies. Toute maladresse opérant à l'encontre de cette complexité se paie au prix fort. Elle concourt à creuser davantage le fossé virtuel établi entre une production alimentaire et une politique environnementale qui auraient pourtant beaucoup à gagner à s'épauler mutuellement.

Les approches trop sectorielles, notamment trop strictement environnementales, qui ne prendraient pas en compte la dimension économique des haies, dès lors susceptibles d'être reçues comme un énoncé de leçons dispensées par des «sachants» auprès des agriculteurs, sont bien évidemment à proscrire. Il s'agit au contraire d'entendre toutes les voix, selon une communication concertée et un portage politique pouvant faire dialoguer les acteurs au sein d'un même territoire. Aussi les pratiques de co-construction, impliquant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural, et valorisant l'intelligence collective, sont-elles préférables à la simple concertation.

Elles gagnent à identifier des valeurs partagées sur une échelle territoriale, à construire un objectif commun et à mettre en place les moyens pour l'atteindre ensemble.

Si la haie est encore parfois mal aimée par certains d'entre eux, il faut pourtant rappeler que ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui ont créé, dès les années 1990, les premières associations en vue de replanter des haies et qui ont été à l'initiative des structures de valorisation du bois-énergie (SCIC, sociétés coopératives d'intérêt collectif). Ils avaient en effet perçu, sans doute mieux que quiconque, l'intérêt à la fois agronomique et économique d'intégrer pleinement la haie à leur système d'exploitation. Et ce sont aussi des agriculteurs, ayant compris à quel point leurs pratiques habituelles d'entretien des haies étaient contre-productives, qui ont conçu le « Label Haie » comme guide et outil de certification des bonnes pratiques de gestion vis-à-vis de tiers, notamment les acheteurs de bois.

Ces projets n'auraient cependant pu voir le jour, ni se développer, sans le soutien des collectivités territoriales, engagées aux côtés des agriculteurs. Ils n'auraient pas davantage pu se passer de la mise en place de filières locales de bois-énergie, de chaudières dans les écoles et les maisons de retraite, etc. Il en est de même dans le domaine de l'eau pour lequel les initiatives menées au sein des bassins versants ont permis de retrouver une bonne qualité de l'eau. Cela a été rendu possible grâce aux actions menées avec les agriculteurs selon un principe « protecteur-gagneur » plutôt que « pollueur-payeur », qui participe au revenu agricole par le truchement de paiements pour services environnementaux (PSE). Aujourd'hui encore, et

de façon plus étendue, l'alliance territoriale entre agriculteurs et collectivités est nécessaire pour répondre, par exemple, aux énormes enjeux des inondations.

UNE COORDINATION TERRITORIALE POUR CONCILIER LE PRIVÉ ET LE COMMUN : VERS UN INDICE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Lorsqu'on se penche sur le bocage ou les réseaux de haies, ce qui est parfois envisagé comme un patrimoine commun relève d'abord, pour l'essentiel, d'un patrimoine privé. Ce passage à un niveau de bien commun reconnu par tous ne saurait donc advenir en l'absence d'une organisation sociale permettant un partage de responsabilités entre les agriculteurs et les collectivités. Les agriculteurs, ou les propriétaires fonciers, restent légitimement peu disposés à endosser la responsabilité du maintien de leurs haies privées quand ils ressentent qu'elles sont perçues par des publics citoyens comme relevant plutôt d'un bien commun. Pour autant, il leur revient de reconnaître que ces mêmes citoyens prennent en charge collectivement, par voie de taxes et d'impôts, les externalités négatives manifestées, par exemple, sous forme de réparation de dégâts d'inondations elles-mêmes consécutives à la destruction des réseaux de haies.

Le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) s'accorde sur le fait que, face à l'urgence climatique, il convient désormais de concilier, d'une part, les haies en tant que biens privés à l'échelle

de l'exploitation agricole et, d'autre part, les haies en tant qu'éléments à bénéfice commun au regard des enjeux environnementaux majeurs relevant de la préservation du climat, de l'eau, des sols et de la biodiversité². Pour faire valoir cette conciliation, la prise en compte de l'échelon territorial s'avère absolument essentielle.

Une coordination territoriale se révèle dès lors souhaitable pour mieux penser l'organisation spatiale des cultures, réaménager des trames de végétation ligneuse, organiser des filières au bénéfice de circuits courts, et nouer des partenariats entre collectivités, entreprises, agriculteurs et groupements d'usagers, telles les fédérations de chasseurs³. De telles initiatives gagneraient notamment à être prises au niveau du schéma de cohérence territoriale (SCoT), du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du plan local d'urbanisme communal ou intercommunal PLU(i), à la faveur notamment de l'élaboration d'un plan de paysage. Ce dernier permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution sous l'angle d'un projet de territoire. Le CGAAER propose à ce titre que soient mis en place, avec les acteurs locaux de chaque région et sous l'égide du président du conseil régional et du préfet de région, un plan

2. Catherine de Menthière, Vincent Piveteau, Patrick Falcone, Xavier Ory, *La Haie, levier de la planification écologique*, op. cit., p. 40.

3. *Ibid.*, p. 40-41.

d'actions partagées susceptible d'être décliné en projets de territoire⁴. C'est à ce niveau que se situe la notion de « territoire Label Haie accompagné ».

La conception d'un « indice composite de performance environnementale » envisagé à l'échelle du territoire rural permettrait de disposer d'un même référentiel et de parler d'une même voix. Il s'agirait d'évaluer globalement selon quels niveaux relatifs ce territoire contribue à préserver la vitalité des écosystèmes sous l'angle des habitats, de la biodiversité et des services écosystémiques. Le respect d'un tel indice aiderait à mettre en œuvre une agriculture durable, c'est-à-dire entachée de peu d'externalités négatives, assortie d'une faible dette environnementale et tirant au mieux parti des facteurs naturels et des aménagements biologiques, dont les haies. Il garantirait une santé environnementale territoriale, en réduisant au mieux la production de déchets polluants et en maintenant la qualité des sols, de l'eau et de l'air, tout en participant plus globalement à l'atténuation du changement climatique. Pourrait en outre trouver place, dans l'estimation de cet indice global, un indice élémentaire d'attractivité, dont on sait qu'il n'est pas réductible à la seule dimension économique et culturelle d'un territoire, mais qu'il comporte aussi, si ce n'est surtout, des conditions d'habitabilité d'ordre environnemental auxquelles les résidents potentiels se montrent de plus en plus sensibles.

4. *Ibid.*

Une telle démarche évaluative globale, conduite au niveau territorial, permettrait dès lors de rehausser les haies à leur juste hauteur. Elle aurait pour avantage de mieux évaluer leur place centrale dans la vitalité et la qualité environnementale d'un territoire rural.

MIEUX S'INSPIRER DE LA FORESTERIE ET DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS

Élargir ainsi le spectre des compétences et des incidences, c'est aussi devoir puiser dans des domaines adjacents. De la même manière que les réflexions et les actions conduites en faveur des haies peuvent être transférées à d'autres domaines, tels que les jardins-forêts, les espaces verts périurbains ou même l'arbre en ville, il y a tout autant lieu d'enrichir les perspectives autour des haies à la faveur des acquis obtenus dans des domaines proches, en particulier celui de la forêt. Interface par nature, la haie est un objet qui prédispose particulièrement à l'intégration de pratiques et de connaissances inhérentes à d'autres domaines que l'agronomie ou même l'écologie.

De tels transferts cognitifs ou opérationnels ont parfois opéré directement depuis la foresterie en direction de la haie. À la fin des années 1980, les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ont été très actifs pour la promotion des haies au sein des espaces ruraux et ont fourni les tout premiers techniciens « agroforestiers », par exemple, en Auvergne, pour ce qui est devenu la Mission Haie Auvergne, accueillie au sein de la Maison de la forêt

et du bois. Sur le plan national, l'Institut pour le développement forestier (IDF) disposait au cours des années 1980-1990 d'une équipe dédiée à la haie qui dispensait des formations et réalisait des publications, tel, par exemple, en 1981, un guide pratique de réalisation des haies brise-vent⁵. La notion de plan de gestion aujourd'hui appliquée aux haies est, comme nous l'avons déjà mentionné, elle-même issue du monde forestier. De même, les réflexions actuelles en cours pour la création d'un crédit d'impôt pour les travaux de restauration des haies s'inspirent de ce qui existe dans le domaine de la forêt. Les liens se sont un peu distendus, mais aujourd'hui, de nouveaux rapprochements, particulièrement souhaitables, naissent entre des professionnels de la forêt et du bois, tel Fibois Île-de-France, et des structures intervenant pour l'intégration des arbres au sein des systèmes de production agricoles, comme l'association Agrof'île. Ces deux entités ont, par exemple, collaboré, pour la région Île-de-France, à la publication en 2024 d'une plaquette, certes perfectible, sur la valorisation énergétique des haies⁶.

Il s'agit tout autant de s'inspirer des réactions qui se sont manifestées à l'encontre du pillage forestier, que l'on retrouve sous une forme équivalente pour les haies dont l'exploitation est parfois effectuée par des entreprises

5. Claude Guinaudeau, *La Réalisation pratique des haies brise-vent et bandes boisées*, *op. cit.*

6. Fibois Île-de-France, Agrof'île, « Plantation et valorisation énergétique des haies en Île-de-France », fiche action, novembre 2024.

peu scrupuleuses. Ces formes multiples de pillage de bois s'inscrivent dans un contexte de hausse de la demande de bois-énergie, de bois de construction et de bois à l'exportation, notamment issu du chêne, et concernent donc essentiellement, dans ce dernier cas, les vieilles haies. La pression exercée sur les haies est localement d'autant plus élevée que les ressources forestières y sont faibles. En Normandie, des chantiers de pillage de la ressource bocagère ont été signalés en 2021 dans 17 communes. Environ 1 000 tonnes de bois ont parfois été prélevées en une seule fois sur une même exploitation agricole, ce qui représente une décapitalisation totale du maillage bocager de l'exploitation, avec bien souvent une absence de repousse de la haie⁷. Ces chantiers de pillage risquent de s'intensifier avec le besoin croissant des chaufferies approvisionnées en bois⁸.

Le cahier des charges « distribution » du « Label Haie » encadre opportunément la distribution du bois issu du bocage en précisant les conditions à respecter par les distributeurs de bois-énergie sollicités. Des préconisations semblables sont émises en faveur d'une exploitation sélective s'opposant à la coupe à blanc, ainsi que du maintien éventuel d'arbres morts.

Une perméabilité des savoirs s'observe à nouveau si l'on se place dans le domaine de la gestion des espaces

7. Fonds pour l'arbre, *Rapport d'activité 2020-2021*, 2021.

8. Afac-Agroforesteries, « Pourquoi produire du bois-énergie issu de haies gérées durablement ? », dossier de presse, 2024.

naturels et de la restauration écologique. La restauration dite « passive », c'est-à-dire fondée sur la valorisation des processus naturels de reconstitution de la végétation, a connu un regain d'intérêt au détriment de la restauration dite « active », reposant sur les plantations⁹. Ces deux approches sont désormais conduites pour la haie par-delà toute dichotomie. De manière semblable, le recours à la régénération naturelle assistée pour les haies est issu d'une évolution des pratiques de restauration forestière et de la gestion des espaces naturels. Une même terminologie intéresse aujourd'hui autant les haies que les forêts, selon trois registres principaux. La restauration naturelle (ou régénération naturelle) consiste à supprimer les sources de dégradation et à laisser l'écosystème ligneux récupérer naturellement. La restauration assistée (ou régénération assistée) vise à intervenir de surcroît sur les composantes abiotiques et biotiques de l'écosystème. Enfin, la restauration reconstructive (ou reconstruction) prévoit la réintroduction d'une proportion notable des cortèges d'espèces.

De fait, c'est bien de reconstruction qu'il s'agit lorsque la marque « Végétal local » est mobilisée pour permettre aux haies de recouvrer une composition floristique et une diversité génétique représentatives de l'écosystème haie initial ou proches de celles encore présentes à proximité.

9. Diane Laforge, Aurélien Carré, Idaline Laigle, Thibaut de Bettignies, Marie La Rivière, *La Restauration écologique : analyse sémantique, concepts associés et stratégies d'intervention*, PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD), 2024.

C'est d'ailleurs en concertation avec les Conservatoires botaniques nationaux et les Conservatoires d'espaces naturels que la marque « Végétal local » a été développée. Les avancées actuelles en reconstruction écologique des écosystèmes ligneux valent donc d'être investies avec attention pour être transposées aux haies. Cela étant, la référence visée dans une opération de reconstitution n'est pas nécessairement fondée sur un état antérieur du site et doit prendre en compte les conditions environnementales actuelles, ainsi que le contexte socio-économique du site considéré¹⁰.

Aujourd'hui, les acteurs de la haie mettent fortement en avant la régénération naturelle assistée (RNA) et ont obtenu qu'elle soit financée dans le Pacte en faveur de la haie au même titre que la plantation, certes pour une part encore trop faible, mais qui représente une véritable avancée. Le ministère de l'Agriculture a fait valoir que l'on disposait de trop peu de références en la matière et que les techniques étaient encore expérimentales. Toutefois, certaines structures membres de Réseau Haies France ont plus de vingt ans d'expérience en la matière, avec des résultats très probants. Son coût beaucoup moins élevé et la meilleure adaptation des arbres aux aléas climatiques rendent la régénération naturelle bien plus efficace que la plantation.

Mais son principal handicap, au sein du monde agricole et rural, est d'ordre psychologique : laisser pousser les arbres et les arbustes spontanés, voire les ronces, s'apparente

10. *Ibid.*

à un laisser-aller, à une démission de l'homme face à la nature, et s'oppose à une certaine idée de la propreté parcellaire et du travail bien fait. Bien que dépenser beaucoup d'argent pour broyer des arbres qui s'implantent d'eux-mêmes, tout en en plantant, soit une aberration économique, il faudra encore beaucoup de persévérance et de force de conviction aux conseillers agroforestiers pour faire largement admettre la régénération naturelle dans le monde rural.

S'APPUYER SUR DES PROFESSIONNELS COMPÉTENTS ET RECONNUS

L'exemple de la régénération naturelle, pratique qui nécessite surtout d'être expliquée et accompagnée techniquement, et ne coûte que le temps passé à ce suivi, illustre parfaitement l'importance de l'accompagnement des agriculteurs et des collectivités par des techniciens agroforestiers compétents. Il en est de même pour réaliser des plantations de qualité, encore plus pour effectuer le changement des pratiques de gestion ou réaliser la restauration de haies vieillissantes. Le passage à l'échelle du territoire mobilise des compétences d'une autre nature, ayant par exemple trait à l'urbanisme ou à la gestion de l'eau. Or, il est beaucoup plus difficile d'obtenir, auprès des financeurs publics, et même parfois des fondations privées, des aides consacrées au financement de postes de techniciens plutôt qu'à l'achat de plants d'arbres ou de tuteurs.

En outre, le domaine de l'arbre hors forêt et de la haie souffre d'un manque cruel de techniciens compétents. Il n'existe, de fait, aucune formation professionnelle longue de « technicien agroforestier »¹¹ et ceux-ci – ou celles-ci, car un très grand nombre sont aujourd'hui des femmes – viennent toujours principalement du domaine de la forêt, de l'agriculture, des espaces naturels ou de la géographie : ils se forment « sur le tas » au sein même des structures qui les embauchent, et auprès de leurs pairs, ou en acquérant des modules de formation spécifiques complémentaires. La difficulté de ces recrutements a été encore mise en évidence lors du Pacte en faveur de la haie qui a généré un besoin d'embauches nouvelles au sein des structures pour faire face aux objectifs affichés. Réseau Haies France a mené une enquête auprès de celles-ci pour mieux connaître le profil des conseillers agroforestiers actuels et les besoins futurs estimés, notamment afin de déterminer les besoins de formation et les perspectives d'emploi. Réseau Haies France souhaite également que soit mise en place une véritable formation longue dédiée, très attendue par la profession, ce qui suppose toutefois, pour les services de l'État, d'en évaluer préalablement les débouchés.

En accord avec les services du ministère de l'Agriculture, Réseau Haies France a mis en place un agrément des

11. La formation de « Technicien conseil en agroforesterie » du lycée de Croigny (Aube) et le cursus « Technicien spécialisé en agroforesterie » de l'Association française d'agroforesterie (AFAF) sont des formations courtes.

techniciens pour l'accompagnement à la BCAE 8 de la PAC¹². Avec un jury de professionnels confirmés, il délivre cet agrément annuellement et nominativement auprès des personnes qui le demandent, sur la base de leurs compétences et de leurs expériences. La liste des personnes agréées est communiquée aux services du ministère en région (DRAAF) et dans les départements (DDT). Un projet d'agrément similaire est en cours de mise au point en concertation avec les organisations professionnelles pour ce qui concerne les entreprises de travaux agricoles, forestiers et paysagers qui réalisent les plantations, l'entretien courant, la gestion sylvicole et l'exploitation des haies.

Du fait de la concentration du foncier agricole et de l'augmentation des surfaces des exploitations, il deviendra de plus en plus rare que les agriculteurs réalisent eux-mêmes les travaux d'entretien et de gestion des haies. Il s'agit en outre de travaux spécifiques qui nécessitent des savoir-faire et des matériels particuliers pour lesquels les SCIC bois-énergie, par exemple, ou les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) jouent déjà un rôle important dans certaines régions (Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, par exemple). Mais des entreprises de travaux paysagers ou forestiers se sont également

12. La PAC prévoit que les aides reçues par les agriculteurs soient assorties d'un certain nombre d'obligations dites « conditionnalités ». Parmi celles-ci figure, depuis 2015, la préservation des haies, et la BCAE 8 (bonne condition agronomique et environnementale n° 8) dispose que leur arrachage reste possible dans certains cas, à condition qu'un linéaire équivalent soit replanté (voir, ci-avant, la mention du « déplacement » des haies) et que l'agriculteur ait reçu pour cela l'aide d'un conseiller agroforestier.

intéressées à ce domaine et auront certainement un rôle important à l'avenir. On peut y ajouter les collectivités qui, pour certaines, gèrent les haies de bord de route en régie, et, pour d'autres, en confient déjà la gestion à des structures dédiées.

Il existe là aussi un très grand besoin de formation des agents de ces diverses structures, entreprises et collectivités, qu'ils soient techniciens, chauffeurs d'épareuses, bûcherons ou planteurs, en matière de connaissance de l'arbre et de la haie, de régénération naturelle, et globalement de savoir-faire qui demeurent aujourd'hui assez peu maîtrisés dans l'espace rural. Régulièrement, les agriculteurs arguent, non sans raison, que les collectivités locales, ou la SNCF et les gestionnaires routiers, ne montrent guère l'exemple en matière de gestion des haies. Il est vrai que les routes, qui sont une vitrine offerte à la vue de tous, sont souvent des lieux de démonstration des pires pratiques qui conduisent à la dégradation des haies par des usages inappropriés des machines et, partant, par des blessures répétées. Les collectivités auraient avantage à s'emparer de ce sujet en premier lieu, pour ensuite convaincre les agriculteurs de leur territoire de changer leurs pratiques d'entretien. D'autant qu'elles y auraient aussi un intérêt économique et que, comme cela a été fait pour la gestion différenciée des bords de route ou les fauches tardives, elles peuvent assez facilement communiquer auprès du public sur ces changements de pratiques et les bénéfices associés.

Enfin, une autre voie de progrès possible est celle de la mécanisation et de l'amélioration des matériels, voire

de la création de nouveaux outils adaptés. Il est certain que, même si certains gestes manuels, au sécateur ou à la tronçonneuse, restent parfois nécessaires, la bonne gestion des haies gagnerait beaucoup à disposer de matériels modernes adaptés qui n'existent pas encore aujourd'hui. Les dégradations subies par les haies sont souvent le fait de matériels inadéquats, ou dont l'usage est lui-même inapproprié. Le cas des épareuses et des lamiers a été longuement détaillé dans les chapitres précédents. Et, depuis peu, les territoires ruraux ont vu apparaître des engins forestiers lourds, grapins-coupeurs et têtes d'abattage, qui ne prennent pas en compte la repousse des arbres après la coupe, notamment parce qu'ils provoquent l'éclatement des bois, sauf en cas de reprises manuelles à la tronçonneuse, effectuées par des bûcherons compétents, comme le prévoit le « Label Haie ».

SIMPLIFIER LA RÉGLEMENTATION ET MASSIFIER LE PORTAGE DES HAIES

La haie souffre par nature d'être éclatée et tiraillée. Sur le plan administratif, elle s'avère terriblement protéiforme. Placée au carrefour de problématiques environnementales et productives multiples, elle relève d'une constellation de directives et de règles diverses. Dès lors, la réglementation actuelle portant sur les haies est le plus souvent perçue comme trop complexe et trop contraignante, et elle est rangée sous le registre d'injonctions environnementales mal vécues par les agriculteurs.

Les directives administratives sont, il est vrai, plutôt complexes. Il n'est guère aisé, par exemple, pour un agriculteur disposant de haies et d'arbres isolés sur son exploitation, d'appliquer les pondérations permettant d'évaluer les surfaces d'intérêt écologique (SIE) correspondantes¹³. Et si chaque situation géographique renvoie à un schéma réglementaire particulier, il n'est pas simple non plus, pour quiconque, d'entrer dans les arcanes de documents relevant de la sémantique du droit. Le millefeuille réglementaire se montre peu digeste, d'autant qu'il reste inenvisageable de passer des 14 réglementations actuelles (certes rarement applicables ensemble en un même lieu) à une seule, sauf à devoir supprimer une partie du droit. De sorte que, dans les mobilisations agricoles, la haie est légitimement érigée comme l'emblème de l'absurdité bureaucratique¹⁴.

L'idée est donc plutôt de constituer un « guichet unique » pour résorber le millefeuille administratif. Il se met actuellement en place au niveau départemental au sein des directions départementales des Territoires (DDT) qui auront la charge d'instruire les demandes des agriculteurs en coordonnant, avec les administrations idoines, les autorisations relatives aux différents domaines du droit concernés, afin de donner un avis unique au pétitionnaire. C'est certainement un progrès pour la lisibilité du droit,

13. Nolwenn Weiler, Yann-Malo Kerbrat, « Pourquoi les agriculteurs n'aiment pas trop les haies », art. cité.

14. Léo Magnin, « Les haies de la discorde : comment (mieux) protéger la nature ? », *Terrestres*, 10 décembre 2024.

mais la crainte légitime, telle qu'exprimée par les associations de protection de l'environnement, est que la simplification des dossiers ne conduise de facto à une simplification des destructions¹⁵. D'autant que l'administration aura deux mois pour répondre et que l'absence de réponse, contrairement à ce qui a été demandé par les associations, vaudra accord et non refus. La haie est en effet devenue un objet affirmé de politique agricole. C'est pourquoi il est parfois tentant de créer du compromis politique en assouplissant les contraintes réglementaires de protection des haies, ce qui peut laisser le champ libre à de nouvelles destructions de haies, tout en affichant une dynamique de plantation, selon un solde restant cependant largement négatif.

Toutefois, au lendemain des annonces du ratio de 23 500 kilomètres par an perdus contre 4 000 kilomètres par an plantés ces dernières années, tel n'était pas l'affichage choisi par le Pacte en faveur de la haie, qui posait clairement un objectif net de « 50 000 kilomètres de haies supplémentaires en 2030 ». Et, outre la plantation, pour la première fois, il prenait en compte la gestion durable des haies et la constitution de filières demandées par Réseau Haies France. De même, la revalorisation récente du « bonus haie » à 20 euros par hectare, assortie d'un engagement dans le « Label Haie », a été accueillie comme un message en faveur de la protection des haies délivré selon une voie incitative autre que réglementaire.

15. Nolwenn Weiler, Yann-Malo Kerbrat, « Pourquoi les agriculteurs n'aiment pas trop les haies », art. cité.

Fortement attendue par la profession agricole, cette massification du portage des haies était donc en bonne voie quand les coupes budgétaires du projet de loi de finances 2025 ont amputé de façon très importante les engagements initiaux. En effet, malgré la mobilisation de près de 400 députés et sénateurs, ce qui prouve que les haies peuvent mobiliser largement, le budget du Pacte en faveur de la haie a été ramené de 110 millions d'euros à 45 millions et, lors des arbitrages finaux à nouveau rabaisé à hauteur de 9 millions. Pour mémoire, en 2024, alors que la réalisation en était incertaine compte tenu de la rapidité de sa mise en place, mais grâce à une mobilisation sans précédent des acteurs de la haie, le programme a été engagé à hauteur de 89 millions d'euros. Cela démontre également la réalité des attentes des agriculteurs en la matière, puisque le Pacte ne concernait que les haies gérées ou réalisées par ceux-ci.

Le projet de la nouvelle loi d'orientation agricole, s'il a été critiqué par les ONG environnementales et beaucoup d'organisations agricoles sur bien des points, a permis plusieurs avancées relatives aux haies. Dans une partie qui a été validée dès mars 2025, la loi définit la notion de « bon état écologique » de la haie et celle de « gestion durable » qui permet de l'atteindre. Ces deux notions sont essentielles pour savoir de quoi l'on parle, une haie n'étant pas équivalente à une autre comme nous l'avons vu, et pour viser la restauration des haies dégradées, ainsi que l'amélioration des pratiques de gestion. On peut regretter toutefois que la définition de la haie ne soit pas suffisamment large, s'agissant en particulier des alignements d'arbres

qui n'en font toujours pas partie. Les haies de charmes têtards de l'Avesnois, si emblématiques soient-elles, ne sont donc pas considérées comme telles par la loi.

La loi définit également le principe du « guichet unique » qui sera assuré par les DDT dans chaque département et qui, en ce qui concerne les demandes de suppression de haies, est une mesure de simplification des démarches très attendue par la profession agricole. Cette mesure s'appuie sur les expériences positives déjà menées par certains départements depuis deux ans, comme le Calvados et l'Aisne. Ce dispositif généralise le recours à des organismes de conseil autorisés ou agréés (agrément dit « BCAE 8 » mis en place par Réseau Haies France). C'est un point très positif car, dans beaucoup de cas, le dialogue entre l'agriculteur et le conseiller agroforestier aboutit à une réévaluation du projet en faveur du maintien d'une partie au moins de la haie, ou de sa totalité, voire à des replantations. Des arrêtés départementaux en préciseront les conditions, notamment le calcul du ratio entre le linéaire arraché et le linéaire replanté (généralement entre 1 et 3 selon les haies et les secteurs géographiques). Enfin, la loi prévoit que les collectivités territoriales devront se doter d'un plan de gestion durable des haies de bord de route.

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ PAYSAGÈRE : UNE BOUSSOLE DANS UN MONDE INCERTAIN

Plutôt qu'envisager les réseaux de haies en tant que tels et les dissocier de leurs milieux d'ancrage en les isolant telles des entités indépendantes, il semblerait plus

judicieux de considérer des paysages désirables au sein desquels ces mêmes haies représenteraient des éléments d'infrastructure indissociables. Cette proposition entre en consonance avec une vision parallèle selon laquelle l'arbre trouverait probablement plus de place et d'accueil en ville s'il était considéré comme un élément d'infrastructure urbaine¹⁶. L'arbre urbain est en effet de plus en plus considéré au sein des villes comme une alternative au moins partielle aux réseaux d'évacuation des eaux et comme un contrepoint indispensable au caractère abiotique de la ville, dont les effets sur la santé mentale sont désormais attestés¹⁷.

La théorie de la résilience stipule que la réponse de tout système à un choc ou à une perturbation dépend de son propre contexte, de ses connexions internes opérant à diverses échelles, et bien entendu de son état¹⁸. L'hétérogénéité de ce système, qui augmente avec la diversité et diminue avec les redondances, détient une place majeure dans sa capacité de résilience. Elle est garante à la fois de souplesse, de résistance, d'ajustement et de réactivité. Les écosystèmes, et notamment les agro-écosystèmes, sont d'autant plus vulnérables et perméables aux agressions, comme le passage du feu, du vent, ou la progression de ravageurs et de pathogènes, qu'ils se révèlent peu hétérogènes.

16. Ville de Liège, *Guide de l'arbre urbain*, préambule de l'échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique, 2023.

17. Jacques Tassin, *Penser comme un arbre*, Odile Jacob, 2016.

18. Brian Walker, David Salt, *Resilience Thinking: Sustaining Ecosystems and People in a Changing World*, op. cit.

Il est, par exemple, établi aujourd'hui qu'en forêt cultivée, l'hétérogénéité structurelle et compositionnelle sera la clé pour supporter le climat de demain. Cette double hétérogénéité, d'une part, induit une forme de barrière aux flux de perturbations et, d'autre part, maintient un vivier adaptatif. L'optimisation du fonctionnement d'un système écologique, lorsqu'on s'intéresse à sa capacité de résilience, est d'autant moins recherchée qu'aucun système ne fonctionne naturellement de cette manière. La théorie de la résilience montre que, au sein d'un système socio-écologique, plus certains éléments sont optimisés, et moins ce système devient résilient aux chocs et aux perturbations. Il est donc préférable de maintenir ce système dans un état adaptatif capable d'affronter les changements en tirant parti de sa propre complexité¹⁹.

L'hétérogénéité procède de différenciations dans l'espace et de l'agencement de ces dernières. Elle est l'un des visages de la complexité. Elle augmente de surcroît avec le contraste entre les éléments du système considéré. Ce contraste est précisément élevé lorsque deux éléments adjacents sont très différents l'un de l'autre et que les formes de transition entre eux sont peu fréquentes, voire absentes. Le bocage, qui associe des structures ligneuses linéaires et des parcelles herbacées, dispose d'un fort contraste intrinsèque qui accroît d'autant son niveau d'hétérogénéité. Si l'on prenait en compte l'ensemble de ses

19. *Ibid.*

dimensions productives et environnementales, on aurait davantage conscience de son niveau de résilience particulièrement élevé. Malheureusement, ce système naturellement résilient a été peu à peu remplacé par des systèmes au contraire simplifiés, homogènes et dès lors très peu résilients, maintenus à grand renfort d'intrants, qu'il s'agisse de pesticides, de fertilisants, d'énergies d'origine fossile ou de subventions²⁰. Nul ne sait combien de crises écologiques, économiques et sociales devront encore malmenager le monde rural pour que sa capacité de résilience soit enfin considérée comme un objectif en soi.

Il n'y a peut-être qu'à suivre l'exemple fourni par d'autres secteurs de l'aménagement du territoire. Dans le domaine forestier, la recherche de structures hétérogènes, en relation avec la nécessité de disposer de forêts plus résilientes aux grands changements, notamment le changement climatique, est aujourd'hui devenue une banalité. En 2022, les Assises de la forêt et du bois ont dégagé un large consensus sur ce point²¹. Les haies joueront-elles demain le rôle d'agents d'intercession entre la foresterie et l'agriculture pour permettre à cette dernière, en rétablissant une hétérogénéité paysagère rurale, d'assurer enfin les conditions de sa propre résilience ?

20. Jacques Tassin, *AgriculTerre. Refonder l'agriculture au service de tous*, Odile Jacob, 2024.

21. Hugues Dollat, Jean-Luc Dunoyer, Michel Hermeline (rapporteurs), *Synthèse des travaux des Assises de la forêt et du bois, 19 octobre 2021-16 mars 2022*.

CONCLUSION

Si nous avons choisi de donner à ce petit manifeste le titre *Comment sauver les haies ?*, c'est bien parce que leur existence dans nos espaces ruraux et dans nos modèles agricoles est malheureusement toujours menacée.

Nous espérons vous avoir permis de comprendre que cette situation, paradoxale au regard de leurs multiples intérêts désormais largement reconnus, s'explique par le fait que les haies sont au carrefour d'enjeux écologiques, économiques et sociaux, et qu'elles font l'objet de perceptions et d'intérêts contradictoires.

Pour sauver les haies, il nous apparaît nécessaire de prendre en compte tous les aspects de cette complexité. Ce qu'il faut bien nommer l'échec des actions engagées depuis quarante ans, puisqu'elles n'ont pas réussi à inverser la tendance lourde à la disparition des haies, montre qu'il n'y a pas de solution simple et, surtout, qu'il ne suffit pas de (re)planter des arbres.

Dans son « Appel de la haie » lancé début 2023, Réseau Haies France (ex-Afac-Agroforesteries) avait mis en avant l'importance prioritaire de conserver en bon état les réseaux de haies existantes, souvent mises à mal par des pratiques d'entretien inadaptées, voire destructrices. Mais il avait aussi affirmé qu'on ne pourrait convaincre les agriculteurs, comme les collectivités, que s'ils y trouvaient un intérêt économique.

C'est également ce que nous soutenions en intitulant notre tribune parue dans *Libération* le 16 février 2025 : « Protéger les haies, un investissement d'avenir ». Nous ne pensons pas que les haies seront sauvées par des réglementations qui les imposent, souvent plutôt source de rejet et d'effets contre-productifs, mais bien mieux par la mise en avant de leurs intérêts très réels, et en particulier leurs avantages économiques. Par le passé, elles ont été implantées, puis conservées, parce qu'elles remplissaient diverses fonctions techniques et économiques. Celles-ci ont évolué au fil du temps, et certaines, nous l'avons vu, n'étaient pas leur objectif initial, comme la production de bois. À l'avenir, il y a fort à parier que les haies remplissent encore de nouvelles fonctions. Mais, d'ores et déjà, leur importance et leurs multiples rôles pour faire face au changement climatique sont de plus en plus évidents, dans la prévention des inondations et de l'érosion des sols, dans la protection des cultures et des animaux d'élevage, dans l'ombrage des routes... La liste est loin d'être close.

Lors des échanges préalables à cet ouvrage, nous avons abordé la question du commun. Les haies sont-elles un commun ? La réponse n'est pas aisée puisque, nous l'avons bien compris, les haies sont généralement du domaine privé d'un propriétaire foncier, gérées par un agriculteur qui n'en est pas toujours propriétaire lui-même, mais elles ont également un intérêt pour le territoire et la collectivité. Nous citons la problématique de l'érosion des sols lors des orages violents, de plus en plus fréquents, qui génèrent à la fois, pour l'agriculteur, une perte de productivité des parcelles ainsi appauvries et, pour la collectivité,

des coûts importants pour le ramassage des boues sur la voirie communale, pris en charge par les contribuables locaux. Certaines collectivités locales ont entrepris de répertorier les secteurs sensibles à ces « coulées de boues » récurrentes et étudient avec les agriculteurs riverains la mise en place de haies. De cet exemple spécifique, il est aisé d'élargir la réflexion à un ensemble d'intérêts communs « public-privé », mais surtout « gagnant-gagnant », qui justifient une nouvelle approche territoriale des réseaux de haies, lesquels pourraient fonder une véritable « économie du paysage ».

Nous avons vu que, dans certaines régions, en particulier dans l'ouest et le nord de la France, des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) œuvrent dans le domaine du bois-énergie encadré par le « Label Haie » qui définit des pratiques de gestion durable des haies et de distribution locale du bois qui en est issu. Même si elle est peut-être encore très perfectible sur certains aspects, c'est sans doute aujourd'hui l'exemple le plus abouti de ce que peut être cette « économie du paysage ». L'idée qui sous-tend ces projets locaux est que les haies représentent tout à la fois une ressource énergétique locale et un intérêt environnemental et social multiple pour la collectivité qui, outre la perspective de chauffer des bâtiments collectifs, a pour objectif de maintenir un réseau de haies dense et de qualité, dans un cadre qui assure un complément de revenu aux agriculteurs.

Bien sûr, d'autres valorisations de la haie sont possibles pour les agriculteurs, dans un cadre strictement individuel. Le Concours général agricole des pratiques

agroécologiques a mis en lumière depuis quelques années comment des exploitations agricoles avaient pleinement intégré la haie à leur système économique et ne pourraient plus s'en passer. Ce sont, par exemple, des éleveurs qui non seulement abritent leurs animaux au pied des haies, ou ont réorganisé avec elles leur parcellaire dans le cadre d'un pâturage tournant dynamique, mais qui en utilisent aussi le bois sous forme de litière, en remplacement de la paille qu'ils étaient obligés d'acheter à l'extérieur, faisant ainsi de substantielles économies. Mais, de plus en plus, ce sont aussi des agriculteurs en grandes cultures qui souhaitent atténuer l'effet des grosses chaleurs ou protéger leurs sols de l'érosion.

Bien sûr encore, les collectivités peuvent unilatéralement souhaiter s'engager sur un sujet particulier où elles ont la maîtrise foncière, ou une responsabilité directe, comme les bords de routes ou de chemins communaux. Une commune du Parc naturel régional de Lorraine a entrepris de recréer 18 kilomètres de chemins ruraux, bordés de haies, en achetant les emprises nécessaires aux propriétaires riverains.

Mais nous pensons que c'est dans une forme de mutualisme, où les intérêts individuels et collectifs se rencontrent et se renforcent les uns les autres à l'échelle des territoires, que l'on sauvera les haies.

Portées par des collectivités à l'échelle territoriale et étendues aux intérêts multiples de la haie, des initiatives faisant connaître toutes ces possibilités sont susceptibles de changer profondément le regard des agriculteurs sur la haie, encore trop souvent vécue comme une coûteuse

relique du passé, sans intérêt, et qu'il faut réduire à la portion congrue, voire faire disparaître. Un agriculteur nous confiait qu'il ne comprenait pas que la production végétale que représentent les haies soit gaspillée par un grand nombre de ses collègues qui dépensent beaucoup d'argent à broyer (ou faire broyer) des haies pour les empêcher de pousser et laissent le broyat sur place, sans rien en faire. Pour autant, il nous avouait aussi qu'il l'avait fait par le passé et que, face aux habitudes, il y a un stade où l'on doit passer par la prise de conscience, souvent difficile, que l'on peut faire autrement. Pour cela, les collectivités devront bien sûr non seulement expliquer, aider et inciter, en portant des projets, notamment par des paiements pour services environnementaux (PSE) qui sont une autre forme de valorisation économique possible pour les agriculteurs, mais aussi montrer l'exemple en changeant leurs propres pratiques en bord de route.

On oppose souvent économie et environnement arguant que cela coûterait plus cher. Pour la haie, il n'en est rien. Il y a au contraire des bénéfices importants et des économies substantielles à faire avec les haies. En matière d'entretien, moins intervenir, laisser pousser les arbres et les haies, c'est autant de temps et de gazole économisé, c'est une meilleure protection climatique du territoire et des parcelles agricoles, des sols, c'est du bois à récolter dans le futur et cela crée de beaux paysages, agréables à vivre. Conserver, planter, laisser pousser des arbres et des haies, c'est véritablement un investissement pour l'avenir.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
Une entité vivante dotée d'innombrables visages	11
Une infrastructure clé de l'avenir agricole	12
Aux origines de ce livre	14

PREMIÈRE PARTIE - INTÉGRER LES FONDEMENTS HISTORIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES DES DYNAMIQUES DE LA HAIE	17
--	----

I. LES FONDEMENTS SOCIÉTAUX ET HISTORIQUES DES RÉSEAUX DE HAIES	19
La diversité des paysages de haies et le bocage	21
La haie comme objet d'un processus rural transformatif	23
Le mouvement des enclosures venu de l'Angleterre	26
L'alliance intégratrice entre l'agriculture et l'élevage	30
L'élevage bovin comme déterminant commun du bocage	33
L'interdiction de l'accès libre aux espaces et produits forestiers	35
La construction et la conduite de la haie	37

II. LES FACTEURS DÉTERMINANTS DANS LE REcul DES HAIES	43
Un premier déterminant aussi réel que symbolique : le remembrement	44
Le choix du <i>land sparing</i>	48
La persistance d'un imaginaire forestier négatif pour l'agriculture	50
Un objet de survivance de cultures paysannes présumées archaïques	53
Des mouvements de résistance aujourd'hui oubliés	58

Mesurer l'étendue de la disparition des haies	60
De la planification au libre arrachage	63

DEUXIÈME PARTIE - RECONNAÎTRE LA HAIE COMME INFRASTRUCTURE OPÉRATIONNELLE ET POLYVALENTE DE L'ESPACE RURAL	69
---	----

III. LA HAIE COMME INFRASTRUCTURE AGROÉCOLOGIQUE	71
Une fastidieuse reconnaissance du rôle environnemental de la haie	71
Le double rôle de refuge et de mise en circulation de la biodiversité	73
Les fonctions de régulation hydrique de la haie	77
La régulation climatique exercée sur le vent et le rayonnement	80
Des effets agronomiques variables à l'échelle parcellaire mais incontestables à l'échelle paysagère	84
Le maladroit réductionnisme environnemental des réseaux de haies	86

IV. PRISE DE CONSCIENCE POLITIQUE DU RÔLE DE LA HAIE	89
Le grand tournant de la loi de 1976 sur la protection de la nature	89
Des standards techniques issus de la foresterie et de l'horticulture	91
Un nouveau rôle des départements et des réseaux associatifs	95
Le bocage enfin reconnu comme complexe socio-écologique	97
Les haies désormais abordées selon une approche interministérielle	101
La création de l'AFAHC	103
Le pacte en faveur de la haie	107
Les normes réglementaires entre efficience et instrumentalisation	110

V. INSÉRER LA HAIE DANS L'ÉCONOMIE AGRICOLE	115
Intégrer les charges sociétales évitées en présence de haies	117
Évaluer plus justement les coûts des pratiques d'implantation et d'entretien	121
Développer les filières de valorisation de la biomasse des haies	129
Le « bonus haie » de la politique agricole commune	131
Le « label haie »	133
Le plan de gestion durable des haies	137
Les paiements pour services environnementaux	139

TROISIÈME PARTIE - ANCRER LES HAIES CHAMPÊTRES DANS LES TERRITOIRES DE DEMAIN	143
--	-----

VI. DÉPASSER LA SEULE RECONSTITUTION DES LINÉAIRES	145
Planter une haie ne peut compenser la destruction d'une autre	147
Suivre le devenir des haies fraîchement plantées	150
Déjouer les pièges de la seule patrimonialisation	153
Penser les haies en réseau à la faveur de l'écologie du paysage	156
Tirer parti du grain paysager pour caractériser le bocage	159
Évaluer le rôle des haies sur l'écoulement des eaux et l'érosion	162
Le dispositif national de suivi des bocages	164
Les limites de la centralisation cartographique des haies	167

VII. PARTAGER LES PRATIQUES ET LES EXPÉRIENCES DE LA HAIE	171
L'enseignement agricole de la haie	172
Les réseaux pédagogiques et les techniques de promotion de la haie	176
Un réseau national des acteurs de la haie	179

Les pratiques anciennes : écomuséales <i>versus</i> porteuses d'avenir	181
Tirer parti des acquis du bocage pavillonnaire	184
Mise en partage des pratiques d'implantation des haies	187
Faire connaître la haie par-delà ses seules dimensions agrotechniques	190

VIII. SAUVER LES HAIES : MÉCANISMES ET PROPOSITIONS 193

Se saisir de la dimension sociologique et psychologique de la haie	193
Une coordination territoriale pour concilier le privé et le commun : vers un indice de performance environnementale	197
Mieux s'inspirer de la foresterie et de la gestion des espaces naturels	200
S'appuyer sur des professionnels compétents et reconnus	205
Simplifier la réglementation et massifier le portage des haies	209
L'hétérogénéité paysagère : une boussole dans un monde incertain	213

CONCLUSION 217

